

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1980-30 juin 1981

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/36/13)



NATIONS UNIES

New York, 1981

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		vii
Lettre du Président de la Commission consultative de l'UNRWA au Commissaire général		ix
INTRODUCTION	1 - 30	1
RESUME	31 - 72	10
<u>Chapitres</u>		
I. SITUATION DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE L'UNRWA, 1er JUILLET 1980 - 30 JUIN 1981	73 - 107	18
A. Jordanie	74 - 82	18
1. Impact de la menace qui a pesé sur le programme scolaire	74 - 78	18
2. Assistance aux réfugiés nécessiteux	79	19
3. Soins médicaux	80 - 81	19
4. Réorganisation ministérielle	82	20
B. République arabe syrienne	83 - 88	20
1. Impact de la menace qui a pesé sur le programme scolaire	83	20
2. Enquête approfondie sur la rémunération ...	84 - 85	20
3. Assistance aux réfugiés nécessiteux	86	21
4. Soins médicaux	87 - 88	21
C. Liban	89 - 97	21
1. Impact de la crise financière	89	21
2. Poursuite des hostilités au Liban	90 - 95	22
3. Enquête approfondie sur les salaires	96	23
4. Aide accordée par l'Organisation de libération de la Palestine	97	23
D. Rive occidentale	98 - 103	24
1. Grève des enseignants	98 - 100	24
2. Impact des troubles civils sur les activités de l'UNRWA	101 - 102	24
3. Effets de la crise financière	103	25

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
E. Bande de Gaza	104 - 107	25
1. Amélioration des camps	104	25
2. Démolition d'abris	105 - 106	26
3. Impact des problèmes locaux sur l'UNRWA ...	107	26
II. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE, 1er JUILLET 1980 - 30 JUIN 1981	108 - 239	27
A. Services d'éducation et de formation professionnelle	108 - 136	27
1. Enseignement général	115 - 123	28
2. Formation professionnelle et technique	124 - 127	31
3. Formation pédagogique	128 - 134	32
4. Bourses d'études supérieures	135 - 136	34
B. Services de santé	137 - 168	35
1. Soins médicaux	138 - 143	35
2. Lutte contre les maladies transmissibles ..	144 - 147	36
3. Santé maternelle et infantile	148 - 154	37
4. Services infirmiers	155	38
5. Assainissement du milieu	156 - 161	38
6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	162 - 165	39
7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	166 - 168	40
C. Services de secours	169 - 194	42
1. Immatriculation et contrôle des listes	174	43
2. Rations	175 - 178	43
3. Camps et abris	179 - 185	45
4. Assistance sociale	186 - 194	46
D. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies	195 - 198	48

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
E. Administration et personnel	199 - 214	49
1. Emplacement du siège de l'UNRWA	199 - 201	49
2. Réorganisation du siège de l'Office	202	49
3. Modifications dans le nombre de postes de l'UNRWA	203 - 206	51
4. Application des normes communes de classement des emplois promulguées par la CFPI	207	52
5. Rémunération	208 - 211	52
6. Licenciement éventuel d'enseignants	212	53
7. Relations avec le personnel	213	54
8. Situation des femmes au regard des conditions d'emploi	214	54
F. Questions juridiques	215 - 232	55
1. Fonctionnaires de l'Office	215 - 223	55
2. Services de l'Office	224	56
3. Locaux de l'Office	225 - 226	56
4. Abris des réfugiés	227	57
5. Exemption de taxes	228	57
6. Créances sur les gouvernements	229 - 231	57
7. Autres questions juridiques	232	58
G. Opérations financières	233 - 239	58
III. BUDGET POUR 1982 ET BUDGET REVISE DE 1981	240 - 290	63
A. Introduction	240 - 251	63
B. Estimations budgétaires	252 - 288	65
1. Services d'éducation	253 - 260	69
2. Services de santé	261 - 269	70
3. Services de secours	270 - 277	72
4. Dépenses communes	278 - 287	74
5. Autres dépenses	288	76
C. Financement du budget - 1981 et 1982	289 - 290	76

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

ANNEXES

I.	Données statistiques	77
II.	Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies	99
III.	Réduction des services de l'UNRWA par suite de difficultés financières	105

Le 1er septembre 1981

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981.

Comme les années précédentes, l'obligation m'incombe d'attirer l'attention, dans l'introduction de ce rapport, sur la crise financière qui une fois de plus a menacé l'existence même de l'Office et contribué à l'instabilité politique dans le Proche-Orient où l'UNRWA exerce ses activités. J'invite tout particulièrement l'attention de l'Assemblée générale sur les diverses propositions tendant à doter l'Office d'une base financière plus saine et dont j'esquisse les grandes lignes dans les derniers paragraphes de l'introduction.

Le chapitre I, dont la présentation a été modifiée par rapport aux années précédentes, expose les principales difficultés qui ont affecté les activités de l'Office dans chacune de ses cinq zones d'activité, à savoir en Jordanie, en République arabe syrienne, au Liban et dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, durant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1981.

Le chapitre II décrit les activités de l'Office durant la même période en ce qui concerne l'éducation, la santé, les services de secours et les services d'appui.

Le chapitre III contient le budget révisé de 1981 et le projet de budget pour 1982, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session.

Ces trois chapitres sont précédés d'un résumé.

La première des trois annexes comprend des statistiques sur les programmes et le financement de l'Office; la deuxième contient une liste des résolutions pertinentes et des rapports et documents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies se rapportant à l'Office; la troisième reproduit l'avis du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'autorité dont jouit le Commissaire général pour contracter des obligations ou, en cas de manque de fonds, pour réduire les services.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport et j'ai bénéficié des conseils de ses membres dans la rédaction du texte final. Cela n'implique cependant pas nécessairement que tous les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées dans mon rapport. L'opinion concertée de la Commission est consignée dans une lettre datée du 27 août 1981 qui m'a été adressée par son Président et dont vous trouverez ci-joint une copie. J'appelle tout particulièrement votre attention sur la recommandation que la Commission adresse à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale.

Depuis 1967, une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans des territoires occupés par Israël. J'ai estimé, par conséquent, qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants de ce pays et j'ai également tenu compte de leurs observations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,
(Signé) Olof RYDBECK

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DE L'UNRWA AU COMMISSAIRE GENERAL

Le 27 août 1981

Monsieur le Commissaire général,

Lors de la réunion qu'elle a tenue le 27 août 1981 à Vienne, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa trente-sixième session, sur les services et les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981.

La Commission se rend compte des efforts que vous avez déployés durant l'année écoulée pour continuer à assurer les services de l'Office et regrette qu'il n'ait pas été possible de les maintenir à leur niveau habituel. Les difficultés sont dues au fait que l'UNRWA est aux prises avec des difficultés financières sans précédent. La Commission note avec profonde préoccupation que pour le budget révisé de 1981, chiffré à 238,7 millions de dollars des Etats-Unis, vous prévoyez encore un déficit de 44,8 millions de dollars, et elle s'alarme d'apprendre que, sur la base des recettes prévisibles, le déficit prévu pour 1982 atteint 80,3 millions de dollars pour un budget de 265,6 millions de dollars. Or, les budgets de ces années représentent un niveau d'activité déjà considérablement réduit par rapport aux années antérieures.

La Commission vous sait également gré d'avoir un sens profond de vos responsabilités et d'être pleinement conscient des très graves conséquences de toute réduction ou de toute suspension des services. Elle réaffirme que le maintien des activités de l'UNRWA est un élément de stabilité et de paix au Moyen-Orient et que l'Office devrait pouvoir continuer à fournir ses services aux réfugiés palestiniens tant que la question de Palestine ne sera pas résolue conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Réaffirmant également que le financement de l'UNRWA est la responsabilité de la communauté internationale tout entière, la Commission estime qu'une solution radicale et stable doit être trouvée aux difficultés financières de l'Office afin qu'il puisse répondre de façon continue aux besoins réels des réfugiés palestiniens. La Commission prie instamment la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale d'étudier le problème avec l'attention sérieuse qu'il exige et mérite.

La Commission note avec regret les événements survenus au Liban et dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, que vous décrivez dans votre rapport, et en particulier les pertes en vies humaines et les dégâts causés aux installations de l'Office dans les camps de réfugiés, ainsi que les difficultés qui en ont résulté dans les travaux de l'Office.

La Commission rappelle que la majeure partie du Siège central de l'UNRWA se trouve encore hors de la zone d'activité et vous demande d'envisager la réunification du Siège à Beyrouth ou ailleurs dans la zone, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Commission note avec satisfaction la coopération fructueuse qui s'est établie entre vous et les gouvernements des Etats arabes qui ont accueilli les réfugiés de Palestine, coopération qui sert les intérêts et de l'Office et des réfugiés, et elle tient à remercier ces gouvernements pour les services directs et indirects qu'ils fournissent aux réfugiés; elle remercie tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les particuliers qui ont contribué au maintien des services.

Enfin, la Commission tient à vous exprimer sa profonde gratitude pour les efforts que vous déployez dans votre tâche humanitaire et elle félicite également votre personnel, international et local, pour les efforts qu'il accomplit en dépit des difficultés et des problèmes rencontrés.

La Commission remercie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui qu'il vous donne et pour les efforts qu'il déploie afin que l'Office puisse continuer à exister.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Ahmed OSMAN

Monsieur Olof Rydbeck
Commissaire général
Office de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

INTRODUCTION

1. Le 3 novembre 1980, par sa résolution 35/13 A, l'Assemblée générale des Nations Unies a renouvelé le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er juillet 1981. En conférant ainsi à l'Office un nouveau bail d'existence légale, l'Assemblée entendait de toute évidence le voir poursuivre l'octroi de ses services aux réfugiés de Palestine, en attendant qu'un règlement politique soit apporté au problème de la Palestine. Néanmoins, dans les mois qui suivirent, l'Office eut à faire face à une crise financière aiguë qui menaça gravement sa capacité à remplir son mandat. Vers le début d'avril, le démantèlement d'une majeure partie du programme d'éducation, à la fin du mois de mai, parut inévitable si les dépenses devaient être ramenées au niveau des recettes attendues. Il ne fait aucun doute qu'une mesure aussi irrévocable aurait eu les conséquences les plus graves, tant sur les réfugiés et les pays d'accueil que sur la situation politique au Proche-Orient d'une façon générale, et qu'elle aurait pu très probablement compromettre l'ensemble des activités de l'UNRWA. Cette mesure a été évitée de justesse, mais seulement au prix de graves risques financiers pour l'Office.

2. Ce fut seulement l'apparition d'un léger mieux dans les perspectives financières de l'Office - et non pas une amélioration substantielle de celles-ci - qui m'a décidé à suspendre, pour l'instant, toute mesure visant à réduire le programme d'éducation, bénéficiant en cela de l'accord total du Secrétaire général et ayant pesé et comparé les risques financiers et les risques politiques. Cette décision n'accorde qu'un sursis provisoire et ne constitue pas un ajournement sine die d'une mesure inéluctable. En effet, la situation financière de l'UNRWA demeure extrêmement critique. Car, à moins d'une amélioration fondamentale - et au moment de la rédaction de ce rapport, malheureusement, peu de raisons me permettent de m'y attendre - l'Office se verra de nouveau contraint d'envisager dans quelques mois des réductions draconiennes dans son programme d'éducation qu'il mettra à exécution, sauf annonce d'une contribution spéciale de dernière minute. Même si l'Office venait à recevoir inopinément des contributions spéciales suffisantes pour lui permettre de surmonter la prochaine crise, cela ne signifierait rien de plus qu'un sursis provisoire.

3. Depuis de nombreuses années, le programme d'éducation a constitué pour l'Office, comme pour les réfugiés eux-mêmes et pour les pays d'accueil, une tâche prioritaire. Aussi, lorsqu'il a fallu procéder à des compressions budgétaires, celles-ci ont affecté presque exclusivement les autres services dispensés par l'Office et les contributions spéciales ont été consacrées autant que possible au programme d'éducation. Ainsi, celui-ci a pu être gardé jusqu'ici intact. A présent, ce programme se trouve sérieusement menacé, car les économies réalisées dans d'autres titres budgétaires ne suffiront plus. Les ressources affectées au programme de santé ne peuvent plus être réduites, ce programme étant déjà à son niveau minimum absolu. Les économies réalisées dans tous les programmes, grâce à l'élimination des dépenses non renouvelables inscrites au budget, se sont traduites par le fait qu'on a laissé les dispensaires, écoles et autres installations de l'Office, déjà vétustes, se délabrer à un point qui n'est plus acceptable. Le programme de secours, qui est le moins prioritaire, a été fortement réduit au fil des ans et l'UNRWA ne distribue plus actuellement que les denrées alimentaires reçues sous forme de contributions en nature, mais il

constitue encore un titre important du budget. Si la majeure partie des avoirs alloués à présent au programme de secours pouvait être affectée au programme d'éducation, cela non seulement allègerait considérablement la situation budgétaire mais permettrait également d'utiliser les maigres ressources de l'Office d'une façon qui répondrait beaucoup mieux aux besoins réels de la vaste majorité des réfugiés aujourd'hui. Aussi, ai-je exploré la possibilité de convertir en espèces quelques-unes au moins des contributions accordées en nature au programme de secours et d'affecter au programme d'éducation les fonds ainsi réalisés; mais les démarches que j'ai entreprises dans ce sens ont été jusqu'ici infructueuses.

4. Il apparaît clairement de ce qui précède que l'Office ne dispose d'aucune ressource supplémentaire susceptible d'être prélevée sur les autres programmes pour être affectée à l'éducation et certainement pas de ressources ayant l'ampleur nécessaire pour sauver ce programme et le doter d'une solide base financière. Seule une augmentation des contributions ordinaires en espèces pourrait réaliser cet objectif. Aussi bienvenues que soient les contributions spéciales, à présent comme à l'avenir, un système d'éducation s'adressant à près de 340 000 élèves et employant 10 000 enseignants ne peut pas être laissé au hasard de leur arrivée à la dernière minute. Il s'agit là d'une activité majeure en pleine marche qui doit être financée en conséquence.

5. Vers le milieu de l'année financière 1981, le déficit budgétaire de l'UNRWA s'élevait à 45 millions de dollars. Il est évidemment peu réaliste de supposer que les recettes de l'Office augmenteront d'un montant équivalent durant la seconde moitié de l'année. Des mesures sont donc prises pour réduire les dépenses envisagées, notamment par l'élimination des dépenses d'infrastructure afférentes aux trois programmes d'activité, ainsi que par le non-versement aux 5 600 fonctionnaires de l'Office en Jordanie des majorations d'indemnités de cherté de vie auxquelles ils ont droit et qu'ils recevraient si l'UNRWA disposait des fonds nécessaires. Outre les 194 millions de dollars de recettes prévues, l'Office aura encore besoin en 1981 de quelque 22 millions de dollars pour couvrir les dépenses incompressibles nécessaires au fonctionnement de toutes ses écoles et pour faire face aux inévitables dépenses renouvelables afférentes au personnel ainsi qu'à certaines dépenses non renouvelables de caractère essentiel et urgent. La seule manière dont je puisse à présent envisager d'honorer toutes ces obligations jusqu'à la fin de l'année, consiste à épuiser pratiquement le solde en espèces de l'Office, menant ainsi ce dernier au bord de la banqueroute. L'UNRWA pourrait donc commencer l'année 1982 sans liquidités suffisantes pour payer ses fonctionnaires au mois de janvier. Si le raffermissement du dollar des Etats-Unis par rapport aux principales monnaies utilisées pour les dépenses, notamment le dinar jordanien, devait se maintenir pour le restant de l'année, le solde en espèces de l'Office pourrait s'accroître de quelques millions de dollars. Toutefois, ce gain serait malheureusement contrebalancé en partie par la dépréciation de la valeur, exprimée en dollars des Etats-Unis, de certaines contributions importantes faites par des gouvernements dans leurs propres monnaies.

6. Ce n'est pas la première fois qu'un commissaire général de l'UNRWA a eu à informer l'Assemblée générale de l'état périlleusement critique des finances de l'Office. Les gouvernements qui ont vu ce dernier survivre d'année en année pourraient néanmoins être enclins à accueillir ses cris d'alarme avec quelque scepticisme. Certes, bien trop nombreux sont les réfugiés qui refusent d'admettre la réalité des problèmes financiers de l'UNRWA, estimant que le déficit budgétaire

est imaginaire ou qu'il a été fabriqué de toutes pièces dans le cadre d'une conspiration politique dirigée contre eux et contre la cause palestinienne et dont le but serait de liquider le problème des réfugiés par le biais d'une intégration forcée. Les tentatives visant à les convaincre qu'il s'agit là d'une interprétation erronée n'ont, pour la plupart, rencontré aucun écho.

7. Le fait est, cependant, que les crises précédentes étaient bien réelles et que l'UNRWA a maintenant atteint un stade où il ne lui est plus possible de réaliser des économies pour compenser l'insuffisance des recettes, sans affecter de façon irréparable son programme d'éducation. Seule l'augmentation annuelle et régulière des recettes peut permettre d'éviter cette catastrophe. Le tableau ci-dessous illustre la manière dont le fossé, entre les dépenses et les recettes prévues, s'est élargi au cours des cinq dernières années :

	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
	<u>Budget révisé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Déficit</u>
1977	134,0	123,0	11,0
1978	139,8	130,5	9,3
1979	166,3	152,2	14,1
1980	211,3	184,6	26,7
1981 (estimation faite au milieu de l'année)	238,7	193,8	44,9
1982 (prévisions)	265,6	185,3*	80,3

* Ce chiffre ne comprend que l'estimation des contributions ordinaires. De par leur nature même, on ne peut pas supposer que les contributions spéciales seront renouvelées.

8. Comme de bien entendu, la période couverte par ce rapport a donc été dominée par la situation financière précaire de l'Office et par l'incertitude générale qui en découle au sujet du maintien de ses programmes, notamment celui de l'éducation.

9. A la suite de la réunion, le 17 novembre 1980, de la Commission ad hoc pour l'annonce des contributions volontaires à l'UNRWA, la meilleure estimation que l'Office a été en mesure de faire de l'ensemble de ses recettes, quelle qu'en soit la source, a été de 71 millions de dollars inférieure à son budget. Même en envisageant l'élimination des dépenses non renouvelables et l'élagage sélectif mais rigoureux des dépenses renouvelables, le déficit prévu demeure de l'ordre de 40 millions de dollars et ne peut être résorbé que par le démantèlement du système scolaire.

10. Le 12 décembre, sur ma demande, le Président de la Commission consultative de l'UNRWA convoqua la Commission en réunion extraordinaire à New York, réunion au cours de laquelle j'ai requis l'avis des délégués sur les deux choix qui me semblaient s'offrir à l'Office, à savoir, fermer les écoles en Jordanie et dans la République arabe syrienne dès la fin de février 1981, ou bien fermer les écoles dans toutes les zones d'activité de l'UNRWA en mai 1981, fin de l'année scolaire 1980/81. Les membres de la Commission ont partagé mon opinion, estimant que les implications de l'une ou l'autre option dépassaient - et de loin - les considérations d'ordre humanitaire et constituaient une menace à la stabilité du Proche-Orient, région en effervescence où l'Office mène ses activités. Compte tenu de ces implications, leur avis, bien que réticent, allait néanmoins clairement dans le sens de la seconde option et ils l'ont émis dans l'espoir que les gouvernements auraient, dans les mois à venir, le temps d'annoncer des contributions supplémentaires qui permettraient à l'Office d'éviter la nécessité de mettre en oeuvre cette option. Après avoir informé le Secrétaire général et obtenu son approbation, j'ai annoncé le 15 décembre mon intention de suivre la voie ainsi tracée et invité instamment, par la même occasion, la communauté internationale à fournir avant le mois de mars 1981 les 40 millions de dollars nécessaires pour sauver les écoles de l'Office.

11. Au cours des trois mois qui suivirent, l'Office a déployé des efforts auprès de la communauté internationale en vue de réunir des fonds. Il est en outre profondément reconnaissant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA, au Directeur général de l'UNESCO et au Président de l'Organisation de libération de la Palestine, entre autres, pour leurs interventions en faveur de l'UNRWA. Le 12 mars, le Secrétaire général a lancé aux chefs de gouvernement (ou d'Etat) de 29 pays un appel urgent dans lequel il exprimait sa profonde inquiétude au sujet de la situation de l'Office et de ses implications politiques potentiellement graves. L'appel du Groupe de travail a été lancé le 6 mars à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux organismes spécialisés, et faisait également allusion aux conséquences extrêmement graves susceptibles d'être entraînées par l'impossibilité éventuelle de maintenir le programme d'éducation des enfants des réfugiés de Palestine.

12. Des contributions spéciales ont été effectivement reçues, mais au compte-gouttes, et vers la fin du mois de mars elles ont juste été suffisantes pour me permettre de décider que le programme d'éducation pouvait être poursuivi jusqu'à la fin de l'année dans les territoires occupés de la rive occidentale du Jourdain et de Gaza et probablement au Liban. Le 13 mars, j'ai dû avertir les Gouvernements de la République arabe syrienne et de la Jordanie que le déficit budgétaire prévu pour l'année était si important que je n'avais pas d'autre choix que de mettre en branle le processus d'abandon par l'UNRWA de la responsabilité de ses écoles dans ces deux zones d'activité, à compter de la fin de mai. De même, j'ai informé le Gouvernement libanais que l'avenir du programme au Liban n'était pas encore pleinement assuré au-delà du mois de juin, fin de l'année scolaire dans ce pays. Le 19 mars, j'ai mis la Commission consultative au courant de la situation.

13. Comme il fallait s'y attendre, et pour des raisons bien compréhensibles, la réaction des Gouvernements jordanien et syrien, des réfugiés de Palestine et du personnel local de l'UNRWA (presqu'entièrement composé de Palestiniens) a été véhémement. Au cours du mois qui suivit, ce problème a été une source de préoccupation et d'inquiétude pour ces pays.

14. J'avais l'intention de donner deux mois de préavis de licenciement aux enseignants, dont bon nombre avaient servi loyalement l'Office pendant deux décennies ou plus. A la fin du mois de mars, j'ai décidé de retarder cette mesure d'un mois encore, en partie pour donner aux gouvernements le temps de répondre aux appels lancés par le Secrétaire général et par le Groupe de travail et, en partie, dans l'espoir d'éviter le tumulte que provoquerait l'envoi des lettres de licenciement. (L'Office est légalement tenu de donner à son personnel un mois de préavis de licenciement.)

15. Dans les représentations qu'ils firent à l'époque auprès du Commissaire général et du Secrétaire général, les Gouvernements jordanien et syrien, ainsi que les porte-parole des réfugiés, rejetèrent totalement tout arrêt du programme d'éducation ou de tout autre service dispensé par l'UNRWA; ils rejetèrent également toute idée de prise en charge par les gouvernements eux-mêmes de la responsabilité des écoles de l'Office. Les arguments qu'ils avancèrent se fondaient sur un double principe, à savoir que la communauté internationale s'était engagée à assurer l'existence de l'UNRWA jusqu'à ce qu'une solution globale du problème palestinien soit trouvée et que le financement des services de l'Office continuera d'être la responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble. Toute tentative de la part de l'UNRWA visant à faire prendre en charge ses écoles par les gouvernements des pays d'accueil, serait interprétée comme une mesure ayant pour objectif d'implanter les réfugiés dans ces pays. Ces représentations s'accompagnèrent d'une intense activité diplomatique au Proche-Orient, les Gouvernements jordanien et syrien, ainsi que l'Organisation de libération de la Palestine, faisant part de leurs préoccupations aux autres membres de la Ligue arabe.

16. Comme je l'ai déjà indiqué, la situation budgétaire de l'Office s'améliora quelque peu dans le courant du mois d'avril et son solde en espèces s'accrut grâce à l'encaissement de 5 millions de dollars représentant des promesses de contributions faites les années précédentes. Le 15 avril, donc, j'ai de nouveau consulté le Secrétaire général et j'ai annoncé, en accord avec lui, que compte tenu de cette amélioration, j'avais décidé de prendre le risque financier de maintenir ouvertes les écoles de l'Office dans toutes ses zones d'activité au-delà de la fin de l'année scolaire, plutôt que de courir le risque politique - devenu alors bien plus certain - de voir la fermeture des écoles provoquer un déchaînement de violence. J'ai affirmé mon intention de suivre de très près l'évolution de la situation financière de l'Office pour être en mesure de déterminer, avant la rentrée scolaire en septembre, s'il allait être financièrement possible de maintenir le programme d'éducation jusqu'à la fin de 1981.

17. On a argué que le Commissaire général ne peut pas altérer de façon radicale les programmes de l'UNRWA, sans l'autorisation de l'Assemblée générale. Bien entendu, il est incontestable que le Commissaire général est responsable devant l'Assemblée et qu'il doit suivre toutes les directives que celle-ci lui donne. Toutefois, l'Assemblée générale n'a pas spécifié jusqu'ici sous quelle forme et à quel niveau l'Office doit dispenser ses services aux réfugiés de Palestine. Le Commissaire général lui soumet son rapport annuel dans lequel il rend compte des activités de l'UNRWA durant la période considérée, de sa situation financière et également des mesures qu'il compte adopter s'il est contraint par des difficultés financières de procéder à des réductions majeures dans les services fournis aux réfugiés. Ce rapport est examiné par la Commission politique spéciale, au sein de laquelle les délégations ont alors tout loisir de proposer les directives à

donner au Commissaire général. En l'absence d'instructions précises de la sorte, le Commissaire général doit supposer que les mesures qu'il entend prendre et qu'il a indiquées dans son rapport sont acceptables aux yeux de l'Assemblée générale.

18. Le Commissaire général est responsable devant l'Assemblée générale et ses Etats membres de la solvabilité de l'Office. L'autorité dont il dispose pour contracter des obligations et engager des dépenses est strictement limitée par les fonds effectivement disponibles et les promesses de contributions confirmées par les gouvernements. Il n'est pas habilité à effectuer des emprunts et les obligations de l'Office ne doivent jamais excéder ses avoirs, sinon c'est la banqueroute. Si les fonds dont dispose l'UNRWA sont insuffisants pour maintenir pleinement ses activités, le Commissaire général est tenu de prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour assurer la solvabilité de l'Office 1/.

19. Compte tenu de l'importance que revêtent pour les réfugiés les programmes de l'UNRWA, en particulier le programme d'éducation, et vu les graves conséquences qu'entraînerait, pour les pays d'accueil et pour la situation générale au Proche-Orient, la fermeture des écoles de l'Office dans l'une de ses zones d'activité, cette responsabilité financière s'accompagne aussi en pratique d'une lourde responsabilité politique qu'on n'a probablement jamais cherché à confier à un commissaire général, mais qu'il doit néanmoins accepter, étant donné les circonstances. Toutefois, je ne cacherai pas que lorsqu'à mon grand soulagement j'ai estimé, au mois d'avril, qu'il était possible de suspendre les mesures touchant les écoles de l'UNRWA en Syrie et en Jordanie, j'étais également mû par l'espoir que cet ajournement se prolongerait assez longtemps pour permettre à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale d'examiner de nouveau la situation. Car, bien que les prérogatives et obligations légales du Commissaire général de prendre toute mesure nécessaire pour préserver la solvabilité de l'Office ne soient pas mises en doute, il existe, néanmoins, un puissant argument politique en faveur de donner ainsi à l'Assemblée générale l'occasion de prendre position, si elle le désire, avant que le Commissaire général ne mette à exécution les décisions finales.

20. Cela dit, je me permets de citer une déclaration que j'ai faite devant la Commission consultative le 12 décembre dernier. Considérant qu'il était peu réaliste de supposer que l'aggravation continue des déficits budgétaires enregistrée au cours de ces dernières années pourrait être renversée en 1982, j'avais précisé que :

"A moins que la communauté internationale ne soit disposée à réformer le mode de financement de l'UNRWA et à le placer sur de nouvelles bases, l'Assemblée générale devrait considérer quelles sont les tâches que l'Office devra accomplir durant la période de son nouveau mandat, qui commencera à la fin de juin 1981. Bien que les Etats Membres des Nations Unies aient renouvelé ce mandat sans proposer aucune modification des programmes, ils n'ont rien

1/ Voir l'annexe III pour l'avis du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'autorité dont dispose le Commissaire général pour réduire les services par suite des difficultés financières de l'Office.

prévu pour leur financement. L'abandon du programme d'éducation dans une ou plusieurs des zones d'activité mettra en question le but assigné à l'UNRWA par la communauté internationale, tant en ce qui concerne la répartition géographique des services dispensés aux réfugiés de Palestine qu'en ce qui a trait à la nature même de ces services. L'avenir de l'UNRWA devra être décidé dans le courant de 1981 si l'Office ne doit pas se retrouver en 1982 ballotté par les remous imprévisibles de ses hasards financiers."

21. Avec un déficit de l'ordre de 80,3 millions de dollars 2/, prévu pour 1982, je devrai bientôt envisager la nécessité de réduire les dépenses de l'UNRWA pour pouvoir rester dans la limite des recettes prévues, à moins, bien sûr, qu'une nette amélioration des perspectives financières de l'Office n'intervienne avant la fin de cette année. A cause de l'ampleur du déficit envisagé, les mesures visant à réduire les dépenses devront être prises dès le début de l'exercice financier. Une des raisons à cela est que dans le calcul des économies susceptibles d'être réalisées par la fermeture des écoles, il faudra tenir compte de l'important facteur que représente l'obligation pour l'Office d'avoir à verser des indemnités de licenciement au personnel concerné. Pour la totalité de ses enseignants, l'Office aurait à verser à la fin de 1981 des indemnités de licenciement de près de 30 millions de dollars.

22. J'ai indiqué dans mon dernier rapport annuel que, si l'Office était contraint de réduire ses programmes de santé et d'éducation, priorité serait accordée à leur maintien dans les territoires occupés de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza, où il n'existe aucun gouvernement ou autorité arabe susceptible d'être en mesure d'en assumer la responsabilité, ainsi qu'au Liban. L'UNRWA a commencé l'année 1981 avec un énorme déficit de 71 millions de dollars mais, sur le conseil des membres de la Commission consultative de l'Office, j'ai néanmoins décidé d'ajourner jusqu'à la fin de l'année scolaire toute mesure irréversible de fermeture des écoles, dans l'espoir qu'il y aura d'ici là suffisamment de fonds supplémentaires pour permettre la poursuite de l'ensemble des services, dans toutes les zones d'activité, jusqu'à la fin de 1981. Comme je l'ai déjà précisé, la réponse suscitée durant les premiers mois de l'année par les appels déjà lancés a été juste suffisante pour permettre le maintien du programme d'éducation au Liban et dans les territoires occupés jusqu'à la fin de l'année. Dans ces conditions, et vu la nécessité de préserver la solvabilité de l'Office, je me suis conformé à la ligne de conduite énoncée dans mon rapport annuel et pris des dispositions pour décharger l'UNRWA de la responsabilité de ses écoles en Jordanie et en République arabe syrienne. Comme je l'ai déjà indiqué, les gouvernements de ces deux pays se sont élevés énergiquement contre cette éventualité.

23. Dans le choix des mesures à prendre, je dois toutefois opter pour celles qui, à mon sens, sont le moins néfastes à l'Office et aux fins qu'il sert. La voie préférée par les gouvernements des pays d'accueil consisterait à maintenir les écoles ouvertes dans toutes les zones d'activité jusqu'à épuisement total des ressources et à les fermer toutes si des contributions de dernière minute n'étaient pas reçues. Cela signifierait pratiquement la disparition de l'Office.

2/ Voir par. 7 ci-dessus.

C'est là une option que je considère incompatible avec mes responsabilités en tant que Commissaire général, ainsi qu'avec la décision de l'Assemblée générale de renouveler le mandat de l'UNRWA. A moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, je devrai donc suivre l'an prochain la même voie que celle envisagée cette année, si l'Office, pour rester solvable, est de nouveau contraint de réduire ses programmes.

24. Les difficultés financières de l'UNRWA ne semblent pas résulter d'un manque d'appréciation de la part des gouvernements de l'importance du rôle joué par l'Office dans le Proche-Orient, ni des conséquences extrêmement graves qu'entraînerait son effondrement, partiel ou total. Dans mes nombreux contacts avec les gouvernements, j'ai constaté qu'on s'accorde généralement à reconnaître que les services de l'Office constituent un facteur de stabilisation et que le maintien du programme d'enseignement est essentiel, tant du point de vue humanitaire que du point de vue politique.

25. Néanmoins, il s'est révélé de plus en plus difficile de trouver les fonds nécessaires pour faire face aux besoins essentiels de l'Office. L'attention se porte ainsi inévitablement sur le mode de financement de l'UNRWA, basé presque entièrement sur des contributions volontaires. Un tel système signifie non seulement que chaque gouvernement est libre de contribuer ou non, mais aussi que chaque gouvernement donateur applique de façon unilatérale ses propres critères pour déterminer le niveau de sa contribution. Ces critères comprennent des considérations d'ordre budgétaire, financier et politique et sont également souvent influencés par une appréciation tout à fait indépendante de ce que devrait être une répartition équitable des charges entre les gouvernements. Les recettes obtenues ainsi sous forme de contributions régulières se sont révélées de moins en moins adéquates.

26. A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et dans le cadre des débats de la Commission politique spéciale concernant l'UNRWA, plusieurs délégations ont proposé que l'Assemblée générale mette fin au système de financement volontaire de l'Office. Il a été suggéré de mettre les dépenses de l'UNRWA à la charge du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ou encore de créer un budget séparé qui serait alimenté par les Etats Membres selon un système de quote-part. Les représentants des pays arabes à New York ont proposé par la suite la réunion d'une conférence chargée d'étudier la question du financement de l'UNRWA. Ces propositions et bien d'autres encore, visant toutes à doter l'Office d'une base financière plus saine, ont figuré à nouveau dans les entretiens que j'ai eus avec les gouvernements des pays d'accueil et les représentants des réfugiés de Palestine. Les gouvernements, comme les réfugiés, ont fortement souligné qu'il était impensable de continuer comme par le passé, l'Office allant d'une crise à l'autre et la fermeture des écoles menaçant comme une épée de Damoclès les gouvernements des pays d'accueil, les réfugiés et les fonctionnaires de l'UNRWA, eux-mêmes réfugiés. Je ne peux que partager ce point de vue.

27. En ce qui concerne les diverses suggestions visant à remédier à la situation, j'ai, d'une part, nettement fait savoir qu'en tant que Commissaire général je dois me réjouir de toute proposition ou mesure visant à raffermir la base financière de l'UNRWA mais que, d'autre part, si on désire qu'un changement intervienne dans le mode de financement de l'Office, c'est aux gouvernements qu'il incombe de faire des propositions en ce sens et c'est à eux aussi qu'il revient d'agir en conséquence. Cela n'est aucunement du ressort du Commissaire général.

28. Il n'appartient pas non plus au Commissaire général de préciser à tel gouvernement particulier ou à tel groupe de gouvernements quelle devra être sa part des dépenses de l'UNRWA. Mais, comme je l'ai déjà indiqué, j'ai été surpris de constater que ce ne sont pas les divergences d'opinion entre les Etats membres au sujet de l'importance de l'UNRWA qui sont à l'origine de ses difficultés financières. Celles-ci sont surtout dues à l'absence de coordination qui caractérise le fonctionnement du système de contributions volontaires ainsi qu'aux divergences d'opinion quant à ce que devrait être un partage équitable du financement de l'UNRWA. Les tentatives faites par des Commissaires généraux successifs dans le but d'introduire une certaine coordination et de doter l'Office d'une base financière plus stable en suggérant des chiffres de contribution n'ont pas réussi.

29. Compte tenu du soutien général dont jouit l'UNRWA, il convient néanmoins de poser la question de savoir s'il n'est pas possible que les gouvernements qui ont manifesté l'intérêt qu'ils portent à l'Office se consultent officieusement en vue de s'entendre sur un partage raisonnable des dépenses de l'UNRWA. J'invite vivement les délégations à examiner sérieusement cette suggestion. Le Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA pourrait éventuellement favoriser de telles consultations.

30. Il est du devoir du Commissaire général de présenter sans fard la situation telle qu'elle lui apparaît, afin de permettre aux gouvernements de tirer leurs propres conclusions et de prendre toute mesure qui leur semble appropriée et nécessaire. Aussi, dois-je préciser que j'envisage l'avenir avec beaucoup d'appréhension. Et quand je parle d'avenir, je ne veux pas dire un avenir plus ou moins lointain, je veux dire l'avenir immédiat. Par conséquent, j'espère sincèrement que les Etats membres débattront à cette trente-sixième session de l'Assemblée générale des mesures qui pourraient et devraient être prises pour assurer le maintien des activités de l'Office et, en particulier, de son programme d'éducation. Aucun des interlocuteurs avec lesquels j'ai discuté de la question ne doute que l'effondrement de l'UNRWA, faute de fonds nécessaires pour maintenir ses programmes d'activité, serait un désastre pour les réfugiés de Palestine et pour les gouvernements des pays d'accueil, comme pour la paix et la stabilité du Proche-Orient.

Situation dans la zone d'activité de l'UNRWA

31. La menace pesant sur l'avenir du programme d'éducation de l'Office après le mois de mai, fin de l'année scolaire 1980/81, a été le principal sujet de préoccupation en Jordanie orientale et dans la République arabe syrienne et une source d'inquiétude au Liban. Les réfugiés, les gouvernements des pays d'accueil et le personnel même de l'UNRWA ont réagi de la façon la plus vigoureuse à l'annonce de la fermeture éventuelle de 314 écoles et du licenciement de 5 100 enseignants, si des recettes supplémentaires substantielles ne sont pas reçues. Au mois d'avril, compte tenu surtout de considérations d'ordre politique, le Commissaire général décida de suspendre toute mesure en ce sens et d'examiner de nouveau la situation financière de l'Office en septembre (voir par. 74 à 78, 83 et 89).
32. La méfiance à l'égard des intentions de l'Office a entravé l'application d'un programme d'action visant à concentrer l'aide des services de secours sur les plus démunis parmi les réfugiés. Ce programme est en voie d'application en Jordanie orientale (ainsi que dans les territoires occupés), où il se heurte, néanmoins, à une opposition croissante. Dans la République arabe syrienne, les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement, lequel est opposé par principe à ce programme (voir par. 79 et 86).
33. L'Office a tenté de conclure avec le Gouvernement jordanien un nouvel accord sur la fourniture de services hospitaliers (voir par. 80). Tant en Jordanie qu'en Syrie, des programmes-pilotes de planning familial ont été introduits, complétant ainsi celui qui existe depuis quelques années déjà dans la bande de Gaza (voir par. 87).
34. Des enquêtes approfondies portant sur les conditions de rémunération en vigueur sur le marché local du travail ont été menées en Syrie et au Liban vers le début de 1981 par la Commission de la fonction publique internationale, dont les recommandations sont attendues au mois d'octobre (voir par. 84, 85 et 96). Ces enquêtes formeront la base d'un nouveau système de rémunération pour le personnel recruté localement. La première enquête de ce genre avait été menée sur la rive occidentale du Jourdain - ses résultats devant s'appliquer aux deux territoires sous occupation - et avait abouti à l'octroi d'importantes augmentations de salaires pour les fonctionnaires d'échelon inférieur. De modestes majorations de salaires ont été également approuvées pour les fonctionnaires des échelons supérieurs. Mécontents des résultats, les enseignants de la rive occidentale se sont mis en grève du 4 décembre 1980 au 12 février 1981 (voir par. 98 à 100).
35. Au Liban, la poursuite des hostilités, tant à Beyrouth que dans le sud du pays, fit au moins 25 morts parmi les réfugiés immatriculés et 107 blessés et se traduisit par des dégâts dans les abris de réfugiés et les installations de l'Office. Les services dispensés par l'UNRWA, notamment le programme d'éducation, furent sérieusement perturbés. L'Office a dû compter sur la coopération de l'Organisation de libération de la Palestine pour assurer la mise en oeuvre sans heurt de ses programmes (voir par. 90 à 95 et 97).

36. Dans les territoires occupés de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza, les affrontements entre les autorités militaires israéliennes et la population arabe locale ont perturbé les services de l'UNRWA. Le couvre-feu a été imposé pendant de courtes périodes; des militaires ont pénétré dans les locaux de l'Office à la recherche de manifestants; des fonctionnaires de l'UNRWA et des réfugiés ont été soumis à des interrogatoires et souvent détenus sans même qu'un chef d'inculpation soit retenu contre eux. Les autorités militaires ont, une fois sur la rive occidentale et à deux reprises dans la bande de Gaza, démoli, à titre punitif, des abris de réfugiés pour des délits qui auraient été commis par certains membres des familles ainsi touchées. Dans la bande de Gaza, les autorités exigent des réfugiés qu'ils démolissent les abris qu'ils occupent dans les camps, comme condition préalable à leur emménagement dans des logements construits dans le cadre de projets immobiliers gouvernementaux (voir par. 101, 102 et 105 à 107).

37. La rive occidentale et la bande de Gaza ont été moins affectées que les autres zones d'activité par la crise financière de l'Office, bien que les difficultés budgétaires aient empêché la réalisation des travaux de construction et de réparation indispensables. A Gaza, la situation a été allégée dans une certaine mesure par des contributions spéciales destinées à l'amélioration des conditions de vie dans les camps (voir par. 103 et 104).

Services d'enseignement et de formation

38. Le programme d'enseignement est géré par l'UNRWA avec la collaboration technique de spécialistes de l'UNESCO, détachés auprès de l'Office. Le programme comprend des activités préscolaires, un enseignement général aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur), une formation technique et pédagogique ainsi qu'un système de bourses universitaires. En 1980, le programme d'enseignement et de formation a représenté 54,5 p. 100 des dépenses totales de l'UNRWA. En 1981, il représente 54,1 p. 100 du budget révisé. La coordination et le développement du programme ont été favorisés par la mise en application de changements structurels internes et par l'établissement d'un plan de travail biennal (voir par. 108 à 112).

39. En 1980/81, il y avait 321 224 élèves inscrits dans les 635 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA; 74,3 p. 100 de ces écoles ont fonctionné selon le système des classes alternées. En Jordanie et dans la République arabe syrienne, la poursuite du programme d'enseignement au-delà de la fin de l'année scolaire a été sérieusement menacée par la crise financière de l'Office. La décision de ne pas fermer les écoles en mai 1981 a été prise en tenant compte de ce que les risques politiques que leur fermeture aurait entraînés dépassaient en gravité les risques financiers impliqués par leur maintien en activité (voir l'Introduction ainsi que les paragraphes 74 à 78, 83, 89, 115 et 116).

40. Les activités des écoles dans chacune des cinq zones de l'Office (Liban, République arabe syrienne, Jordanie orientale, rive occidentale du Jourdain et bande de Gaza) est décrite aux paragraphes 118 à 123. Au Liban le programme a été perturbé par la poursuite des hostilités dans le pays (par. 90 à 95 et 118) et, sur la rive occidentale, par une grève de deux mois déclenchée par les enseignants (par. 98 à 100).

41. Dans les sept centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA, le nombre de places a été porté à 3 666 et sera augmenté encore en 1982/83 pour atteindre le chiffre de 3 956. Les cours sont organisés en fonction des possibilités d'emploi sur le marché du travail dans le Proche-Orient et ils sont régulièrement modifiés pour tenir compte des variations de ces possibilités d'emploi. Parmi les diplômés de 1979/80, 89,8 p. 100 avaient trouvé du travail en juin 1981. Cet excellent résultat encourage un plus grand nombre de réfugiés à vouloir s'inscrire dans les centres; mais malheureusement, la capacité restreinte de ces derniers limite à moins de 20 p. 100 la proportion des candidats qualifiés pouvant être admis (voir par. 124 à 127).

42. Une formation pédagogique avant l'emploi est assurée dans quatre centres de l'Office, où l'on comptait 1 309 inscrits en 1980/81. La tâche principale de ces centres est de former un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour faire face à l'accroissement constant des effectifs dans les écoles de l'UNRWA. Une formation en cours d'emploi, dispensée par l'Institut pédagogique et les centres de recherche pédagogique de l'Office, permet d'améliorer les qualifications de base et développer l'aptitude des enseignants à appliquer les changements intervenus dans les programmes scolaires et tenir compte de leur enrichissement (voir par. 128 à 134).

43. Un petit nombre de bourses (365 en 1980/81) sont accordées à certains réfugiés étudiant dans des universités arabes (voir par. 135 et 136).

44. L'UNRWA a adopté pour ligne de conduite d'accorder aux jeunes réfugiés des deux sexes des chances éducationnelles égales. Dans les domaines de l'enseignement général et de la formation pédagogique, cette égalité de chances est devenue une réalité depuis plusieurs années. Des efforts sont à présent déployés en vue d'accroître le nombre des jeunes filles admises aux cours de formation professionnelle et technique. Toutefois, on ne compte parmi les mieux qualifiés des candidats aux bourses universitaires qu'un petit nombre de jeunes filles (voir par. 114).

Services de santé

45. Sous la supervision technique de l'Organisation mondiale de la santé, les soins de médecine préventive et curative sont dispensés par l'UNRWA dans 100 centres de santé, et grâce à des accords spéciaux, dans des dispensaires relevant de gouvernements ou d'organisations bénévoles.

46. On trouvera aux paragraphes 138 à 143 une description du programme de médecine curative. Les frais d'hospitalisation ont augmenté considérablement dans toute la région. Au Liban, ce problème est aggravé par les hostilités qui rendent inaccessibles certains hôpitaux aux réfugiés. L'Office assure de façon limitée des soins dentaires et une rééducation médicale des handicapés.

47. En coopération étroite avec les autorités sanitaires gouvernementales, l'Office se préoccupe principalement de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles, grâce à des vaccinations, un meilleur assainissement du milieu et une éducation sanitaire (voir par. 144 à 147).

48. Les soins maternels et infantiles constituent le pivot central du programme de médecine préventive et sont axés principalement sur la nutrition de la femme enceinte et de l'enfant, de la naissance de celui-ci à sa scolarisation (voir par. 148 à 154). D'une façon générale, l'état nutritif de la plupart des enfants réfugiés est satisfaisant, bien qu'il y ait une forte proportion de cas de malnutrition, légère à modérée. Les soins dans ce domaine sont dispensés sous la forme de repas diététiquement équilibrés donnés aux enfants et autres groupes vulnérables, de distribution de lait et autres suppléments nutritifs tels que les capsules de vitamines pour les enfants et les tablettes de fer et de folate pour les femmes enceintes. Les nourrissons souffrant de malnutrition et autres déficiences connexes sont traités dans les centres de réhydratation/nutrition (voir par. 162 à 165).

49. L'amélioration des services d'assainissement du milieu dispensés par l'UNRWA dans les camps est réalisée grâce à des projets municipaux et des projets d'auto-assistance entrepris par les réfugiés eux-mêmes. Malheureusement, la participation de l'Office à ces derniers est fortement limitée par le manque de fonds et de nombreux projets d'importance vitale, destinés à améliorer l'approvisionnement en eau et les systèmes d'égouts, ont été ajournés (voir par. 156 à 161).

50. La contribution de l'UNRWA à la formation dans les domaines médical et paramédical se fait grâce à l'octroi de bourses universitaires et d'études en soins infirmiers et la mise en oeuvre de programmes de formation professionnelle. Grâce aux bourses d'études supérieures accordées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à son propre programme de formation en cours d'emploi, l'Office est en mesure d'améliorer les qualifications professionnelles de son personnel (voir par. 166 à 168).

Services de secours

51. Les services de secours comprennent la distribution de rations de base et l'octroi d'une aide au logement dans certaines circonstances spéciales ainsi que des programmes d'assistance sociale destinés aux réfugiés particulièrement nécessiteux (voir par. 169 à 173). Au 30 juin 1981, il y avait 1,88 million de réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA (voir par. 174).

52. Chacun des quelque 824 000 réfugiés touchant des rations alimentaires reçoit 5 kg de farine par mois, quantité symbolique distribuée à partir des denrées alimentaires accordées par les gouvernements à l'UNRWA, mais qui est importante pour les réfugiés comme pour les gouvernements des pays d'accueil, car elle témoigne que la communauté internationale reconnaît aux bénéficiaires de rations le statut de réfugiés. L'Office aurait préféré échanger certaines de ces denrées alimentaires contre des fonds en espèces qu'il pourrait consacrer à son programme d'éducation qui, de tous ses services, est celui qui a le plus de valeur aux yeux des réfugiés (voir par. 175 et 176).

53. Afin d'utiliser au mieux ses maigres ressources, l'UNRWA est également désireux de concentrer ses services de secours sur ceux des réfugiés qui sont véritablement démunis. A Gaza, sur la rive occidentale et en Jordanie, une ration supplémentaire a été accordée à cette catégorie de réfugiés (voir par. 177) qui reçoit en outre

une très modeste assistance en matière de logement, des couvertures, des vêtements et des dons en espèces ainsi qu'un traitement préférentiel en ce qui concerne l'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique (voir par. 172, 187 et 188).

54. Quelque 35 p. 100 des réfugiés vivent dans les camps où l'UNRWA dispense ses services et aide à loger les réfugiés nécessiteux. Les projets d'auto-assistance qui bénéficient d'une petite aide financière de l'Office, ont permis d'améliorer les conditions de vie dans les camps. La démolition des abris de réfugiés, soit par les autorités militaires israéliennes soit sur leurs instructions, a de nouveau suscité des problèmes dans les territoires occupés. Au Liban des dégâts étendus ont été causés dans les camps situés dans le sud du pays par l'artillerie israélienne et celle des milices irrégulières libanaises (voir par. 179 à 185).

55. A l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, l'UNRWA a entrepris la réalisation d'un projet-pilote visant à la réhabilitation des handicapés physiques et mentaux. Des activités préscolaires et de jeunes ainsi que des camps d'été ont été organisés au profit de nombreux enfants et adolescents vivant dans les camps et un programme de formation artisanale destiné aux femmes et aux jeunes gens n'ayant aucune qualification leur a permis d'apprendre des métiers simples qui les ont aidés à trouver un emploi (voir par. 186, 188 à 194).

Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

56. Outre l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'OMS dans la prestation des services d'enseignement et de santé, l'Office a bénéficié de la coopération d'autres organismes des Nations Unies, tant dans ses zones d'activité qu'au Centre international de Vienne où se trouve une partie de son siège central (voir par. 195 à 198).

Questions relatives au personnel et à l'administration

57. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, l'UNRWA compte réunifier son siège central dans sa zone d'activité au Proche-Orient aussitôt que possible. Des pourparlers ayant trait aux besoins détaillés de l'Office sont engagés. à présent avec le Gouvernement jordanien, lequel a offert certaines facilités, bien que le Gouvernement libanais ait réitéré fermement son point de vue selon lequel le siège central de l'UNRWA devrait regagner Beyrouth dès que l'état de sécurité le permettra (voir par. 199 à 201).

58. Le siège central de l'Office a été réorganisé et le nombre des fonctionnaires a été accru de façon modeste pour améliorer l'efficacité des services. On s'efforce également, mais sans grand succès, d'augmenter la proportion des fonctionnaires de sexe féminin. Les postes internationaux font actuellement l'objet d'une reclassification conformément aux normes communes de classification des emplois promulguées par la Commission de la fonction publique internationale (voir par. 202 à 207).

59. On procède à l'application d'un nouveau système de rémunération pour le personnel recruté localement; ce système a été basé sur des enquêtes approfondies portant sur les conditions de service offertes par des employeurs comparables dans chacune des cinq zones d'activité de l'Office. La première de ces enquêtes concernant les territoires occupés, s'est traduite par des augmentations de salaires estimées à 7,9 millions de dollars par an (voir par. 208 à 211).

60. Les relations avec le personnel ont été affectées par l'incertitude menaçant leur avenir, à cause de l'instabilité financière de l'Office, et par le sentiment de frustration engendré par l'écart croissant entre les salaires et la hausse accélérée du coût de la vie (voir par. 212 et 213).

61. Le Commissaire général a donné des instructions pour éliminer toutes les clauses régissant les conditions de service du personnel recruté localement susceptibles d'entraîner pour les fonctionnaires de sexe féminin un traitement moins favorable que celui de leurs collègues masculins (voir par. 214).

Questions juridiques

62. Les fonctionnaires de l'UNRWA ont continué à être arrêtés, détenus et soumis à des interrogatoires par les autorités locales, sans avoir été inculpés et sans que l'Office ne soit informé à temps et de manière adéquate des raisons de ces agissements. Des restrictions continuent d'être imposées aux déplacements des fonctionnaires par les autorités militaires israéliennes et par le Gouvernement syrien. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'obtention auprès du Gouvernement jordanien de certains privilèges accordés normalement au personnel expatrié lors de son arrivée dans le pays (voir par. 215 à 223).

63. Dans les territoires occupés, les services de l'UNRWA ont été perturbés par les couvre-feu imposés pendant de courtes périodes par les autorités militaires israéliennes dans les camps de réfugiés. A plusieurs reprises, ces autorités ont pénétré dans les locaux de l'Office et elles ont par ailleurs démoli des abris de réfugiés, une fois sur la rive occidentale et deux fois dans la bande de Gaza, punissant ainsi des familles entières pour les crimes présumés de certains de leurs membres (voir par. 224 à 227).

64. Bien qu'une créance sur la Banque d'Alexandrie ait été liquidée grâce à l'intervention du Gouvernement de la République arabe d'Egypte, aucun progrès semblable n'a été réalisé en ce qui concerne le règlement d'autres créances de l'UNRWA sur des gouvernements. Les difficultés éprouvées par l'Office à être exempté de certaines taxes prélevées par le Gouvernement de la République arabe syrienne n'ont pas été encore aplanies. Un litige opposant l'Office à un entrepreneur est à présent soumis à arbitrage (voir par. 229 à 232).

Opérations financières

65. En 1980, les recettes (184,6 millions de dollars) ont été de 26,7 millions de dollars inférieures au budget révisé (211,3 millions de dollars), bien qu'elles aient dépassé de 0,9 million de dollars les sommes effectivement dépensées ou les engagements financiers pris jusqu'à la fin de l'année (183,7 millions de dollars).

Le fonds de roulement (l'excédent des avoirs sur les obligations) a donc été accru d'autant et porté ainsi à 11,2 millions de dollars. En 1981, les recettes estimées au 30 juin (194 millions de dollars) ont été de 45 millions de dollars inférieures aux besoins budgétaires révisés (239 millions de dollars). Si aucune nouvelle contribution n'est reçue, il faudra puiser à la fin de l'année dans le solde en espèces et dans le fonds de roulement si l'on veut maintenir pleinement en activité le programme d'éducation. Au début de 1981, le solde en espèces s'élevait à 22,1 millions de dollars seulement, soit juste de quoi financer les activités de l'Office pendant un peu plus de deux mois (voir par. 233 à 237).

66. L'obligation financière la plus importante est constituée par les indemnités de fin de service à verser au personnel au cas où l'Office se trouve contraint d'en licencier une grande partie. Au 30 juin 1981, cette obligation représentait plus de 53 millions de dollars, dont environ 70 p. 100 étaient couverts par les avoirs de l'Office, en partie seulement sous forme de solde en banque. Les avoirs en espèces dont dispose l'UNRWA peuvent servir soit à financer ses programmes d'activité soit à verser les indemnités de fin de service du personnel, mais non pas les deux (voir par. 238).

67. L'aptitude de l'Office à financer son programme d'éducation ou de santé est fonction du montant des recettes en espèces dont il peut disposer librement. En 1981, ces recettes se sont élevées à 124 millions de dollars seulement par rapport à des recettes globales de l'ordre de 194 millions de dollars. La survie des programmes d'éducation et de santé pourrait dépendre de ce que certains pays donateurs seraient ou non désireux de convertir en espèces leurs contributions en nature (voir par. 239).

Budget de 1982 et budget révisé de 1981

68. Estimées à 238,7 millions de dollars, les dépenses inscrites au budget révisé de 1981 dépassent de 7,7 millions de dollars les estimations initiales présentées dans le rapport annuel de 1979/1980. Quant au budget prévu pour 1982, il s'établit à 265,6 millions de dollars (voir par. 240).

69. Cet accroissement de 28,4 millions de dollars dans le budget prévu pour 1982 servira principalement à financer les augmentations normales des programmes (en grande partie pour faire face à l'accroissement naturel des effectifs scolaires), les majorations normales de salaires, la hausse des coûts imputable à l'inflation, les mesures visant à éliminer toute forme de discrimination basée sur le sexe et affectant le montant des indemnités familiales, ainsi qu'une faible amélioration du programme d'alimentation d'appoint et de l'aide accordée aux personnes particulièrement démunies (voir par. 241 à 250).

70. En 1981, les services d'éducation représentent 54 p. 100 des dépenses inscrites au budget, contre 16 p. 100 pour les services de santé, 23 p. 100 pour les services de secours et 7 p. 100 pour les autres dépenses. En 1982, les services d'éducation représenteront environ 57 p. 100 du budget, contre 16 p. 100 pour les services de santé, 23 p. 100 pour les services de secours et 4 p. 100 pour les autres dépenses (voir par. 247).

71. Dans les budgets de 1981 et 1982 une somme de 3 millions de dollars a été prévue pour accroître les réserves destinées au financement des indemnités de fin de service du personnel recruté localement, au cas où l'UNRWA devra cesser brutalement ses activités. Si ces provisions budgétaires annuelles sont maintenues, les réserves totales seront, à la fin de 1982, encore inférieures de quelque 6 millions de dollars par rapport à la somme totale des obligations de l'Office dans ce domaine (voir par. 251).

72. On trouvera aux tableaux A, B et C (voir par. 252) une comparaison succincte des estimations budgétaires de 1981 et 1982. Celles de 1982 sont exposées brièvement aux paragraphes 253 à 288. D'après les prévisions actuelles, les recettes en 1982 seront de 80,3 millions de dollars inférieures aux dépenses envisagées (voir par. 289 et 290).

CHAPITRE I

SITUATION DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE L'UNRWA 1er JUILLET 1980 - 30 JUIN 1981

73. Les paragraphes qui suivent exposent les principales difficultés qui ont affecté les activités de l'Office dans chacune de ses cinq zones d'activité, en Jordanie, en République arabe syrienne, au Liban et dans les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza. On trouvera au chapitre II les détails concernant ces activités.

A. Jordanie

1. Impact de la menace qui a pesé sur le programme scolaire

74. L'événement qui a éclipsé tous les autres en Jordanie, en 1980, et encore plus en 1981, a été la sérieuse possibilité de voir l'UNRWA renoncer à la responsabilité de son programme scolaire. A peine avait-on annoncé en septembre 1980 que des fonds suffisants avaient été reçus pour maintenir le programme scolaire en Jordanie et en Syrie jusqu'à la fin de l'année que l'attention se porta sur la crise qui menaçait d'éclater en 1981. Le Gouvernement jordanien, en tant que membre de la Commission consultative, participa à la réunion extraordinaire de la Commission, le 12 décembre 1980, au cours de laquelle son représentant déclara au nom de tous les gouvernements des pays d'accueil que l'Office devait continuer à assumer la responsabilité de l'éducation des enfants réfugiés de Palestine et rejeta les deux mesures proposées par le Commissaire général pour faire face au déficit de l'Office (voir l'introduction, par. 10).

75. C'est d'abord avec incrédulité puis avec grande inquiétude que le gouvernement, les réfugiés et le personnel même de l'Office accueillirent la déclaration faite par le Commissaire général en mars 1981 selon laquelle l'Office se trouvera dans l'obligation de se retirer, à la fin du mois de mai, de ses 204 écoles primaires élémentaires et secondaires inférieures en Jordanie si ses recettes ne sont pas accrues entre-temps de façon substantielle. Potentiellement, cette mesure affecterait plus de 130 000 élèves et 3 700 enseignants. L'appréhension fut encore plus grande lorsque fut connue la nouvelle que les lettres de licenciement individuelles avaient été préparées et, comme il fallait s'y attendre, le personnel refusa de coopérer avec ces dispositions administratives et menaça de se mettre en grève.

76. Le Gouvernement jordanien a été maintenu constamment au courant des difficultés financières de l'Office et des efforts déployés en vue d'obtenir des recettes supplémentaires qui éviteraient à l'Office de se retirer de ses écoles. Le 20 avril, dans une déclaration faite devant le Conseil national consultatif et rendue publique par les organes d'information, le Premier Ministre jordanien résuma ainsi la position de son gouvernement, à savoir que les réfugiés de Palestine ont le droit indiscutable de bénéficier des services d'enseignement de l'UNRWA; que la communauté internationale dans son ensemble est responsable d'assurer la prestation de ces services; que le renvoi des enseignants de l'UNRWA serait un acte inhumain qui viendrait s'ajouter aux injustices déjà perpétrées à l'encontre des Palestiniens par l'occupation de leur pays et que le Gouvernement jordanien n'est pas en mesure d'assumer financièrement la prise en charge du programme d'éducation.

77. Pendant plusieurs semaines, l'UNRWA ainsi que ses hauts fonctionnaires furent l'objet de critiques de la part de la presse locale. On prétendit fréquemment que le déficit financier n'était qu'un simple prétexte avancé par l'Office pour dissimuler ses intentions de réduire ou même d'éliminer les services dispensés aux réfugiés de Palestine. De telles critiques avaient déjà été faites à maintes occasions par le passé, mais elles n'avaient jamais été aussi acerbes que cette année. Les réfugiés n'ont jamais accepté que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne soient pas en mesure d'assurer les fonds nécessaires au financement de la totalité des services de l'UNRWA, soit par des contributions volontaires, soit en incorporant le budget de l'Office dans celui de l'Organisation des Nations Unies. La décision de l'Assemblée générale en novembre 1981 de proroger le mandat de l'UNRWA pour trois nouvelles années à compter du 1er juillet 1981 loin d'être considérée comme un témoignage de la bonne foi de la communauté internationale n'a servi qu'à aggraver chez eux le sentiment d'être abandonnés. L'éventualité de réductions majeures dans les programmes de l'UNRWA en Jordanie a été interprétée comme constituant de la part de l'Office (et de certains de ses hauts fonctionnaires en particulier), en collusion avec quelques-uns des principaux donateurs, un renoncement à ce que les Palestiniens considèrent comme un engagement pris par la communauté internationale de leur fournir une assistance jusqu'à ce que les résolutions de l'Assemblée générale sur le rapatriement ou la compensation des réfugiés puissent être appliquées.

78. La décision prise par le Commissaire général, à la fin d'avril, de suspendre pour le moment toute mesure concernant la fermeture des écoles a donc été accueillie avec grand soulagement. Depuis, le gouvernement a exprimé à l'Office à maintes reprises son souci de voir le financement de l'Office établi sur des bases plus saines et lui a fait part de son intention d'oeuvrer en ce sens.

2. Assistance aux réfugiés nécessiteux

79. La méfiance des réfugiés à l'égard des intentions de l'Office a influé négativement sur leurs réactions vis-à-vis des changements que l'UNRWA s'efforce d'introduire dans ses autres programmes. Ils sont de plus en plus hostiles à l'idée de limiter l'octroi des secours aux réfugiés les plus nécessiteux, généralement les veuves ayant de jeunes enfants, les personnes âgées vivant seules et les handicapés. Les enquêtes effectuées jusqu'ici révèlent que près de 11 000 réfugiés en Jordanie sont réellement démunis et ont besoin de toute assistance supplémentaire que l'Office peut leur offrir. Etant donné l'insuffisance de ses ressources, l'Office estime qu'il n'a pas d'autre choix que de s'assurer que cette assistance aille en premier lieu à ces infortunés, qui, même alors, ne reçoivent que peu. Les réfugiés craignent de nouvelles réductions affectant les services dont bénéficient ceux qui reçoivent actuellement des rations de base.

3. Soins médicaux

80. L'UNRWA a également rencontré des difficultés dans ses efforts en vue d'aboutir à un nouvel accord avec le Gouvernement jordanien sur la prestation de services hospitaliers aux réfugiés malades. A la fin de 1979, le gouvernement a notifié l'Office de son désir de mettre un terme à l'accord prévoyant que les réfugiés malades avaient droit, sous certaines conditions, à des services gratuits dans les hôpitaux publics contre le paiement par l'UNRWA au Gouvernement jordanien d'une somme forfaitaire convenue en 1968. L'Office a proposé d'augmenter cette somme

dans la limite de ses moyens et des discussions ont été entamées en vue de la conclusion d'un nouvel accord. En janvier 1981, le gouvernement dans les propositions qu'il a présentées à l'Office, n'a accepté l'offre de celui-ci qu'en tant que subvention partielle et a exigé des réfugiés malades le paiement de 30 p. 100 des frais d'hospitalisation et d'interventions chirurgicales. L'UNRWA a demandé le retrait de cette condition. En l'absence d'accord entre le gouvernement et l'Office, ce dernier a introduit, à la fin de la période considérée, un plan de remboursement au bénéfice des réfugiés malades auxquels le règlement des factures d'hôpital imposerait un lourd fardeau financier.

81. Un plan d'assurance médicale collectif, financé par les cotisations des participants et de l'Office a été créé le 1er octobre 1980 à l'intention du personnel. Quelque 1 400 fonctionnaires (sur un total de 5 600) se sont jusqu'ici affiliés à ce plan.

4. Réorganisation ministérielle

82. En août 1980, le Gouvernement jordanien a créé le Ministère des affaires des territoires occupés qui a pris la relève de l'ancien Ministère du développement et de la reconstruction pour tout ce qui touche les réfugiés de Palestine et les personnes déplacées en Jordanie orientale et qui assume la responsabilité des relations du gouvernement avec les réfugiés dans les territoires occupés.

B. République arabe syrienne

1. Impact de la menace qui a pesé sur le programme scolaire

83. En Syrie, également, la possibilité que l'UNRWA ait à abandonner la responsabilité du programme scolaire en mai, à la fin de l'année scolaire 1980/81, a été un sujet majeur d'inquiétude. Cela aurait signifié le retrait de l'Office de 110 écoles primaires élémentaires et secondaires inférieures, comptant près de 45 200 élèves et le licenciement de 1 400 enseignants. Le Gouvernement syrien, le parti du Baas au pouvoir, les représentants locaux de l'Organisation de libération de la Palestine et les réfugiés eux-mêmes ont tous réagi de la manière la plus énergique à l'annonce par le Commissaire général que le financement inadéquat de l'Office pourrait rendre inévitable cette éventualité. La position officielle du Gouvernement syrien a été presque identique à celle du Gouvernement jordanien et la presse locale a critiqué l'Office de façon similaire dans l'un et l'autre pays. Comme le Gouvernement jordanien, le Gouvernement syrien est soucieux de voir le financement des programmes de l'UNRWA établi sur des bases plus saines et il se consulte avec les autres gouvernements des pays d'accueil et l'Organisation de libération de la Palestine sur les mesures qui permettraient de réaliser cet objectif.

2. Enquête approfondie sur la rémunération

84. Outre l'insatisfaction croissante à l'égard de leur rémunération, l'incertitude qui pèse sur l'avenir des fonctionnaires recrutés localement a gravement affecté leur moral. Le Bureau régional a pendant très longtemps eu des difficultés à recruter des personnes suffisamment qualifiées pour remplir les postes vacants dont le nombre augmentait régulièrement à mesure que les fonctionnaires démissionnaient pour aller occuper des emplois plus lucratifs ailleurs dans

le Proche-Orient. Durant l'année écoulée, les services d'enseignement ont été particulièrement affectés par de telles démissions. Par conséquent, l'Office s'est trouvé contraint d'embaucher, de plus en plus, des enseignants inexpérimentés qu'il n'aurait pas normalement pris à son service.

85. Conformément à l'accord conclu en 1979 entre l'Administration et les associations du personnel, selon lequel la rémunération doit être basée sur les conditions de service offertes par les employeurs comparables dans chacune des zones d'activité, l'association du personnel local a demandé en janvier 1980 qu'une enquête sur ces conditions soit menée en Syrie. Après plusieurs mois de travail préliminaire, les données furent recueillies en février et mars 1981 par une équipe composée des représentants de la Commission de la fonction publique internationale, de l'association du personnel local et de l'Administration. Ces données sont analysées actuellement par la CFPI dont les recommandations finales ne pourront pas être présentées au Commissaire général avant octobre 1981.

3. Assistance aux réfugiés nécessiteux

86. En Syrie, comme en Jordanie et dans les territoires occupés, l'Office cherche à limiter ses services de secours aux réfugiés qui, de toute évidence, en ont le plus besoin. Le gouvernement maintient toutefois que, par principe, il ne devrait pas y avoir de discrimination parmi les réfugiés ayant droit aux rations de base. Les négociations avec le gouvernement se poursuivent (voir également par. 172, 176 et 177).

4. Soins médicaux

87. Le 1er février 1981, un projet pilote de planning familial a été mis en oeuvre dans le camp de Jaramana, dans la région de Damas, en coordination avec le Département des soins maternels et infantiles et de planning familial relevant du Ministère de la santé. Ce projet vise à encourager l'espacement des grossesses dans l'intérêt des familles et non pas pour freiner la progression démographique. Le Ministère de la santé a contribué au projet en formant le personnel du centre de santé et en fournissant des contraceptifs. Les résultats seront évalués à la fin de 1981 pour décider s'il convient ou non de l'étendre à d'autres centres de santé de l'UNRWA dans la République arabe syrienne. (Un projet analogue avait été réalisé dans deux centres de santé en Jordanie. Voir aussi par. 150).

88. L'augmentation rapide des frais médicaux en Syrie a imposé des charges supplémentaires au budget consacré par l'Office aux soins médicaux, comme cela a été le cas pour tous les autres services. En particulier, le tarif officiel décrété par le gouvernement pour le traitement des malades hospitalisés et non hospitalisés, ainsi que pour les services de laboratoire et de rayons X, fixé pour la dernière fois en 1975, a été accru de façon substantielle.

C. Liban

1. Impact de la crise financière

89. Les activités de l'UNRWA au Liban ont été également affectées par l'incertitude pesant sur le sort du programme scolaire qui n'aurait pu être maintenu jusqu'à la fin de 1981 que si des contributions supplémentaires suffisantes étaient reçues pour financer d'abord ce programme dans les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza, et ensuite au Liban. Le gouvernement ainsi que

l'Organisation de libération de la Palestine (dont le siège se trouve à Beyrouth) étaient profondément inquiets des répercussions néfastes qu'entraînerait la fermeture des écoles. Dans la situation troublée où était le pays, il était difficile de voir quelle solution de rechange éventuelle pouvait être convenue pour la gestion du programme, à supposer même que le gouvernement et l'OLP acceptaient - ce qu'ils ne faisaient pas - que la communauté internationale se déchargeât de cette responsabilité. Par l'intermédiaire de ses représentants, le Gouvernement libanais, comme les Gouvernements jordanien et syrien, a fait part de son inquiétude aux gouvernements arabes frères, dans l'espoir qu'une solution plus durable puisse être trouvée.

2. Poursuite des hostilités au Liban

90. Beaucoup plus graves encore ont été toutefois, dans ce pays, les effets des affrontements persistants qui ont opposé les factions rivales libanaises, l'Organisation de libération de la Palestine, la Force arabe de frappe et l'Etat d'Israël.

91. A Beyrouth et sa banlieue, l'état de sécurité s'est maintes fois détérioré, avec seulement quelques brèves accalmies, jusqu'au 2 avril, lorsque la situation dégénéra totalement à la suite de violents combats mettant aux prises les secteurs est et ouest de la capitale. La fermeture des principales voies d'accès reliant les deux secteurs a empêché un grand nombre de fonctionnaires du Bureau régional de se rendre à leur travail. De même que d'autres organismes des Nations Unies à Beyrouth, l'UNRWA a dû accorder une aide matérielle à ses principaux fonctionnaires pour leur permettre de s'installer provisoirement à proximité du Bureau régional afin de maintenir à un niveau acceptable les activités administratives.

92. Vers la mi-mai, la situation était devenue si grave que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur l'avis du représentant officiel des Nations Unies au Liban chargé des questions de sécurité, autorisa l'évacuation volontaire des personnes à charge du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Pendant la majeure partie de l'année, l'UNRWA avait estimé nécessaire d'interdire tout déplacement non essentiel dans ce pays (interdiction encore en vigueur à la fin de la période couverte par le rapport) et, après le 3 avril, durant les périodes particulièrement troublées, d'interdire tout déplacement en mission. La coordination et la supervision des programmes d'activité au Liban par les départements du siège central ont été affectées par ces mesures. La fermeture de l'aéroport de Beyrouth du 21 avril au 12 mai a perturbé encore plus les communications et des dispositions spéciales ont dû être prises pour acheminer via Damas le courrier diplomatique.

93. Les tirs d'artillerie et autres activités militaires sont devenus choses quotidiennes dans le sud du Liban, mais aussi familiers qu'ils soient ils n'en sont pas moins dévastateurs. Au 30 juin 1981, il y a eu durant les 12 mois précédents non moins de 25 tués et 107 blessés parmi les réfugiés immatriculés; trois de ces blessés étaient des fonctionnaires de l'Office. Dans les régions de Tyr et de Saïda, les abris de réfugiés ont subi d'importants dégâts, bien que les installations de l'Office n'aient été que légèrement touchées. Les réfugiés de la région de Tyr ont réclamé une aide financière pour leur permettre de reconstruire leurs abris, mais le manque de fonds dont souffre l'Office ne lui a pas permis de satisfaire cette requête.

94. On trouvera au chapitre II de ce rapport (voir par. 118, 142 et 170) une description plus détaillée des répercussions de la situation sur les services d'éducation, de santé et de secours. L'effet le plus important a été la perturbation de l'activité scolaire qui n'a pu se dérouler que de façon intermittente dans les régions centrale et méridionale du Liban. Le niveau de l'enseignement parmi les élèves réfugiés de Palestine a baissé sensiblement depuis le début des combats dans ce pays, en 1975, et l'interruption de l'activité scolaire cette année l'a encore affaibli. Fort heureusement, le centre de formation professionnelle de Sibline, près de Saïda, a pu fonctionner sans grande interruption. L'organisation des services de santé qui avait été assouplie pour faire face aux crises précédentes a été affectée cette fois dans une moindre mesure, bien que la polyclinique de Beyrouth, située dans un quartier dangereux de la capitale, ait dû être fermée la plupart du temps depuis la fin de mars. Quant à la distribution des rations, elle a subi de légers retards.

95. En dépit de cela, on n'a signalé aucun nouvel exode massif de réfugiés vivant dans les régions peu sûres du sud du Liban. Parmi ceux qui avaient fui ces régions les années précédentes, surtout après l'invasion du sud du Liban par les forces israéliennes en mars 1978, nombreux sont ceux qui n'ont pas regagné leurs anciens foyers. Quant à ceux qui y sont restés, leur protection a été assurée par les nombreux abris antiaériens qui ont été construits cette année dans les camps.

3. Enquête approfondie sur les salaires

96. Au Liban, le coût de la vie est affecté par l'inflation rampante qui sévit dans toute la zone d'activité de l'UNRWA. L'angoisse du personnel qui doit souvent travailler sous une pression intolérable à cause des hostilités se double de l'insatisfaction qu'il éprouve à l'égard de ses conditions de service actuelles. Tout comme en Syrie, l'association du personnel local au Liban a demandé en avril 1980 qu'une enquête approfondie sur les salaires et autres conditions de travail offertes par les employeurs locaux soit menée et que les salaires des fonctionnaires soient à l'avenir basés sur les conclusions de cette enquête. Les données furent recueillies au Liban en même temps qu'en Syrie, c'est-à-dire en février et mars 1981, et les recommandations finales de la Commission de la fonction publique internationale ne sont pas attendues avant le mois d'octobre.

4. Aide accordée par l'Organisation de libération de la Palestine

97. L'effondrement de l'ordre au Liban et l'impossible tâche à laquelle doit s'atteler le gouvernement ont fait que l'Organisation de libération de la Palestine joue un rôle de plus en plus important dans les affaires des réfugiés. Par conséquent, le Bureau régional de l'Office a dû s'assurer la coopération de l'OLP pour être en mesure de gérer sans heurt ses activités, notamment dans les régions troublées du pays et dans certaines circonstances particulièrement difficiles. L'aide matérielle de l'OLP aux réfugiés pour améliorer leurs conditions de vie et pour assurer par exemple l'électricité et l'eau dans les camps ainsi que l'asphaltage des routes a diminué la pression qu'exerçaient les réfugiés sur l'Office. A certaines occasions, l'OLP a également accordé directement à l'Office de petites contributions qui se sont révélées néanmoins utiles pour lui permettre de réaliser certains travaux essentiels, qui, autrement, n'auraient pas pu être financés.

D. Rive occidentale

1. Grève des enseignants

98. Le personnel dans les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza a été le premier à demander à bénéficier du nouveau système de rémunération. Une enquête globale sur les conditions d'emploi sur la rive occidentale a été achevée en juillet 1980, avec la participation du personnel, et les recommandations faites par la suite au Commissaire général par la Commission de la fonction publique internationale prévoyant de très importantes augmentations de salaires pour les fonctionnaires des échelons inférieurs, ont été appliquées entièrement en novembre, avec effet rétroactif au 1er juillet. En outre, le Commissaire général a approuvé une modeste majoration de la rémunération des fonctionnaires des échelons supérieurs, pour lesquels la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) n'avait formulé aucune recommandation. Ces augmentations ont été appliquées dans les deux zones d'activité, conformément à un accord conclu entre la CFPI, l'Administration et les représentants du personnel, visant à considérer les territoires occupés comme constituant un seul marché du travail pour les besoins de l'enquête. Par ailleurs, des indemnités de cherté de vie calculées selon une formule mise au point par la CFPI ont été accordées au personnel dans les territoires occupés (voir par. 209 et 210).

99. Les résultats de l'enquête ont été acceptés partiellement par le personnel (voir par. 213). Le mécontentement s'est traduit par une grève à laquelle ont pris part environ 90 p. 100 des enseignants et des moniteurs de formation professionnelle, sur la rive occidentale, grève qui a duré du début de décembre jusqu'au commencement des vacances d'hiver, à la mi-janvier. A diverses reprises entre le 10 décembre et le 18 janvier, de nombreux fonctionnaires des services généraux se sont joints au mouvement de grève. Les notables de la rive occidentale et certaines organisations ont fait des représentations auprès de l'Office en faveur des enseignants et les organes d'information locaux ont soutenu leurs revendications. Des manifestations ont pris souvent un caractère violent et l'Office a été contraint de fermer son Bureau régional sur la rive occidentale pendant une semaine au mois de janvier. A la suite de l'annonce par le Gouvernement israélien de son acceptation de principe d'un rapport recommandant une augmentation de 30 à 60 p. 100 des salaires des enseignants du secteur public, le Commissaire général fit savoir qu'une indemnité intérimaire d'enseignement serait versée à compter du 1er février, et les enseignants reprirent le travail le 12 février, fin des vacances scolaires.

100. Fort heureusement, malgré la durée de la grève, le nombre des élèves et des stagiaires qui ont abandonné les cours a été négligeable. Pour rattraper le temps perdu, l'année scolaire a été prolongée d'un mois durant les vacances d'été et le programme d'enseignement a été comprimé.

2. Impact des troubles civils sur les activités de l'UNRWA

101. Des événements de ce genre ne sont pas bien sûr une simple affaire de relations entre l'Administration et le personnel, mais sont très influencés par le climat de tension qui règne constamment sur la rive occidentale et qui se traduit souvent par des affrontements entre des éléments de la population et les autorités militaires israéliennes. Les couvre-feu imposés dans les camps de réfugiés de Balata, Kalandia, Jalazone et Dheiché y ont perturbé les services

de l'Office pendant de courtes périodes. De temps en temps, des affrontements se sont produits entre les autorités militaires d'une part et les stagiaires des centres de formation de l'UNRWA et les élèves de ces écoles d'autre part, lorsque ces derniers ont établi des barrages, brûlé des pneumatiques ou lancé des pierres contre des véhicules qui passaient à proximité d'un centre ou d'une école. En de rares occasions, des militaires ont pénétré dans deux centres de formation et dans certaines écoles, cherchant à identifier ceux qui auraient pris part à ces incidents, mais ils ont quitté les lieux peu après, bien que certains stagiaires et élèves aient été détenus pendant de courtes périodes. Sur l'ordre des autorités militaires, le centre d'activités de jeunes de Jalazone a été fermé du 6 avril 1980 au 18 avril 1981 et le centre féminin de formation professionnelle de Ramallah ainsi que l'école de filles de Jalazone ont été fermés du 6 au 14 juin 1981. Des fonctionnaires de l'Office ont été interrogés et détenus. L'UNRWA a saisi les autorités militaires de ces incidents dans la mesure où ils affectaient les privilèges et immunités dont jouissent le personnel et les installations des Nations Unies (voir également par. 216 et 224 à 226).

102. Particulièrement inquiétante a été la démolition par les autorités militaires en septembre 1980 d'un abri de réfugiés dans le camp de Jénine. Cette démolition, faite à titre punitif pour un délit commis par un des membres de la famille, a laissé six personnes sans abri (voir aussi par. 106 et 227).

3. Effets de la crise financière

103. Les assurances données par le Commissaire général, précisant que les écoles de la rive occidentale et de la bande de Gaza seraient les premières à bénéficier de toute contribution supplémentaire en espèces qui serait accordée à l'Office pour couvrir le déficit de 40 millions de dollars menaçant son programme d'éducation en 1981, signifiaient que les territoires occupés étaient moins menacés par l'incertitude entourant l'avenir de ce programme que les trois autres zones d'activité. La rive occidentale, comme les quatre autres zones, a été affectée par le gel des dépenses non renouvelables, sauf en ce qui concerne les besoins les plus urgents. Certains projets ont été réalisés - salles de classe pour éviter l'utilisation des locaux par trois équipes successives, réparation ou reconstruction d'abris délabrés occupés par des réfugiés trop pauvres pour financer eux-mêmes ces travaux, agrandissement de l'hôpital de Kalkilia et certains projets d'auto-assistance visant à améliorer l'assainissement du milieu - mais la réalisation de nombreux autres a dû être ajournée indéfiniment.

E. Bande de Gaza

1. Amélioration des camps

104. Dans la bande de Gaza, les restrictions budgétaires ont été quelque peu allégées par les contributions spéciales destinées à l'amélioration des conditions de vie dans les camps. Dans cette zone d'activité, la proportion des réfugiés vivant dans les camps et la densité de la population sont plus élevées que partout ailleurs et le besoin de procéder à des améliorations y est donc d'autant plus grand. Pendant de nombreuses années, l'UNRWA a voulu démolir d'anciennes casernes, qui ont tant bien que mal servi de logement à 381 familles réfugiées et les remplacer par des abris familiaux. La réalisation de ce projet a commencé en 1980 et, vers la fin de la période considérée, 59 familles avaient été relogées dans

de nouveaux abris. Il a fallu du temps pour surmonter la résistance au changement manifestée par de nombreuses familles et il a été particulièrement pénible de constater que l'un de ces nouveaux logements a été parmi ceux qui ont été démolis par les autorités militaires israéliennes en mai et juin 1981. L'électricité a été installée dans 62 écoles et l'eau courante dans 75; dix bibliothèques scolaires sont en voie de construction; des routes ont été asphaltées (la municipalité locale prenant à sa charge une partie des frais) et un terrain de sport est presque terminé. Des plans sont également établis pour la construction de nouvelles écoles et de centres d'activités de jeunes.

2. Démolition d'abris

105. Pour réduire le surpeuplement dans la bande de Gaza, il est essentiel que le nombre total de logements soit accru de façon très substantielle. Certes, le niveau de vie s'est amélioré pour les réfugiés en mesure d'acquérir un logement construit par les autorités israéliennes dans le cadre des projets immobiliers ou de construire leur propre habitation sur une parcelle de terrain achetée dans le cadre de ces projets (voir par. 184), mais la situation n'a pas été facilitée par le fait que les autorités militaires exigent que les réfugiés quittant un camp pour s'installer dans un projet immobilier démolissent leur abri avant de pouvoir emménager. Ces démolitions ont eu notamment pour conséquence d'exposer aux intempéries les murs intérieurs en pisé des abris adjacents. Il est donc essentiel de procéder à la réparation de ces murs pour les rendre imperméables et en consolider la structure. Lorsque les familles ainsi affectées sont dans le besoin, l'Office procède lui-même à ces réparations et réclame une indemnisation aux autorités militaires. Dans d'autres cas, l'Office n'est pas en mesure de contribuer à ces réparations, pour manque de fonds.

106. L'UNRWA a protesté auprès du Gouvernement israélien lorsque des abris ont été démolis par les autorités militaires elles-mêmes, mesure qui punissait des familles entières pour des délits qu'aurait commis un de leurs membres. A deux reprises, en mai et juin 1981, sept abris ont été démolis de la sorte dans les camps de Boureij et Jabalia, privant de leurs foyers 13 familles (voir par. 227).

3. Impact des problèmes locaux sur l'UNRWA

107. Dans les territoires occupés, les relations de travail de l'Office avec les autorités israéliennes ont été généralement bonnes. Toutefois, comme sur la rive occidentale, les activités de l'Office et les immunités dont il jouit dans la bande de Gaza ont été affectées par les tensions existant entre les autorités militaires et la population arabe et par les affrontements qui les ont souvent opposées. Durant l'année considérée, l'Office a dû rappeler en diverses occasions aux autorités la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et protester contre l'interférence des autorités dans la réalisation de programmes d'activité entrepris et supervisés par l'UNRWA. Les couvre-feu imposés à six reprises dans trois camps ont perturbé la prestation des services. Les fonctionnaires de l'Office continuent d'être soumis à des interrogatoires de la part des autorités militaires et détenus sans qu'aucun chef d'inculpation ne soit retenu contre eux (voir par. 215, 223 et 226).

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE
1er JUILLET 1980 - 30 JUIN 1981

A. Services d'éducation et de formation professionnelle

108. En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement et s'acquitte de ses engagements, notamment en mettant gratuitement à la disposition de l'UNRWA du personnel de direction, dont le Directeur de l'enseignement, et des spécialistes qui étaient au nombre de 10 à la fin de la période considérée, soit trois de moins que l'année précédente. Le programme d'enseignement a compris en 1980/81 l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA; la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de l'Office; l'activité de l'Institut pédagogique et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics des pays d'accueil. Au Liban et en République arabe syrienne, des allocations pour l'achat de livres ont été versées et, lorsqu'il n'y avait pas d'établissements secondaires publics pour les accueillir, les élèves réfugiés fréquentant des écoles privées ont reçu des bourses. En 1980, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 100,1 millions de dollars, soit 54,5 p. 100 des dépenses totales de l'Office.

109. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (par. 189), des activités pour la jeunesse (par. 190 et 191), une formation artisanale à l'intention des adultes (par. 192 et 193), ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical (par. 166 à 168).

110. La crise qui a menacé le programme d'éducation en 1980 et 1981 par suite de l'insuffisance des recettes prévues pour couvrir les frais de l'ensemble du système scolaire jusqu'à la fin de 1980 ou de 1981 est décrite dans l'introduction de ce rapport et au chapitre I (par. 74 à 78, 83 et 89).

111. Trois mesures particulièrement importantes ont été prises dans le cadre du programme d'éducation au cours de 1980/81. La première a consisté en l'établissement par le Département de l'éducation d'un plan de travail biennal couvrant les années scolaires 1980/81 et 1981/82 et sa consolidation. Ce plan de travail définit les objectifs ainsi que les activités requises pour réaliser ces objectifs (avec indication des priorités, dates limites et responsables) pour chacune des parties du programme prévu par le département pour cette période de deux ans; il prévoit en outre les moyens d'assurer un suivi efficace et l'évaluation des résultats obtenus.

112. La deuxième mesure a consisté en la mise en oeuvre de changements structurels au sein du Département de l'éducation dans les zones d'activité et au siège central. Le but essentiel de ces changements était de réaliser une plus grande coordination des activités éducationnelles entre les zones d'activité et le siège central et une meilleure intégration des activités de formation et de supervision à l'intérieur

de chaque zone, l'idée principale étant d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'acquisition des connaissances. Pour atteindre ces buts, des unités de développement éducationnel ont été créées au Liban et en Syrie ainsi qu'un centre de développement éducationnel sur la Rive occidentale; les différents groupes d'inspecteurs et de responsables de la formation en cours d'emploi ont été amalgamés en un seul groupe d'inspection scolaire dans chaque zone d'activité, responsable de la supervision des écoles et de la formation en cours d'emploi d'enseignants dans les domaines de leur spécialisation. En outre, grâce à la rationalisation et l'expansion des postes existants et la création de nouveaux postes, un cadre de spécialistes locaux en formation pédagogique et en formation professionnelle a été créé.

113. La troisième mesure a été la prise en charge par l'Office, le 1er septembre 1980, des centres préscolaires gérés auparavant par l'American Friends Service Committee dans la bande de Gaza. Ce programme comprend 15 centres s'occupant de 1 343 enfants réfugiés d'âge préscolaire et un personnel s'élevant à 87 fonctionnaires (dont 63 enseignants). Le département de l'éducation s'est vu confier la responsabilité de gérer l'aspect technique de ce programme, le côté administratif incombant au Bureau régional de l'Office à Gaza.

114. Dans le domaine de l'éducation, l'UNRWA a pour politique de donner aux filles et aux garçons réfugiés des chances égales. Dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'Office, il y a pratiquement parité entre les filles et les garçons; c'est ainsi qu'au cours de l'année scolaire 1980/81 (comme au cours des années précédentes) 48,7 p. 100 (soit 118 380) des inscrits dans le cycle primaire élémentaire et 47,7 p. 100 (soit 43 932) inscrits dans le cycle primaire supérieur étaient des filles. De même, dans la formation pédagogique avant l'emploi, 653 stagiaires (soit 49,9 p. 100) sont des jeunes filles. Bien que l'Office encourage activement les jeunes réfugiées à s'inscrire aux cours de formation professionnelle et technique, la situation dans ce secteur de l'enseignement est moins favorable, puisque 628 jeunes filles (soit 17,7 p. 100 seulement des effectifs) se sont inscrites aux cours donnés ou subventionnés par l'Office en 1980/81. Toutefois, des efforts ont été déployés ces dernières années (en harmonie avec l'esprit de la Décennie pour l'avancement de la femme) pour augmenter le nombre d'inscriptions des jeunes réfugiées dans les cours de formation professionnelle. Par exemple, 45, 41 et 32 jeunes filles se sont inscrites respectivement dans les cours de formation professionnelle des centres de formation de Damas, de Wadi Sir et de Sibline en 1980/81 alors que jusqu'en 1976 à Damas, 1979 à Wadi Sir et 1980 à Sibline, les effectifs de ces centres étaient exclusivement masculins. Au niveau de l'enseignement universitaire, où l'UNRWA accorde des bourses aux réfugiés pour leur permettre de poursuivre des études dans certains domaines, l'octroi de ces bourses étant régi strictement par leurs résultats aux examens officiels de fin d'études du secondaire, 51 bourses sur 365 ont été accordées en 1980/81 à des jeunes filles (voir tableau 6).

1. Enseignement général

115. En 1980/81, comme dans les années précédentes, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général. A la fin de la période considérée dans ce rapport, 321 224 élèves au total, soit 7 060 de plus qu'en 1979/80, étaient inscrits dans les 635 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, sur la

Rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 9 674. On sait que 89 972 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire, dans ces mêmes zones d'activité, et que 43 288 enfants ne remplissant pas les conditions requises, fréquentaient les écoles de l'Office (voir note a/ du tableau 4 de l'annexe I). Dans chaque zone, le corps enseignant est placé sous la direction d'un responsable de l'enseignement, recruté sur place par l'UNRWA et relevant, pour les questions professionnelles, du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement du siège de l'Office.

116. L'utilisation dans les écoles du système des classes alternées continue de poser un problème; néanmoins, il a fallu y avoir recours en 1980/81 dans 472 écoles (soit 74,3 p. 100 du total), en raison de l'accroissement naturel des effectifs scolaires et du fait que l'Office ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire le nombre voulu d'écoles. Dans les établissements primaires élémentaires, en Jordanie orientale et en République arabe syrienne, le système des classes alternées a été appliqué respectivement à 95,2 et 92,5 p. 100 des élèves. Ce n'est que grâce à ce système et à la construction de quelques nouvelles salles de classe qu'on a pu admettre dans les écoles tous les enfants scolarisables. D'une façon générale, le manque de fonds pour les dépenses d'équipement a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'utilisation des salles par trois groupes d'élèves successifs et remplacer les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1980/81, dans l'ensemble des zones d'activité, on a achevé la construction de 11 salles de classe de type "préfabriqué", de 24 salles de classe et bureaux de type standard et de deux salles de classe spécialisées, tandis que 55 salles de classe et bureaux de type standard et six salles de classe spécialisées étaient en voie de construction. En outre dans le cadre des projets exécutés par la communauté, huit salles de classe et deux salles de classe spécialisées ont été construites, alors que 14 autres salles de classe et huit salles de classe spécialisées étaient en cours de construction.

117. Comme chaque année depuis 1969, tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les gouvernements des pays d'accueil ont été soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO avant d'être commandés pour les besoins des écoles de l'Office. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, où l'on utilise respectivement des manuels jordaniens et égyptiens, l'importation des livres approuvés par le Directeur général est soumise en outre à une autorisation spéciale des autorités israéliennes. La situation est exposée plus en détail, zone par zone, aux paragraphes 118, 119 et 121 à 123 ci-dessous.

118. Au Liban, les écoles primaires élémentaires de l'Office ont commencé l'année scolaire, comme prévu, le 15 septembre 1980; toutefois, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Office, les écoles primaires supérieures n'ont ouvert leurs portes qu'au cours de la première semaine d'octobre. Au cours de l'année, l'activité de la presque totalité des 85 écoles de l'UNRWA dans les différentes régions du pays a été fréquemment interrompue par des actes de violence tels que les tirs répétés d'artillerie dirigés contre les régions de Tyr et de Saïda à partir de la région frontalière israélo-libanaise; les affrontements armés opposant des factions rivales, principalement dans la région de Beyrouth; les raids navals et aériens israéliens et, surtout, les affrontements qui ont mis aux prises d'une part, l'armée régulière libanaise et la milice phalangiste et, d'autre part, des unités syriennes de la force de frappe arabe et des forces du mouvement national, durant

la période allant de mars à juin 1981. Outre l'interruption de l'activité de l'école de l'UNRWA à Nabatyeh (sud du Liban) qui a dû fermer ses portes du 2 janvier au 30 juin 1981, sur un total de 176 journées de cours perdues durant l'année, le nombre des journées perdues en raison de ces interruptions a été de 50 dans les écoles de Beyrouth et de Damour et 16, 14, 5 et 2 respectivement dans les écoles de Tyr et de Saïda et des régions de la Békaa et de Tripoli. L'année scolaire 1980/81 s'est achevée le 30 juin 1981 et on envisage de rattraper les périodes de cours perdues à Beyrouth et à Damour en avançant la date de la rentrée scolaire 1981/82. Le nombre total d'élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 34 089, dont 24 815 dans les écoles primaires élémentaires et 9 274 dans les écoles primaires supérieures. Sur les 85 écoles, qui comprennent 751 classes primaires élémentaires et 310 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant de 1 260 personnes au total, 46 écoles, représentant 507 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 193, tous approuvés par l'UNESCO, à l'exception d'un seul.

119. En République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 13 septembre 1980 et les cours se sont déroulés de façon satisfaisante. Au total, 45 156 élèves ont fréquenté les 65 écoles primaires élémentaires et les 45 écoles primaires supérieures, comprenant 1 180 classes, où l'enseignement est assuré par 1 401 enseignants. Quatre-vingt-quatorze de ces écoles, groupant 1 050 classes et fréquentées par 40 724 élèves, ont appliqué le système des classes alternées. Au cours de l'année scolaire, cinq nouveaux manuels ont été prescrits, dont un n'a pas encore été publié; sur les quatre restants, un a été approuvé par l'UNESCO. Sur les 113 manuels actuellement prescrits, 75 ont été approuvés par l'UNESCO.

120. En Jordanie orientale, les 204 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 24 août 1980 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année. L'UNRWA a remis au Ministère jordanien de l'éducation deux de ses établissements scolaires à Salt où le nombre d'élèves réfugiés avait décliné alors que celui des élèves non réfugiés s'était par contre accru. Parallèlement, deux nouvelles écoles de l'UNRWA installées dans un même immeuble et appliquant le système des classes alternées ont ouvert leurs portes à Wadi Sir où le nombre des élèves réfugiés avait augmenté. L'effectif total des élèves s'est élevé à 130 174 dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, qui comprennent 3 270 classes desservies par 3 692 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 191 écoles comptant 3 073 classes et 123 287 élèves.

121. Aux termes du nouveau plan d'enseignement établi en 1978 par le Gouvernement jordanien, neuf manuels ont été nouvellement prescrits pour l'année scolaire 1980/81 par le Ministère de l'éducation; un d'entre eux n'a pas encore été publié, mais sur les huit qui l'ont été, l'UNESCO a approuvé l'utilisation de sept manuels dans les écoles de l'UNRWA. Au total, 114 manuels ont été prescrits en Jordanie, dont 83 ont été approuvés par l'UNESCO.

122. Sur la Rive occidentale, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 24 août 1980 et les cours se sont déroulés de la façon décrite aux paragraphes 99 à 101. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 99 écoles de l'UNRWA, situées sur la Rive occidentale, s'est élevé à 37 931 répartis dans 770 classes du primaire élémentaire et 308 du primaire supérieur, le nombre des enseignants

étant de 1 243. Le système des classes alternées a été appliqué dans 55 écoles, ce qui a affecté 546 classes et 20 614 élèves. Outre les 114 manuels prescrits pour la Jordanie, 12 manuels précédemment prescrits ont été utilisés sur la Rive occidentale. Quatre-vingt-trois manuels ont été approuvés par l'UNESCO, mais les autorités israéliennes d'occupation ont refusé d'autoriser l'importation de 13 d'entre eux.

123. Dans la bande de Gaza, les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 1er septembre 1980 et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année, à l'exception de quelques interruptions en février et mars 1981. Au total, les effectifs scolaires se sont élevés à 73 874 élèves, répartis dans 137 écoles groupant 1 232 classes du primaire élémentaire et 457 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2 078 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 86 écoles, affectant 1 019 classes et 45 657 élèves. En vertu d'accords conclus avec les gouvernements intéressés et déjà en vigueur les années précédentes, le transport des manuels scolaires destinés aux écoles de l'UNRWA à Gaza, a continué à être effectué par voie terrestre en provenance de l'Égypte. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation était de 110, dont 74 ont été approuvés par l'UNESCO. Sur ce chiffre, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 45 manuels, l'ont refusée pour 10 et procèdent encore à l'examen de 19 autres.

2. Formation professionnelle et technique

124. Une nouvelle augmentation a été enregistrée dans le nombre de places mises à la disposition des réfugiés de Palestine dans les cours de formation professionnelle et technique donnés dans les centres de formation professionnelle de l'UNRWA, portant ainsi le nombre total de places à 3 666. Cet accroissement net de 206 places a été réalisé principalement grâce à une généreuse contribution du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, à l'application du système des classes alternées au centre de formation professionnelle de Damas, au centre de formation professionnelle de Wadi Sir (Jordanie) et au centre de formation professionnelle de Gaza en vue de créer de nouvelles sections qui viennent s'ajouter aux cours existants et grâce également à l'introduction d'un nouveau cours de technicien radio/télévision au centre de formation professionnelle de Kalandia (Rive occidentale) et d'une nouvelle classe de techniques commerciales et administratives au centre de formation de Sibline (Liban) ainsi qu'en permettant au cours de dessinateur architecte au centre de formation de Damas de faire le plein de ses effectifs grâce à la création d'une classe supplémentaire. Il a été également décidé de supprimer le cours de couture du centre de formation professionnelle d'Amman étant donné les possibilités réduites d'emploi dans ce domaine. Dès septembre 1980, et à titre temporaire, une nouvelle classe a été créée dans le cadre du cours de techniques commerciales et administratives pour remplacer les cours de couture. En 1982, l'Office compte introduire au centre d'Amman un cours de formation paramédicale qui viendra se substituer définitivement au cours de couture. La capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA en 1980/81 est exposée en détail pour chaque groupe de métier, centre et sexe au tableau 5 de l'annexe I. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 50 réfugiés dans des établissements privés.

125. Grâce à une contribution de 2 470 900 dollars (échelonnée sur trois ans) accordée par le Fonds de l'OPEP, spécifiquement pour la formation professionnelle et technique et en puisant dans d'autres ressources à sa disposition, l'Office sera en mesure d'accroître de 290 places la capacité d'accueil de ses centres, la portant ainsi à 3 956 places en 1982/83. La contribution du Fonds de l'OPEP a également permis à l'UNRWA de réaliser son projet d'établissement d'une section de formation de moniteurs au centre de Wadi Sir, ce qui lui donnera la possibilité d'intensifier la formation en cours d'emploi de moniteurs professionnels et techniques et d'améliorer sensiblement la qualité de son programme de formation.

126. L'activité de cinq des sept centres de formation professionnelle s'est déroulée normalement en 1980/81, mais celle des deux centres de la Rive occidentale a été sérieusement affectée par des troubles tels que manifestations de protestation et grèves (voir par. 99 à 101).

127. Les possibilités d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA continuent d'être excellentes; ainsi 1 485 (soit 89,8 p. 100) diplômés des centres de formation de l'Office en 1979/80 ont trouvé du travail. Les demandes d'admission dans les centres de formation de l'Office émanant de réfugiés de Palestine, ayant droit à cette forme d'assistance, augmentent chaque année et seuls moins de 20 p. 100 des candidats (environ 1 900) peuvent être acceptés à cause du nombre limité des places. Il est clair qu'une importante expansion de ce programme est amplement justifiée, mais, compte tenu de la situation financière de l'Office, seule une expansion réduite est possible.

3. Formation pédagogique

128. Le programme de formation pédagogique vise principalement à fournir des enseignants qualifiés pour les écoles de l'Office, qui en ont constamment besoin pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires et remplacer les enseignants mis à la retraite, décédés ou démissionnaires. Les sections de formation pédagogique des centres de l'UNRWA acceptent les candidats, réfugiés de Palestine, qui ont terminé avec succès 12 années de scolarité et leur dispensent, durant deux ans, une formation professionnelle qui leur permet d'enseigner dans le primaire élémentaire. Les diplômés de ces centres ont la priorité dans les recrutements de l'Office. Si un nombre supplémentaire d'enseignants pour le cycle primaire élémentaire est requis, l'Office s'adresse alors aux diplômés d'université ou à ceux qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires. Comme ces derniers ne possèdent pas en général les qualifications professionnelles voulues, l'Office organise à leur intention des cours de formation pédagogique en cours d'emploi, dispensés par l'Institut pédagogique, qui fait partie de la Division de la formation pédagogique et de l'enseignement supérieur. Pour le cycle primaire supérieur, où les enseignants doivent se spécialiser dans certaines matières, l'Office recrute soit des diplômés d'université qui, s'ils n'ont pas reçu de formation professionnelle, suivent un cours de formation durant l'emploi d'un an, organisé par l'Institut pédagogique, soit des enseignants qualifiés du primaire élémentaire qui sont ainsi promus et qui suivent pendant deux ans un cours de spécialisation durant l'emploi.

129. En 1980/81, l'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans ses quatre centres : un à Amman, deux à Ramallah (Rive occidentale), et un à Siblīne (Liban). Le nombre total d'étudiants inscrits s'est élevé à 1 309, dont 656 jeunes gens et 653 jeunes filles (voir détails au tableau 5 de l'annexe I). L'activité des centres d'Amman et de Siblīne a été satisfaisante mais la formation pédagogique dans les centres de la Rive occidentale (voir par. 99 à 101) a été gravement perturbée par la grève des enseignants et les manifestations organisées à l'occasion d'événements ayant une importante signification politique pour les Palestiniens. Ainsi, le centre de formation de Ramallah pour jeunes gens et le centre de formation féminin de Ramallah ont perdu de nombreuses journées de cours. Des dispositions ont été prises pour prolonger l'année scolaire au-delà de la date normale de fermeture, à savoir le 30 juin 1981, en vue de rattraper le temps perdu.

130. Comme déjà envisagé dans le rapport de l'an dernier 3/, les centres de l'Office à Amman et Ramallah ont mis en application le nouveau plan d'études de formation pédagogique introduit par le Gouvernement jordanien en 1980/81, dans le cadre duquel les classes de première année suivent le programme d'études tel qu'il a été révisé conformément au nouveau plan. Une autre mesure qui a affecté les centres de formation professionnelle et pédagogique de l'Office en Jordanie, y compris la Rive occidentale, a été la décision du Ministère jordanien de l'éducation nationale d'organiser un examen général, à la fin de l'année scolaire 1980/81, à l'intention des stagiaires de deuxième année du cycle d'études postsecondaires de tous les établissements publics et privés. Deux comités créés par le Département de l'éducation ont examiné les implications techniques et administratives de cette décision pour les centres de l'UNRWA, non seulement pour 1980/81 mais aussi pour les années à venir. A cause de la situation sur la Rive occidentale, le Ministère a décidé, par la suite, d'exempter de cet examen en 1980/81 les centres de cette région.

131. A la fin de l'année scolaire 1979/80, 583 stagiaires (271 jeunes gens et 312 jeunes filles) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi. Au 30 juin 1981, 275 d'entre eux étaient employés dans les écoles de l'UNRWA (103 en Jordanie orientale, 63 sur la Rive occidentale et 109 à Gaza) alors que 171 autres ont trouvé un emploi ailleurs, ce qui porte à 76,5 p. 100 le pourcentage total des diplômés de 1980 ayant trouvé du travail. En Jordanie, 92 diplômés ont été appelés à faire leur service militaire obligatoire. On sait que 19 diplômés n'ont pas trouvé d'emploi mais on ignore ce que sont devenus 26 autres.

132. L'Institut pédagogique a continué à être l'institution principale grâce à laquelle l'Office dispense à son personnel enseignant une formation pédagogique en cours d'emploi. Les inscriptions aux cours de l'Institut ont atteint en 1980/81 le chiffre de 965, se répartissant comme suit : 62 aux cours de formation de base, de deux ans, destinés aux instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire; 208 aux cours de spécialisation du primaire supérieur; 353 dans des cours spéciaux organisés pour faire face aux modifications apportées aux programmes; 102 dans des cours réservés aux cadres du personnel enseignant et 240 dans des cours

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13), par. 86.

spéciaux et de recyclage. Sur un total global de 4 628 enseignants qui ont jusqu'ici suivi les cours de formation de base durant l'emploi, organisés par l'Institut pour les maîtres du primaire élémentaire, 3 694 ont terminé avec succès leur formation et ont été reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du primaire élémentaire et promus en conséquence. Parallèlement, 2 659 enseignants du primaire supérieur, sur un total de 3 581 participants, ont terminé avec succès les cours de spécialisation durant l'emploi pour le primaire supérieur; ils ont été reconnus comme instituteurs qualifiés du primaire supérieur et promus en conséquence.

133. Les deux centres de recherche pédagogique créés en 1974 en Jordanie et dans la bande de Gaza, ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement fourni par les écoles de l'UNRWA dans leurs zones respectives. En coordination avec la Division de la formation pédagogique et de l'enseignement supérieur, ces centres ont dispensé des cours de formation durant l'emploi à diverses catégories du personnel enseignant. En outre, ils ont inspecté le travail des enseignants dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures et favorisé la réalisation de projets de développement pédagogique visant à accroître l'efficacité de l'enseignement dans les écoles, grâce à l'enrichissement des programmes scolaires, la mise au point de moyens audio-visuels et de systèmes d'évaluation ainsi que la fourniture de services de documentation et de bibliothèque. Dans le cadre des projets de réorganisation du Département approuvés par l'UNRWA et l'UNESCO (voir par. 112), un centre de développement pédagogique est créé actuellement sur la Rive occidentale et des unités de développement pédagogique sont mises en place au Liban et en Syrie, ayant les mêmes objectifs et les mêmes fonctions que les centres déjà établis à Gaza et en Jordanie.

134. Outre ces cours de formation durant l'emploi, le Département de l'éducation a organisé diverses activités de formation, telles que conférences, ateliers de travail, séminaires et stages de courte durée à l'intention des enseignants, des instructeurs et moniteurs de la formation pédagogique ainsi que des inspecteurs de l'enseignement. En 1980/81, 44 cours et réunions de ce genre ont été organisés; 1 485 membres du corps enseignant de toutes les zones d'activité y ont participé. En outre, 13 cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger, en vue d'améliorer leur qualification professionnelle; 8 de ces bourses ont été accordées par l'UNESCO, une par l'UNRWA et quatre par des gouvernements.

4. Bourses d'études supérieures

135. Pendant l'année scolaire 1980/81, l'UNRWA a accordé 365 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 285 étaient des renouvellements et 80 de nouvelles bourses (voir tableau 6 de l'annexe I). Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée des études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure.

136. Dans sa résolution 35/13 B du 3 novembre 1980, l'Assemblée générale a, entre autres, fait appel à tous les Etats Membres et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils accordent des allocations spéciales, des bourses d'études et des subventions aux réfugiés de Palestine et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer. Le rapport du Secrétaire général (A/36/385) rendra compte en détail des résultats de cet appel.

B. Services de santé

137. L'Office a dispensé aux réfugiés de Palestine y ayant droit des services de médecine préventive et curative dans ses 100 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, dans 18 centres relevant des pouvoirs publics et deux appartenant à des institutions bénévoles. L'Office a également subventionné d'autres services médicaux dans des centres de santé relevant des pouvoirs publics, des universités ou de particuliers. Le degré d'utilisation de ces centres est fonction de leur accessibilité aux bénéficiaires éventuels et de la disponibilité de services analogues, gouvernementaux ou autres, gratuits ou peu onéreux.

1. Soins médicaux

138. Les services de médecine curative - avec ou sans hospitalisation - ont été dispensés presque au même niveau que les années précédentes, sauf que leur prestation a été perturbée de temps à autre par des opérations militaires dans le sud du Liban et par des troubles à Gaza et sur la rive occidentale du Jourdain. (Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent au tableau 7 de l'annexe I.)

139. L'Office gère 24 dispensaires pour les soins dentaires et il continue à renforcer ses unités spécialisées, où les malades atteints d'affections chroniques et dégénératives sont reçus sur rendez-vous et leur état de santé suivi de façon adéquate. Il existe à présent 91 unités de ce genre se spécialisant comme suit : 33 pour la malnutrition, 20 pour le diabète, 12 pour la tuberculose, 11 pour l'ophtalmologie, 7 pour la rhumatologie, 3 pour l'oto-rhino-laryngologie, 3 pour les maladies cardio-vasculaires et 2 pour la dermatologie.

140. L'équipement des laboratoires a été de nouveau amélioré. Outre les trois laboratoires centraux qu'il gère à Gaza, Amman et Jérusalem, l'Office possède 23 laboratoires cliniques où peuvent être effectués sur place les tests simples. Vingt-deux de ces laboratoires sont actuellement dotés des moyens nécessaires à la réalisation des tests biochimiques courants, ce qui a permis de réduire le nombre des spécimens devant être envoyés aux laboratoires centraux. Au Liban et dans la République arabe syrienne, des laboratoires privés subventionnés fournissent les services effectués normalement par un laboratoire central relevant de l'Office.

141. L'Office a continué à gérer un petit hôpital de 36 lits à Kalkilia (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital antituberculeux à Boureij doté de 70 lits. L'UNRWA a en outre continué à assurer les hospitalisations nécessaires grâce à des subventions accordées à des hôpitaux publics et privés. Comme cela est indiqué au tableau 8 de l'annexe I, le nombre moyen de lits d'hôpital mis quotidiennement à la disposition des réfugiés malades s'est élevé au cours de l'année à 1 453. L'augmentation des frais médicaux a entraîné un accroissement substantiel de la presque totalité des subventions versées par l'Office. Outre les hôpitaux subventionnés, un nombre indéterminé de réfugiés malades se sont adressés directement aux hôpitaux publics, où ils ont été admis contre paiement d'une redevance symbolique. En Jordanie, le Ministère de la santé a continué de

percevoir des redevances des réfugiés malades envoyés à l'hôpital par les médecins de l'UNRWA. A la fin de la période couverte par ce rapport, l'Office négociait encore avec le Gouvernement jordanien de nouvelles conditions d'accord concernant la prestation de ce service (voir par. 80). A Gaza, l'Office a maintenu son plan de remboursement des frais médicaux aux réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël.

142. Les conditions prévalant à Beyrouth (Liban) sont à l'origine de la pénurie persistante de lits d'hôpital, de nombreux hôpitaux étant encore inaccessibles aux réfugiés de Palestine. Par conséquent, un grand nombre de cas ont dû être dirigés sur le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth, occasionnant des frais beaucoup plus élevés que prévu. De nombreux réfugiés malades ont cherché, par eux-mêmes, à être admis dans les institutions gérées par la société du Croissant-Rouge palestinien.

143. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et leur fournit des appareils de prothèse. Les contributions d'institutions bénévoles servent généralement à couvrir le coût de ces appareils.

2. Lutte contre les maladies transmissibles

144. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont une des principales préoccupations du département de la santé de l'UNRWA. Un programme étendu d'immunisation fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile assurés par l'Office. Les nourrissons et les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection maternelle et infantile sont ainsi prémunis contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole dans toutes les zones d'activité et également contre les fièvres entériques en République arabe syrienne. Des doses de vaccin de rappel sont administrées aux enfants lors de leur admission à l'école.

145. Parmi les mesures de contrôle prises en matière de santé publique, figurent l'amélioration de l'assainissement du milieu, la promotion de l'hygiène personnelle et alimentaire par l'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé, ainsi que le recours à la chimiothérapie et chimioprophylaxie. Depuis le début de ses activités, l'Office a surveillé la fréquence des maladies transmissibles parmi les réfugiés. Une étroite collaboration est maintenue avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir les maladies et lutter contre elles.

146. Cette année, aucun cas de choléra ou de paludisme n'a été signalé parmi les réfugiés. Il y a eu toutefois une augmentation du nombre de cas de poliomyélite, d'hépatite virale, de rougeole, d'oreillons, de conjonctivite et de leishmaniose mais une baisse de la fréquence des cas de fièvres entériques, de coqueluche et de trachome par rapport à l'année précédente. (Voir le rapport annuel du Directeur du département de la santé pour de plus amples détails sur la fréquence des maladies transmissibles.)

147. L'Office applique un programme complet de lutte antituberculeuse qui comprend le dépistage des cas, le traitement à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ces derniers entrent en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a été pendant plusieurs années de l'ordre d'un cas pour 10 000 réfugiés ayant droit aux services de santé. Un certain nombre de cas de tuberculose non pulmonaire ont été signalés, notamment en Jordanie et à Gaza, et ils ont été soignés en conséquence.

3. Santé maternelle et infantile

148. Les services de santé maternelle et infantile sont assurés dans la plupart des centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. Les services fournis par un certain nombre d'institutions gouvernementales ou bénévoles viennent s'ajouter à ceux dispensés par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem. On trouvera au tableau 7 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

149. Les consultations prénatales comprennent un contrôle de santé régulier et la distribution de rations supplémentaires de comprimés à base de fer et de folate. Les services de santé de l'Office ont apporté leur concours dans les accouchements, la plupart faits à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA, ou encore dans des maternités de l'Office; l'hôpital étant réservé principalement aux femmes risquant d'avoir des complications.

150. Des services de planning familial ont été introduits dans deux centres de santé en Jordanie et un centre en République arabe syrienne, similaires à ceux qui existent depuis plusieurs années à Gaza.

151. Les enfants de moins de trois ans ont été inscrits dans les centres de santé pour y bénéficier de soins. Le contrôle de santé dans les centres de protection maternelle et infantile comprend une surveillance continue de la croissance et de la nutrition des enfants. Des vaccinations primaires et de rappel ont été administrées pour lutter contre les six maladies importantes énumérées au paragraphe 144 ci-dessus. L'accent a été mis sur la nutrition des enfants grâce aux activités éducatives organisées dans les centres de protection maternelle et infantile de l'UNRWA et grâce à la distribution de repas diététiquement équilibrés dans les centres d'alimentation de l'Office. Le programme de distribution de lait en poudre s'adresse à présent à tous les enfants âgés de six mois à trois ans et aux nourrissons non alimentés au sein âgés de moins de six mois.

152. Les enfants souffrant d'affections diarrhéiques, accompagnées ou non de malnutrition, ont été traités dans les 21 centres de réhydratation/nutrition de l'Office. Une étude menée dans la bande de Gaza sur l'efficacité de l'administration par voie orale de solutions salées pour le traitement de la diarrhée en est à sa deuxième année. Des rapports ont été préparés par un Comité directeur mixte comprenant des membres du Département de la santé publique de Gaza et de l'UNRWA. Un premier rapport préliminaire a été présenté au mois d'août 1980 lors de la réunion à Alexandrie du Groupe de travail scientifique de l'OMS.

153. Les centres de santé et les équipes médicales scolaires ont dispensé des services de médecine scolaire aux enfants des établissements d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur de l'Office (voir tableau 7 de l'annexe I). Tous les nouveaux élèves subissent, lors de leur admission à l'école, un examen médical; le cas échéant, ils reçoivent, ainsi que les autres élèves, les soins nécessaires. Des vaccinations de rappel ont été administrées contre la tuberculose, la diphtérie et le tétanos, dans toutes les zones d'activité, et contre la thyphoïde en République arabe syrienne. Une aide alimentaire a été fournie sous forme de distribution quotidienne de repas chauds dans les centres d'alimentation d'appoint. Dans toutes les écoles de l'UNRWA, une éducation sanitaire a été dispensée et on a veillé constamment à la salubrité des locaux.

154. Dans chacune des zones d'activité, une équipe d'éducateurs sanitaires a veillé à la promotion du programme d'éducation sanitaire, avec la participation du personnel des services de santé, de l'enseignement et de l'assistance sociale. Dans les centres de santé, les écoles, les centres d'assistance sociale et les camps, leurs activités ont bénéficié du concours des comités sanitaires des camps et des écoles et ont englobé des campagnes de prévention contre les maladies et d'assainissement dans les camps. Un cours relatif aux soins de la mère et de l'enfant, et destiné aux jeunes femmes, a été incorporé dans le programme des centres de couture dans toutes les zones d'activité. Le calendrier sanitaire de l'UNRWA pour 1981, utilisé principalement dans les écoles de l'Office ainsi que dans ses autres installations, a pris pour thème "l'enfant palestinien dans son environnement : le foyer, l'école, les loisirs et au sein de sa communauté". Une brochure sur l'utilisation du lait en poudre dans le régime alimentaire a été préparée par le personnel de l'éducation sanitaire à l'intention des familles nécessiteuses. Deux séries de diapositives ont été réalisées : l'une sur l'alimentation du nourrisson pour les cours de recyclage s'adressant aux infirmières dans les centres de santé et l'autre sur l'hygiène orale, devant être utilisée dans les programmes de formation pédagogique. La Journée mondiale de la santé, qui avait pour thème "La santé pour tous en l'an 2000" a été célébrée le 7 avril dans toutes les zones d'activité.

4. Services infirmiers

155. Les services infirmiers et d'obstétrique continuent à jouer leur rôle, dans le cadre des divers services de santé dispensés par l'Office, en apportant une importante contribution au travail des centres de santé. Les infirmières diplômées, les auxiliaires et les sages-femmes traditionnelles participent à la prestation des soins de médecine curative et préventive dans les centres de santé, les foyers et les écoles. La formation en cours d'emploi du personnel infirmier a été menée dans les cinq zones d'activité. Un cours de formation de base en obstétrique est à présent dispensé à 19 étudiantes à Gaza.

5. Assainissement du milieu

156. Dans les camps, l'Office fournit des services d'assainissement du milieu qui comprennent principalement un approvisionnement adéquat en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Au total, 709 000 réfugiés et personnes déplacées vivant dans 61 camps, ont bénéficié de ces services (voir tableau 3). Dans de nombreux camps, les conditions sanitaires ont été quelque peu améliorées principalement grâce à la participation des réfugiés eux-mêmes et à la coopération des municipalités et des gouvernements des pays d'accueil.

157. Une aide financière et technique a été fournie par l'Office aux projets d'auto-assistance entrepris par les réfugiés, tels que le pavage des chemins, la construction de caniveaux et d'égoûts et l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans divers camps. Au cours de l'année couverte par ce rapport, sept camps dans la bande de Gaza, deux en Jordanie orientale, dix au Liban, quatre dans la République arabe syrienne et quatorze sur la rive occidentale ont bénéficié de tels projets. Les énormes difficultés financières de l'Office affectent sérieusement la réalisation de ce programme d'importance vitale auquel les réfugiés ont apporté leur contribution de façon très substantielle.

158. En Jordanie, les abris de réfugiés situés dans le nouveau camp d'Amman et celui de Jabal el-Husseïn sont actuellement reliés au système municipal d'égouts. Au Liban, un projet de construction d'égouts, subventionné par l'Office, est en voie de réalisation au camp d'Aïn el Hilwé. Au camp de Bourj el Barajné, la réalisation d'un projet analogue est malheureusement arrêtée pour des raisons financières. En République arabe syrienne, le gouvernement envisage la réalisation d'un projet de construction d'égouts pour le camp de Khan Echiéh, comprenant des installations de traitement d'égout adéquates. Au camp de Choufat, sur la rive occidentale, l'achèvement d'un projet municipal de construction d'égouts risque de prendre plus de temps qu'initialement prévu.

159. Les projets d'auto-assistance, visant à installer l'eau courante dans les abris des réfugiés dans divers camps et bénéficiant de l'aide des municipalités, sont en bonne voie de réalisation dans deux camps dans la bande de Gaza, trois en Jordanie, un au Liban, un en République arabe syrienne et douze sur la rive occidentale. Plus de 50 p. 100 des abris de réfugiés ont à présent l'eau courante. Dans la bande de Gaza, les autorités d'occupation ont achevé dernièrement la réalisation d'un projet régional d'adduction d'eau dont bénéficieront trois camps dans la région centrale de ce territoire. Le Gouvernement jordanien finance la réalisation d'un programme visant à augmenter l'approvisionnement en eau du camp de Jalazone sur la rive occidentale en vue de doter tous les abris d'eau courante.

160. En République arabe syrienne, l'Office a réalisé l'installation de systèmes indépendants d'adduction d'eau dans deux camps situés dans la région de Damas afin de répondre aux besoins de ses propres installations. Des projets analogues sont en voie d'exécution dans les deux autres camps de Damas où les écoles, les dispensaires et les centres d'alimentation d'appoint ne disposaient pas d'un approvisionnement en eau suffisant.

161. Dans la bande de Gaza, le ramassage et l'enlèvement des ordures ont été améliorés grâce à l'achat d'un tracteur et de deux remorques qui viennent s'ajouter au matériel dont dispose déjà l'Office. En Jordanie, des contrats ont été passés avec divers entrepreneurs en vue de l'enlèvement des ordures aux camps de Bakaa, Souf et Jarash. Sur la rive occidentale, la municipalité de Bethléem a accepté d'assurer l'enlèvement des ordures dans trois camps situés à proximité contre le paiement par l'Office d'une redevance modique.

6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

162. La surveillance, la protection et l'amélioration constantes de l'état nutritif des réfugiés sont l'un des principaux aspects des services de santé que l'Office fournit aux catégories de réfugiés les plus vulnérables, à savoir les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés et divers autres. La croissance des enfants fréquentant les centres de santé infantile est surveillée de près, grâce à des pesées régulières. Les données recueillies au cours de l'année indiquent que l'état nutritif de la plupart des enfants réfugiés est satisfaisant, bien qu'un important pourcentage de jeunes réfugiés souffrent de diverses formes de malnutrition, faibles ou modérées. Sous ces deux aspects, l'état des enfants de réfugiés est très comparable à celui des enfants des pays d'accueil.

163. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste en la fourniture de repas chauds à midi, de lait et de rations supplémentaires aux catégories vulnérables de réfugiés. Dans les 92 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas chauds diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine aux jeunes réfugiés (jusqu'en septembre 1980 à ceux de moins de huit ans et à partir d'octobre 1980 à ceux de moins de six ans seulement). Ils sont également servis, sur ordonnance médicale, aux enfants âgés et aux adultes. La distribution de sandwiches à la place de repas chauds commencée à titre d'essai en octobre 1980 pour une période de six mois, s'est révélée plus populaire auprès des bénéficiaires, comme le prouvent le taux de fréquentation plus élevé des centres et une diminution substantielle des quantités non consommées. Il a été décidé par conséquent en juin 1981 d'étendre ce type de distribution à tous les centres d'alimentation d'appoint de l'Office dans toutes ses zones d'activité. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que les repas chauds.

164. Du lait en poudre, entier ou écrémé, est distribué aux nourrissons sevrés de moins de six mois et à tous les enfants de six à trente-six mois fréquentant les centres de santé infantile. Plus de 55 000 enfants bénéficient de ce programme.

165. En Jordanie, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait et des repas de midi aux personnes déplacées (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps établis en 1967.

7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

166. Pendant l'année scolaire 1980/81, 158 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études médicales universitaires accordées par l'UNRWA (voir tableau 6 de l'annexe I) et 174 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 35 étudiants d'université et 76 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient obtenir leur diplôme.

167. Les jeunes gens et les jeunes filles ont été encouragés à s'inscrire aux cours de formation d'infirmières dans les écoles d'infirmières et les universités. Des bourses d'études ont été accordées par des organisations bénévoles pour une formation de base en soins infirmiers. Parmi les élèves infirmiers ayant bénéficié de bourses d'études en vue d'acquérir une formation infirmière de base, 10 ont obtenu leur diplôme au cours de la période couverte par le présent rapport. Bien que l'Office ait grand besoin de personnel infirmier, il n'a pas les moyens d'en assurer lui-même la formation et doit compter entièrement sur une aide extérieure. Il éprouve de plus en plus de difficultés à recruter du personnel proprement qualifié pour remplir ses postes vacants.

168. Une formation intensive en cours d'emploi de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes a été entreprise par le département de la santé dans les diverses disciplines du programme. Dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement financé par l'OMS, cinq médecins ont obtenu du Bureau régional

de l'OMS pour la Méditerranée orientale des bourses d'études en matière de santé publique pour l'année scolaire 1980/81 et trois boursiers de l'OMS ont terminé une formation analogue, dont deux en 1980 et le troisième en 1981. Un médecin de Gaza a suivi un cours de recyclage de trois mois (deux jours par semaine) de psychiatrie théorique et appliquée à l'hôpital des maladies mentales de Gaza, sous la supervision du psychiatre relevant du Département gouvernemental de la santé publique. En Jordanie, des médecins, responsables des services de santé maternelle et infantile, ont assisté à un séminaire organisé par le Ministère de la santé à Amman en juillet 1980 sur les solutions orales de réhydratation. Trois infirmières en chef (deux de Jordanie et une du Liban) ont terminé, à Amman, un cours de perfectionnement d'un an en obstétrique; quatre autres (deux de Gaza et deux de la République arabe syrienne) ont suivi un cours analogue au Caire. Deux autres infirmières en chef ont suivi également un cours de formation d'un an au Caire, l'une en matière de soins infirmiers relevant de la santé publique et l'autre en vue d'enseigner l'obstétrique.

C. Services de secours

169. Les services de secours de l'Office comprennent la distribution de rations alimentaires de base; la fourniture d'abris ou d'aide pour leur construction ou leur réparation, soit dans les cas individuels de réfugiés particulièrement nécessaires, soit du fait de circonstances exceptionnelles, comme le déplacement de réfugiés ou la destruction totale ou partielle d'abris; l'octroi d'une aide aux personnes démunies et une assistance sociale. Des services sont fournis aux réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office et à certaines personnes déplacées y ayant droit, c'est-à-dire celles qui ont perdu leur foyer durant la guerre de 1967.

170. Au Liban, les programmes de secours mis en oeuvre par l'Office ont continué à être perturbés par les combats (voir par. 90 à 95). Il n'y a eu aucun nouveau déplacement massif de réfugiés du Sud-Liban, mais ceux qui avaient fui cette région avant juillet 1980 sont demeurés pour la plupart dans les logements provisoires où ils avaient cherché refuge, principalement dans la ville de Saïda et ses alentours, que pilonnent par intermittence l'artillerie israélienne et celle des milices irrégulières libanaises. Durant la période couverte par le rapport, 25 réfugiés ont été tués et 107 blessés, mais ces chiffres sont probablement incomplets.

171. Sur la rive occidentale, les services de secours du Bureau régional ont été perturbés par une grève déclenchée par le personnel de l'Office durant les mois de décembre 1980 et de janvier 1981 (voir par. 99).

172. Compte tenu des ressources limitées de l'UNRWA, il avait été décidé en 1978 de concentrer l'aide fournie dans le cadre du programme de secours sur les groupes de réfugiés les plus nécessaires : veuves, orphelins, vieillards, handicapés physiques et mentaux, malades chroniques, etc. Cette catégorie de réfugiés, qui comprend ce qu'il est convenu d'appeler les "cas particulièrement nécessaires", a reçu des rations de base supplémentaires (voir par. 177 ci-dessous), une aide pour la réparation ou la reconstruction d'abris, des dons en espèces, des couvertures, des vêtements et un traitement préférentiel en ce qui concerne l'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique. Le programme d'aide destiné aux cas particulièrement nécessaires a été adopté en 1978 en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza; vers la fin de juin 1981, 42 687 réfugiés en bénéficiaient. Les réfugiés nécessaires doivent réclamer cette aide qui n'est accordée qu'après vérification de la situation matérielle de la famille par des fonctionnaires de l'Office. Cette aide est déplorablement inadéquate, mais l'UNRWA n'a pas les moyens de l'améliorer. Les Gouvernements jordanien et syrien ont fait objection à ce programme, en République arabe syrienne et au Liban, son application a été retardée.

173. En Jordanie orientale, sur la requête du gouvernement et conformément à la résolution 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967 (et aux résolutions subséquentes) de l'Assemblée générale demandant à l'Office de fournir une assistance humanitaire, dans toute la mesure possible, aux personnes déplacées en 1967 autres que celles déjà enregistrées comme réfugiées, l'UNRWA a continué à distribuer des rations, au nom du gouvernement, à quelque 193 574 personnes et à fournir aux habitants des camps de réfugiés des services d'éducation, d'alimentation d'appoint, de distribution de lait ainsi que des services médicaux, d'assainissement et autres. Le coût des denrées utilisées dans les programmes d'alimentation d'appoint et de distribution de lait, ainsi que la moitié des frais entraînés par la distribution

des denrées de base aux personnes déplacées sont remboursés par le gouvernement à l'UNRWA. Depuis le 1er avril 1981, pour des raisons financières, l'Office a été contraint de réclamer au gouvernement la totalité des frais de distribution.

1. Immatriculation et contrôle des listes

174. Au 30 juin 1981, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 884 896 contre 1 844 318 au 30 juin 1980, soit un accroissement de 2,20 p. 100. Les données relatives aux réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA sont traitées par ordinateur et le nombre des bénéficiaires ayant droit aux services dispensés par l'Office est soumis autant que possible à une révision constante. Toutefois, à l'exception de ses propres fonctionnaires et des membres de leur famille qui sont à leur charge (dont le nombre total est estimé à 80 000 réfugiés), l'Office ne peut pas - sans l'accord et la coopération des autorités dans sa zone d'activité - procéder dans les limites voulues aux vérifications nécessaires pour savoir si les réfugiés ont un emploi, ni établir le niveau de leurs revenus pour savoir s'ils ont droit aux services, droit qui est déterminé en fonction du besoin.

2. Rations

175. A cause des difficultés rencontrées par l'Office dans la rectification des listes de rationnaires et de l'importance du fardeau financier que cela représente, un plafond a été fixé en 1953 en Jordanie au nombre des rationnaires et en 1963 dans les autres zones, tout nouveau bénéficiaire ne pouvant être inscrit qu'après la radiation d'un autre bénéficiaire. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement naturel des réfugiés, le pourcentage des réfugiés immatriculés recevant des rations a diminué, tandis que le nombre d'enfants réfugiés âgés d'un an et plus (dont certains sont à présent devenus adultes), ayant droit aux rations mais n'en recevant pas à cause de ce plafond, continue d'augmenter. En juin 1981, le nombre total de personnes dans cette catégorie était de 616 949, répartis comme suit : 332 012 en Jordanie orientale, 95 593 sur la rive occidentale, 60 640 au Liban, 81 148 en République arabe syrienne et 47 556 dans la bande de Gaza. Durant l'année 1980, le nombre moyen de rations distribuées par l'Office s'élevait à 824 317, y compris les distributions faites à titre d'urgence, contre 823 897 en décembre 1979. Les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention de diplôme dans un centre de formation de l'UNRWA, ont été largement compensées par l'inscription, sur les listes, d'enfants ayant droit aux rations mais n'en recevant pas auparavant en raison du plafond fixé au nombre des rationnaires. En juin 1981, 43,8 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations; les listes des réfugiés remplissant les conditions requises pour y avoir droit sont mises à jour et imprimées chaque mois par ordinateur.

176. Depuis plusieurs années déjà, l'Office ne distribue plus aux réfugiés ayant droit aux rations que les denrées reçues sous forme de contributions en nature. A cause du manque de fonds, il a été mis fin à la pratique qui consistait à consacrer des millions de dollars à l'achat de farine et autres denrées alimentaires. Les rations distribuées aux réfugiés, qui comprennent cinq kilos de farine par bénéficiaire et par mois, n'ont plus qu'une valeur symbolique, bien que les réfugiés et les gouvernements des pays d'accueil attachent de l'importance au maintien de la ration de base comme un témoignage de la reconnaissance du statut de réfugiés des bénéficiaires et comme une manifestation de l'intérêt porté par la communauté internationale aux réfugiés de Palestine.

Malgré les efforts de l'UNRWA pour rectifier les listes de rationnaires (un million de personnes ont déjà été radiées de ces listes au fil des ans), ces listes ne reflètent pas véritablement le nombre total des personnes ayant effectivement besoin de rations, étant donné qu'il est très difficile de déterminer la situation matérielle des rationnaires compte tenu de la résistance opposée par les réfugiés eux-mêmes et par les gouvernements des pays d'accueil à toute tentative de vérification. Dans la zone d'activité de l'Office, on note généralement un haut niveau d'emploi et la quasi-totalité des familles réfugiées peuvent subvenir à leurs besoins. Si l'Office disposait de denrées alimentaires appropriées, en quantité suffisante, pour être distribuées aux réfugiés véritablement dans le besoin, ce qu'il est convenu d'appeler "les cas particulièrement nécessaires", (dont le nombre total est estimé entre 60 000 et 70 000 dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office), il échangerait volontiers le solde des denrées reçues sous forme de contributions en nature contre des fonds qu'il consacrerait à ses autres programmes, en particulier au programme d'éducation. Les gouvernements des pays d'accueil, comme les réfugiés, partagent le point de vue de l'Office, à savoir que priorité devrait être donnée au programme d'éducation; néanmoins, ils ne sont pas favorables à ce que les rations soient retirées aux bénéficiaires, qu'ils soient ou non dans le besoin.

177. Les réfugiés reconnus comme étant "particulièrement nécessaires" ont droit à des rations plus importantes que celles que reçoivent les autres bénéficiaires et, en 1980, chaque personne appartenant à cette catégorie spéciale a touché les quantités suivantes, ventilées par zone d'activité :

Zone d'activité	Farine	Riz	Huile ménagère	Sucre
		(En kilogrammes)		
Gaza	120 000	5 000	4 500	4 000
Rive occidentale	120 000	6 000	4 500	4 000
Jordanie	120 000	6 000	4 500	5 000

Pour leur part, les autres bénéficiaires de rations de base ont reçu les quantités suivantes :

Zone d'activité	Farine	Riz	Huile ménagère	Sucre
		(En kilogrammes)		
Gaza	60 000	4 000	4 500	2 400
Rive occidentale	60 000	4 000	4 500	2 400
Jordanie	58 000	4 000	4 500	1 200
République arabe syrienne	55 000	6 500	4 500	2 400
Liban	55 800	6 200	4 500	2 400

178. Au cours du mois de décembre 1980, une distribution de cinq kilogrammes de farine par personne a été organisée, à titre de secours d'urgence, au profit de 40 000 réfugiés immatriculés vivant dans le sud du Liban.

3. Camps et abris 4/

179. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 est passé de 528 314 à 547 048. Dans les 10 camps créés après 1967 (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) pour accueillir les réfugiés et autres personnes déplacées à la suite des hostilités de 1967, le nombre total des réfugiés a augmenté également par rapport au chiffre de l'an dernier, passant de 159 345 à 162 256 à l'heure actuelle. Le nombre de réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 35,18 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 55,48 p. 100 dans la bande de Gaza et 51,47 p. 100 au Liban, contre seulement 25,37 p. 100 sur la rive occidentale, à cause de la présence en Jordanie orientale, aujourd'hui encore, de nombreux anciens réfugiés de la rive occidentale qui avaient quitté cette région en 1967 et qui ont été empêchés d'y retourner par les autorités israéliennes.

180. Au cours de 1980, l'Office a accordé à 182 familles, déclarées comme étant particulièrement nécessiteuses, une aide financière qui s'est élevée à 23 396 dollars et qui leur a permis de réparer ou de reconstruire les abris qu'elles occupent dans les camps.

181. L'Office a continué à réaliser les travaux essentiels à l'entretien de ses bâtiments et installations; néanmoins, d'importants travaux d'entretien (tels que peinture et aménagement intérieur ainsi que réparation de voies d'accès) n'ont pas pu être exécutés pour manque de fonds. Bien qu'inévitable, l'ajournement de ces travaux ne fera qu'aggraver les problèmes au cours de la prochaine année financière, lorsque les travaux d'entretien requis risquent d'être encore plus sérieux et que les frais seront plus élevés.

4/ L'UNRWA fournit des services aux réfugiés de Palestine, qu'ils vivent ou non dans les camps. Les camps furent construits sur des terrains appartenant à un gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire. Il faut distinguer trois catégories de bâtiments dans les camps : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office (comme les écoles, les dispensaires et les dépôts) dont il dispose et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, qui en disposent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les améliorent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits, occupés et utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres), et pour certains desquels l'Office a parfois tout au plus donné quelque assistance au moment de leur construction. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés ou qui ne sont même pas enregistrées comme habitant les camps. Les camps établis à la périphérie des villes ont, au fil des ans, fini par être englobés dans celles-ci et rien ne les en distingue.

182. De nombreux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes ont été achevés, l'Office prenant à sa charge une partie des frais, le reste provenant des réfugiés eux-mêmes, des municipalités et d'autres sources locales, sous forme de main-d'oeuvre, matériaux et contributions en espèces (voir par. 157). Les gouvernements de la Jordanie et de la République arabe syrienne, l'Organisation de libération de la Palestine, au Liban, le Fonds jordano-palestinien, en ce qui concerne la bande de Gaza, et le Gouvernement jordanien, pour ce qui a trait à la rive occidentale, ont exécuté ou contribué à l'exécution de divers travaux visant à améliorer les conditions de vie et les installations dans les camps.

183. Dans les territoires de Gaza et de la rive occidentale du Jourdain, les autorités israéliennes d'occupation ont continué à démolir des abris de réfugiés dans les camps, dans le cadre de mesures punitives. Au cours de la période considérée dans ce rapport, sept abris comprenant 35 pièces dans la bande de Gaza, et un abri comptant deux pièces sur la rive occidentale, ont été détruits dans le cadre de cette politique (voir par. 227).

184. On trouvera dans un rapport séparé, soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, des détails sur la situation en matière de logement des réfugiés dont les abris ont été démolis dans la bande de Gaza en 1971 par les autorités israéliennes d'occupation. Certains de ces réfugiés comptent parmi ceux qui ont quitté les camps pour s'installer dans des projets immobiliers réalisés par les autorités israéliennes. D'autres ont acheté des parcelles de terrain dans le cadre de ces projets et construit leurs propres habitations. D'après les dossiers de l'Office, durant l'année considérée, 23 familles de réfugiés (soit 158 personnes) ont fait le paiement nécessaire et emménagé dans des logements construits par les autorités; 140 autres familles de réfugiés (soit 893 personnes) se sont installées dans des habitations construites sur des parcelles qu'elles avaient achetées. L'Office reconnaît que les logements construits grâce aux projets sont supérieurs aux abris dans lesquels ces familles vivaient auparavant, mais la pénurie globale de logements pour les réfugiés dans la bande de Gaza n'en persiste pas moins du fait, en partie, que les réfugiés s'installant dans ces nouveaux logements sont obligés - comme condition préalable à leur déménagement - par les autorités israéliennes d'occupation de démolir les pièces qu'ils occupaient précédemment dans les camps. Durant l'année considérée, 272 pièces ont été ainsi démolies et n'ont donc pas pu être utilisées pour alléger le surpeuplement dans les camps. La réalisation d'un programme visant à substituer des logements plus acceptables à d'anciennes casernes, inadéquates et délabrées où vivaient 381 familles dans la bande de Gaza, a été entreprise dans le courant de 1980. Jusqu'ici, 59 familles ont été ainsi relogées dans le cadre de ce programme dont le financement est assuré par la Fondation japonaise des chantiers navals. De son côté, Oxfam a fourni des fonds pour la réalisation d'un programme semblable, mais de moindre ampleur, en République arabe syrienne.

185. Dans le sud du Liban, les bombardements et les tirs d'artillerie des forces israéliennes et des milices irrégulières libanaises ont causé d'importants dégâts aux abris de réfugiés et ont quelque peu endommagé des installations de l'Office. Les réfugiés ont réclamé une aide pour la réparation de leurs abris mais, par manque de fonds, l'Office n'a pas été en mesure de répondre à cet appel.

4. Assistance sociale

186. A l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées et avec la coopération et le concours financier d'Oxfam, l'Office a entrepris la

réalisation d'un projet pilote dans un de ses camps en Jordanie. Le but du projet est de montrer à la communauté vivant dans le camp comment il est possible d'améliorer la qualité de vie de ceux de ses membres souffrant d'handicaps physiques ou mentaux et cela en faisant appel aux ressources mêmes de cette communauté. On espère que ce projet servira de modèle à d'autres communautés, réfugiés ou non, vivant au Moyen-Orient.

187. Les institutions bénévoles ont fait don à l'UNRWA de 70 tonnes de vêtements usagés aux fins de distribution aux réfugiés nécessiteux. L'American Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique), le Church World Service (Etats-Unis d'Amérique), le Swiss Inter-Church Aid (HEKS) et le Gouvernement néerlandais ont apporté leur contribution à ce programme.

188. Au total, 20 681 familles, soit 88 403 personnes, étaient immatriculées auprès de l'Office comme étant démunies. De petits dons en espèces, représentant au total une somme de 149 700 dollars, ont été accordés à 123 210 personnes. Une aide, sous d'autres formes, a été fournie à 142 338 personnes. Les assistants sociaux ont contribué par leurs conseils à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux. Des appareils de prothèse ont été fournis à 622 personnes, tandis que 556 personnes âgées indigentes et 987 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement.

189. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans en vue de développer leur potentiel grâce à des séances de jeu placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Sur les 50 centres qui s'occupent de 4 535 enfants, l'"American Friends Service Committee" en finance 15 à Gaza, qui sont gérés par l'Office (voir par. 113), tandis que la Mission de Terre Sainte finance et gère six autres sur la rive occidentale. Le reste de ces centres sont financés soit par des groupements locaux, soit par d'autres institutions bénévoles.

190. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens et 10 185 jeunes réfugiés de 36 camps y ont participé. Mille soixante-dix garçons de moins de 16 ans ont participé à la réalisation de projets d'auto-assistance ainsi qu'à des programmes récréatifs. Les membres des centres de jeunes ont réalisé eux-mêmes 25 projets d'auto-assistance. Ces jeunes, ainsi que la communauté des réfugiés dans son ensemble, y ont contribué par des dons en espèces, par leur travail ou par l'apport de matériaux. Parmi les services rendus par les jeunes à la communauté figurent des programmes spéciaux au profit des orphelins, des cours d'alphabétisation, des leçons particulières pour les élèves, une participation aux campagnes de propreté et des visites aux malades et aux vieillards vivant dans les camps.

191. Des stages de formation de moniteurs de camps d'été, de scoutisme et de sport, ainsi que des séminaires d'éducation sanitaire et de moniteurs de mouvements de jeunes, ont été suivis par 98 jeunes réfugiés de la bande de Gaza, de la rive occidentale et de Jordanie orientale. En outre, 287 jeunes ont reçu une formation de moniteur. En 1980, 504 garçons et filles réfugiés ont participé aux camps d'été organisés en Jordanie orientale, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza et 70 assistants sociaux se sont portés volontaires pour travailler dans ces camps.

192. Des activités féminines sont organisées les après-midi dans les 14 centres gérés par l'Office et financés principalement par le Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) et le Centre néerlandais de l'UNESCO, ainsi que dans deux centres gérés par des institutions bénévoles. Ces activités visent à donner aux jeunes filles et jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps la possibilité d'apprendre des métiers susceptibles de les aider à améliorer leur niveau de vie. Des cours d'éducation sanitaire, de cuisine, de secourisme et d'économie ménagère sont également dispensés dans ces centres. En outre, les réfugiées y apprennent diverses activités manuelles et artisanales. Des cours d'alphabétisation sont également organisés pour apprendre aux illettrées à lire et à écrire.

193. L'Office organise également des activités de formation extra-scolaire destinées à assurer une formation de base, dans diverses spécialités, à de jeunes réfugiés qui, autrement, ne recevraient ni enseignement général ni formation professionnelle. Durant la période considérée, 863 des 889 femmes et jeunes filles réfugiées qui ont suivi des cours de couture dans les 33 centres gérés et financés par l'Office, ont terminé avec succès un cours de formation de 11 mois à mi-temps. Sur la rive occidentale, l'UNRWA dirige et finance trois centres de menuiserie où 31 jeunes réfugiés ont bénéficié d'une formation d'un an. La majorité des jeunes formés dans ces centres trouvent du travail sur place. Une formation spéciale a été dispensée à 179 réfugiés infirmes pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 53 d'entre eux ont été admis à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des institutions spécialisées analogues, dans la zone d'activité.

194. Les organisations bénévoles accordant une aide directe aux réfugiés comprennent l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, l'American Friends Committee, l'Association pour le développement des camps palestiniens (Liban), Caritas, le Catholic Relief Services, le Christian Reformed World Relief Committee, le Comité international de la Croix-Rouge, le Commonwealth Save the Children's Fund, la Fédération luthérienne mondiale, le Fonds arabe de secours (Jordanie), la Ligue des femmes arabes (Liban), le Mennonite Central Committee, la Mission baptiste, la Mission chrétienne de Terre Sainte, la Mission pontificale pour la Palestine, le Near East Council of Churches, la Société des femmes arabes (Jordanie), la Société islamique (Jordanie), la Swiss Inter-Church Aid (HEKS), Terre des hommes, l'Union chrétienne féminine, l'Union chrétienne de jeunes gens et le World Council of Churches.

D. Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

195. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont continué à apporter aux programmes d'enseignement et de santé de l'UNRWA la caution de leur compétence professionnelle et technique. (Voir sect. A et B et par. 203 et 205 de la section E de ce chapitre.)

196. En réponse à la résolution 35/13 B du 3 novembre 1980 de l'Assemblée générale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a offert, par l'intermédiaire de l'UNRWA, des bourses d'études pour permettre aux réfugiés de Palestine de poursuivre leurs études; plusieurs autres organisations des Nations Unies ont exprimé leur désir d'en faire autant à l'avenir (voir aussi, par. 136 ci-dessus).

197. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et l'UNRWA ont poursuivi leur coopération, l'un en fournissant des produits pharmaceutiques, soit sous forme de dons soit à des prix compétitifs et en facilitant à l'Office leur obtention, et l'autre en assurant le transport de fournitures dans sa zone d'activité.

198. L'Office continue à bénéficier de la coopération des autres organisations des Nations Unies au Centre international de Vienne dans la prestation de certains services communs. Il apprécie tout particulièrement l'assistance qu'il reçoit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

E. Administration et personnel

1. Emplacement du siège de l'UNRWA

199. L'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, a réitéré sa requête invitant le Commissaire général à réunifier le siège de l'UNRWA dans sa zone d'activité aussitôt que possible (résolution 35/13 A de l'Assemblée générale, du 3 novembre 1980, par. 3). Le Commissaire général a pleinement l'intention de se plier à cette requête, étant très désireux de réduire les distances entre le siège central et les cinq zones d'activité de l'Office. Le Gouvernement libanais a fait savoir devant la Commission politique spéciale en 1980 que l'UNRWA devrait regagner Beyrouth, lieu traditionnel de son siège, dès que le permettraient les circonstances au Liban; il a réaffirmé sa position sur ce point dans des messages adressés ultérieurement au Commissaire général. L'Office est reconnaissant au Gouvernement libanais pour l'hospitalité qu'il lui a accordée pendant plus de 25 ans et comprend parfaitement la position de ce gouvernement.

200. L'an dernier, le Gouvernement jordanien avait attiré l'attention de l'UNRWA sur la disponibilité à l'avenir de bureaux suffisants dans un immeuble en construction à Amman pour le compte de la Banque de l'Habitat. Cet immeuble, dans lequel des bureaux ont été proposés également au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, devrait - selon la banque en question - être prêt dans le courant de 1982. L'UNRWA a soumis en détail au Gouvernement jordanien ses besoins en matière de bureaux, communications et autres facilités nécessaires à son installation à Amman.

201. Depuis l'été 1978, date de son arrivée à Vienne, la partie principale du siège de l'UNRWA a occupé d'abord des bureaux loués et mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement autrichien et s'est installée, depuis 1979, au Centre international de Vienne, construit par les autorités autrichiennes à l'intention des Nations Unies. La majorité du personnel relevant des Départements de l'éducation et de la santé et les agents d'exécution de la Division des services de secours se trouvent à Amman, dans des bureaux loués par l'UNRWA, tandis que le reste du personnel de ces départements et de cette division, y compris les responsables principaux, se trouvent à Vienne, de même que le personnel des départements non opérationnels, tels que les services financiers, juridiques, administratifs et du personnel. Pour sa part, le Commissaire général maintient deux bureaux, l'un à Vienne et l'autre à Amman. Le siège de l'Office compte 253 fonctionnaires à Vienne et 77 à Amman.

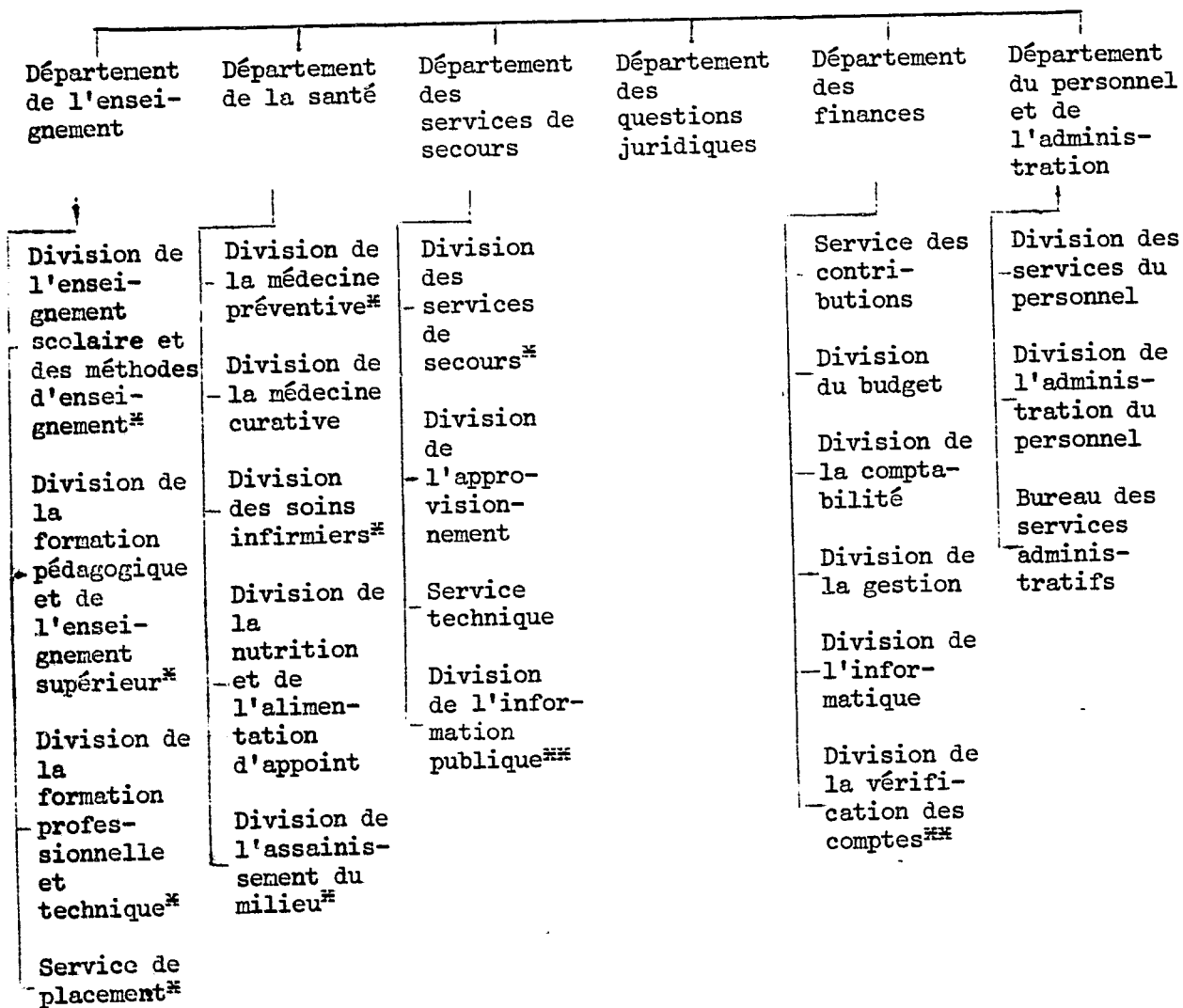
2. Réorganisation du siège de l'Office

202. En novembre 1980, le Commissaire général a procédé à une réorganisation des structures internes de l'Office, dans le but de faciliter la prise de décisions

grâce à l'adoption de procédures administratives plus souples et à un groupement plus rationnel des fonctions. Le diagramme ci-dessous illustre l'organisation du siège.

Siège central de l'UNRWA

Bureau du Commissaire général



* Basées à Amman. Toutes les autres unités ainsi que tous les chefs de département se trouvent à Vienne.

*** Relève directement du Commissaire général pour les questions d'orientation.

3. Modifications dans le nombre de postes de l'UNRWA

203. Au cours de la période considérée dans ce rapport, l'effectif du personnel s'est accru de 331 fonctionnaires :

	<u>30 juin 1980</u>	<u>30 juin 1981</u>
Postes internationaux		
i) Relevant de l'UNRWA	88	95
ii) Relevant de l'UNESCO et détachés gratuitement auprès de l'Office	20	20
iii) Relevant de l'OMS et détachés gratuitement auprès de l'Office	5	5
Total partiel	<u>113</u>	<u>120</u>
Postes locaux	16 729	17 053
Total	<u><u>16 842</u></u>	<u><u>17 173</u></u>

Fonctionnaires en service

a) Fonctionnaires internationaux

i) UNRWA	85	89
Hommes	76	78
Femmes	9	11
ii) UNESCO	13	10
Hommes	11	8
Femmes	2	2
iii) OMS	5	5
Hommes	3	3
Femmes	2	2
b) Fonctionnaires locaux	16 327	16 626
Hommes	10 832	10 929
Femmes	5 495	5 697

204. L'augmentation du nombre de postes locaux s'explique presque entièrement par celle du nombre des enseignants nécessaires pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires. Quant à l'augmentation du nombre des postes occupés par des fonctionnaires internationaux, elle s'explique en partie par le besoin de personnel supplémentaire nécessaire pour administrer le nouveau système de fixation des salaires et autres conditions de services relatives au personnel local et le système de classification de postes établi par la CFPI. Cette augmentation est également en partie le résultat d'une décision visant à préserver le caractère international de l'Office et selon laquelle les bureaux régionaux devraient, idéalement, comporter au minimum le personnel international hors siège suivant : directeur, responsable administratif, responsable financier, responsable des services de secours et responsable des services d'approvisionnement et de transport. Le Commissaire général a, conformément au processus budgétaire normal en vigueur au sein de l'Organisation des Nations Unies, engagé les formalités nécessaires en vue d'obtenir l'incorporation des postes internationaux nouvellement créés dans le tableau des effectifs internationaux financés par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

205. A la fin de la période couverte par ce rapport, la presque totalité des postes internationaux relevant de l'UNRWA étaient occupés, tous ceux relevant de l'OMS et détachés gratuitement auprès de l'Office l'étaient aussi, alors que ceux relevant de l'UNESCO et détachés gratuitement auprès de l'Office n'étaient occupés qu'à moitié seulement. Le taux de vacance élevé des postes financés par l'UNESCO préoccupe beaucoup l'Office étant donné que cette situation affecte de façon négative la qualité du programme d'éducation de l'UNRWA (voir par. 108 ci-dessus).

206. Durant l'année considérée dans ce rapport, l'Office s'est donné pour politique d'accroître la proportion de ses fonctionnaires de sexe féminin et a cherché à attirer les candidatures féminines pour des postes vacants à tous les niveaux. Toute chose étant égale, priorité a été donnée aux femmes en matière de recrutement. Cette politique a eu pour résultat de porter de 33,6 p. 100 au 30 juin 1980 à 34,3 p. 100 au 30 juin 1981 la proportion des femmes faisant partie du personnel local. En ce qui concerne les postes internationaux, la proportion des femmes est passée de 12,6 p. 100 à 14,4 p. 100 durant la même période.

4. Application des normes communes de classement des emplois promulguées par la CFPI

207. Des mesures sont prises actuellement en vue de l'application des normes communes de classement des emplois internationaux promulguées par la CFPI; ce travail devrait être achevé vers le début de 1982. Toutefois, à moins que le Commissaire général ne décide qu'il serait justifié de puiser dans les contributions volontaires pour financer toute dépense supplémentaire, il ne saurait probablement pas être possible de procéder immédiatement à tous les ajustements de classe, par suite des délais requis pour obtenir des services budgétaires de l'Organisation des Nations Unies l'approbation nécessaire avant de pouvoir accroître, dans une classe donnée, le nombre de postes à la charge du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

5. Rémunération

208. L'adoption par l'Office d'un nouveau système pour déterminer le salaire et autres conditions de service du personnel recruté localement n'en est encore

qu'à sa phase transitoire. Selon l'ancien système, les rémunérations sont ajustées en fonction de la comparabilité avec les employeurs du secteur public, notamment en ce qui concerne le salaire minimum, des mouvements trimestriels des indices appropriés du coût de la vie et de la disponibilité des fonds. Durant la période couverte par le rapport, aucun ajustement n'a pu être apporté à la rémunération pour faire face à la hausse du coût de la vie, faute de fonds.

209. Le nouveau système de rémunération (adopté avec l'accord des représentants des associations du personnel local) est basé sur des enquêtes approfondies sur toutes les conditions de travail offertes aux employés comparables des secteurs public et privé dans chacune des cinq zones d'activité. Ces enquêtes sont menées par la Commission de la fonction publique internationale, avec la participation du personnel et de l'administration de l'Office. En vertu de ce nouveau système, l'UNRWA accorde à ses fonctionnaires les améliorations des conditions de service que semble justifier la situation prévalant sur le marché du travail local. Les dépenses salariales sont considérées comme faisant partie intégrante des coûts unitaires de chaque programme. Si l'Office manque de fonds, les programmes devront être réduits, de même que le personnel qui les gère. Bien que cela puisse entraîner d'éventuels licenciements, les fonctionnaires maintenus à leur poste percevront un salaire équitable, compte tenu des critères de rémunération locaux.

210. La première enquête à être effectuée concernait la rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza. Le Commissaire général a accepté les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (ICSC/Panel 1/R.3 du 10 octobre 1980), et il en a été tenu compte dans les états de paye de novembre 1980, avec effet rétroactif au 1er juillet 1980. En moyenne, la rémunération a été augmentée de 18 p. 100 pour le personnel de la rive occidentale et de 31 p. 100 pour celui de la bande de Gaza. Les augmentations les plus importantes ont été accordées aux fonctionnaires des échelons inférieurs, ceux des échelons supérieurs n'en bénéficiant que de façon modeste. Ces majorations de salaires entraîneront annuellement des dépenses renouvelables estimées à 2 millions de dollars pour la rive occidentale et 4,3 millions de dollars pour la bande de Gaza. En accord avec les procédures d'ajustements intérimaires recommandées par la CFPI, durant la période considérée, l'élément de la rémunération formé par l'indemnité de cherté de vie a été accru deux fois pour le personnel de la rive occidentale et une fois pour le personnel de la bande de Gaza. La première augmentation, de 6 p. 100 environ, a été appliquée le 1er novembre 1980 (montant estimatif des dépenses annuelles renouvelables : 1 600 000 dollars); la seconde, de 3,7 p. 100, le 1er avril 1981 (montant estimatif des dépenses annuelles renouvelables : 450 000 dollars).

211. Des enquêtes analogues ont été entreprises en février dans la République arabe syrienne et au Liban. La Commission de la fonction publique internationale envisage d'étudier les résultats de ces enquêtes et de formuler ses recommandations au Commissaire général en octobre 1981. Le personnel de l'Office en Jordanie n'ayant pas encore réclamé d'enquête de ce genre, l'Office n'en prévoit aucune pour l'instant.

6. Licenciement éventuel d'enseignants

212. En mars 1981, le Commissaire général a annoncé qu'à moins d'une amélioration substantielle de la situation financière de l'UNRWA, toutes les écoles de l'Office devront être fermées et les enseignants licenciés à la date du

31 mai 1981 en Jordanie et dans la République arabe syrienne, et au 30 juin 1981 au Liban. Vers la mi-avril, les perspectives financières s'étaient suffisamment améliorées pour que le Commissaire général puisse différer de telles mesures, au moins jusqu'en septembre, lorsqu'il procédera de nouveau à l'examen de la situation (voir l'Introduction du rapport).

7. Relations avec le personnel

213. Dans l'ensemble, le dialogue est bon entre l'Administration et les représentants élus du personnel; toutefois, certains facteurs ont contribué à aggraver chez le personnel un sentiment de frustration et à nuire à son moral, notamment l'inflation qui sévit au Moyen-Orient, les retards inévitables qui ont affecté la réalisation des enquêtes, l'instabilité financière de l'Office et la menace de fermeture des écoles. Malgré les conseils et les objurgations de la Conférence intersyndicale du personnel (formée par les représentants élus du personnel de chacune des cinq zones d'activité ainsi que du siège de l'Office), de nombreux fonctionnaires de la rive occidentale - pour la plupart des enseignants - se sont mis en grève au début de décembre 1980 pour manifester leur déception devant les résultats de l'enquête sur les salaires, influencés en cela par l'agitation sociale dans la région et les recommandations formulées par la Commission Etzioni à l'intention du Gouvernement israélien, préconisant une augmentation des salaires des enseignants du secteur public de l'ordre de 30 à 60 p. 100. Des retenues de salaires correspondant aux journées de grève ont été effectuées à l'encontre des grévistes. La grève a pris fin lorsque l'Office autorisa le versement aux enseignants de la rive occidentale et de Gaza d'une "indemnité intérimaire d'enseignement" représentant 15 p. 100 du salaire. L'octroi de cette indemnité était justifié compte tenu de l'annonce par le Gouvernement israélien de son acceptation de principe du rapport de la Commission Etzioni. Les enseignants reprirent le travail le 12 février, à la fin des vacances scolaires d'hiver.

8. Situation des femmes au regard des conditions d'emploi

214. Les règlements régissant le statut du personnel international de l'Office, ainsi que les directives concernant ce personnel, ont été modifiés il y a quelques années en vue d'éliminer toute clause susceptible d'entraîner une différence de traitement entre les fonctionnaires internationaux selon qu'ils soient de sexe féminin ou masculin. Le Commissaire général a décidé de modifier semblablement les règlements régissant le statut du personnel local ainsi que les directives concernant ce personnel - dont les conditions d'emploi ne sont pas identiques à celles en vigueur dans le système commun des Nations Unies - et cela afin d'éliminer toute discrimination fondée sur des considérations de sexe. Il convient de signaler notamment que les différences quant aux droits respectifs du personnel masculin et féminin à réclamer des indemnités de personnes à charge seront supprimées. Cette modification entraînera annuellement des dépenses de l'ordre de 1,4 million de dollars. Ce montant est inclus dans les estimations budgétaires de 1982, mais l'application de cette mesure dépendra de la disponibilité des fonds.

F. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

215. Dix fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans la bande de Gaza. Huit d'entre eux ont été détenus pendant des périodes plus ou moins longues, ne dépassant en aucun cas trois mois; ils ont été relâchés sans avoir été inculpés ou traduits en justice. Le neuvième est encore en détention et le dernier, après avoir été détenu pendant cinq mois, a été traduit en justice, condamné à une peine de prison et libéré par la suite.

216. Sur la rive occidentale, 12 fonctionnaires ont été arrêtés et détenus. Onze d'entre eux ont été relâchés, sans avoir été inculpés ou traduits en justice, après des périodes de détention ne dépassant pas trois mois. Le dernier, après une détention d'environ six mois, a été jugé et condamné à une peine de prison.

217. En Jordanie orientale, un fonctionnaire a été arrêté et, à la fin de la période couverte par le rapport, il était déjà détenu depuis un mois sans avoir été inculpé ou traduit en justice.

218. En République arabe syrienne, deux fonctionnaires ont été arrêtés et détenus; l'un a été relâché après deux mois de détention, sans avoir été inculpé ou traduit en justice, alors que l'autre est détenu depuis plus de six mois, également sans avoir été inculpé ou traduit en justice. Un troisième fonctionnaire, mentionné dans le rapport de l'an dernier 5/ comme étant en détention depuis le 30 juin 1980, l'est toujours.

219. L'Office éprouve encore des difficultés à obtenir en temps voulu des explications adéquates sur les raisons de l'arrestation et de la détention de ses fonctionnaires. Il a continué à exprimer auprès des gouvernements intéressés sa profonde inquiétude devant la détention de ses fonctionnaires, sans inculpation ni jugement. En l'absence d'informations suffisantes, l'Office n'est pas en mesure de déterminer si les fonctions officielles de ses fonctionnaires y sont pour quelque chose, compte tenu des droits et obligations du personnel découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des règlements internes régissant le personnel de l'Office.

220. Le rapport de l'an dernier 5/ faisait état des difficultés éprouvées par l'UNRWA à obtenir pour ses fonctionnaires expatriés, en poste en Jordanie, certains privilèges accordés normalement lors de l'arrivée dans le pays 6/. Cette question continue de faire l'objet de discussions et d'un échange de correspondance entre les responsables de l'Office et ceux du Gouvernement jordanien, mais aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent.

221. Les restrictions imposées par le Gouvernement de la République arabe syrienne aux déplacements en mission d'un haut fonctionnaire de l'Office 7/ ne posent plus de problèmes, le fonctionnaire en question ayant pris sa retraite en 1980. Toutefois, l'Office a éprouvé récemment des difficultés à obtenir l'agrément des autorités syriennes quant au déplacement en mission d'un fonctionnaire local du Siège, de nationalité libanaise.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13), par. 174.

6/ Ibid., par. 176.

7/ Ibid., par. 177.

222. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les tentatives visant à lever les restrictions imposées par les autorités militaires israéliennes aux déplacements en mission de certains fonctionnaires de l'Office désirant se rendre sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza 8/.

223. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités militaires israéliennes continuent de soumettre des fonctionnaires de l'Office à des interrogatoires. L'UNRWA soulève auprès de ces autorités, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, la question des circonstances et de la portée de ces interrogatoires.

2. Services de l'Office

224. Des couvre-feu ont été imposés par les autorités militaires israéliennes aux camps de réfugiés de Balata, Kalandia, Jalazone et Dheisheh sur la rive occidentale du Jourdain. La période de couvre-feu la plus longue, à savoir cinq jours, a été imposée au camp de Dheisheh. Dans la bande de Gaza, le couvre-feu a également été imposé aux camps de Jabalia (à cinq reprises), de Nousseirat et de Deir el Balah. La plus longue période de couvre-feu, qui a duré six jours, a été imposée au camp de Jabalia. Ces mesures ont perturbé la prestation des services de l'Office dans les camps où elles ont été imposées.

3. Locaux de l'Office

225. Le centre d'activités de jeunes, au camp de Jalazone (rive occidentale) a rouvert ses portes le 18 avril 1981, après avoir été fermé durant plus d'un an sur la demande expresse des autorités militaires israéliennes. Aucune suite positive n'a été donnée à la requête formulée par l'Office demandant qu'une enquête soit ouverte pour identifier et punir les coupables. De même, aucune réponse n'a été donnée à sa demande réclamant le paiement d'une compensation pour les dégâts causés lors des incidents qui se sont produits dans les écoles préparatoires du camp de Jalazone ainsi que dans le centre masculin de formation pédagogique de Ramallah, sur la rive occidentale, incidents mentionnés dans le rapport de l'année dernière 9/.

226. Durant la période considérée, les autorités militaires israéliennes ont pénétré à plusieurs reprises dans les locaux des centres de formation de l'Office et dans certaines de ses écoles sur la rive occidentale du Jourdain, apparemment dans le but d'identifier les personnes qui auraient pris part aux incidents qui se sont produits en diverses occasions à proximité de ces centres et écoles et au cours desquels des pierres ont été lancées, des barrages établis sur les routes et le feu mis à des pneumatiques. C'est ainsi que deux civils (dont l'un armé) ont pénétré dans les locaux d'une école de Jalazone, après des jets de pierres dans une rue adjacente; peu de temps après, un représentant des autorités militaires s'est joint aux civils en question, mais ils ont tous quitté les lieux après avoir été incapables d'établir que quelqu'un de l'école avait pris part à cet incident. L'Office a saisi les autorités militaires de tous les cas susmentionnés. Dans la bande de Gaza, les autorités militaires israéliennes ont pénétré de force dans les locaux du centre d'activités de jeunes du camp de Boureij et y ont procédé à des perquisitions. Le Directeur du Bureau régional de l'UNRWA a saisi les autorités de cette affaire.

8/ Ibid., par. 178.

9/ Ibid., par. 181.

4. Abris des réfugiés

227. Durant l'année couverte par le rapport, les autorités militaires israéliennes ont procédé à la démolition punitive d'abris de réfugiés une fois sur la rive occidentale du Jourdain et à deux reprises dans la bande de Gaza. En septembre 1980, un abri de réfugiés situé dans le camp de Jénine, dans la région de Naplouse, sur la rive occidentale, a été démoli privant ainsi de leur foyer six personnes. Le 17 mai 1981, cinq abris situés dans le camp de Jabalia, à Gaza, ont été démolis, laissant 11 familles (soit 66 personnes) sans logement. Des dégâts ont été causés également aux abris voisins, touchant ainsi plusieurs autres familles. En outre, le 22 juin 1981, deux abris de réfugiés ont été démolis dans le camp de Boureij, également à Gaza, privant deux familles (10 personnes) de leur logement. Des dégâts ont été causés aussi aux abris voisins, affectant plusieurs autres familles. L'Office a protesté contre ces démolitions auprès des autorités militaires israéliennes et du Ministère israélien des affaires étrangères, faisant remarquer que de telles mesures, qui constituent des châtements collectifs, sont contraires aux obligations d'Israël en vertu du droit international. L'Office a réclamé aux autorités israéliennes une indemnisation et leur a demandé également de faciliter le prompt relogement des réfugiés touchés par ces démolitions. Jusqu'ici, ces autorités se sont opposées à la reconstruction des abris ainsi démolis, malgré les assurances données précédemment, tout comme elles ont continué à s'opposer à la reconstruction des abris démolis en 1979/80 10/ sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza. Aucune compensation n'a jamais été versée pour les abris construits par l'Office et démolis à titre de mesure punitive.

5. Exemption de taxes

228. Les difficultés faisant obstacle à l'obtention par l'Office d'une exemption de certaines taxes et droits prélevés par le Gouvernement de la République arabe syrienne n'ont pas pu être aplanies 11/.

6. Créances sur les gouvernements

229. L'Office est heureux de signaler le règlement de sa réclamation portant sur une somme de 40 402 livres égyptiennes auprès de la Banque d'Alexandrie. Ce litige, qui traînait depuis plusieurs années 12/, a été entièrement réglé grâce au concours et à la compréhension du Ministère des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte ainsi que de la Banque elle-même. La somme en question a été débloquée au Caire au bénéfice de l'UNRWA.

230. L'Office n'est pas en mesure de signaler des progrès en ce qui concerne d'autres créances. C'est ainsi que le Gouvernement israélien n'a pas encore achevé son examen des réclamations présentées en janvier 1969 concernant les dégâts subis par l'UNRWA durant les hostilités de juin 1967. Malgré de nombreux rappels, le Gouvernement israélien n'a fourni aucune indication quant à la date à laquelle l'examen des réclamations sera achevé.

10/ Ibid., par. 182.

11/ Ibid., par. 183.

12/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013), par. 201.

231. L'Office a cherché à entamer des pourparlers avec le Gouvernement jordanien au sujet de diverses réclamations dont certaines sont en souffrance depuis plusieurs années. Très récemment, l'UNRWA a invité le gouvernement à nommer un responsable officiel avec lequel les représentants de l'Office pourraient étudier les moyens de régler ces réclamations.

7. Autres questions juridiques

232. L'UNRWA n'est pas parvenu à conclure un accord à l'amiable avec un entrepreneur au sujet d'un litige concernant une cargaison de farine expédiée de Trieste à Lattaquié 13/ et des mesures sont prises en vue de soumettre le différend à un arbitrage.

G. Opérations financières

233. Les comptes de l'Office et le rapport afférent du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément 14/. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières de l'UNRWA en 1980 :

13/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13) par. 164.

14/ Les comptes de l'Office pour 1980 et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 5C (A/36/5/Add.3)/.

Recettes en 1980En milliers de dollars des Etats-Unis

Contributions gouvernementales <u>a/</u>	166 931
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 276
Contributions non gouvernementales	2 084
Contribution du Fonds de l'OPEP	1 963
Fonds commun jordano-palestinien	666
Recettes diverses	4 972
Différences de change	<u>1 677</u>
Recettes totales	<u>184 569</u>

Dépenses en 1980

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'éducation	95 774	4 291	100 065
Services de santé	29 938	1 014	30 952
Services de secours	43 298	819	44 117
Autres dépenses	<u>-</u>	<u>8 543</u>	<u>8 543</u>
Dépenses totales	<u>169 010</u>	<u>14 667</u>	<u>183 677</u>

Excédent des recettes sur les dépenses en 1980 892 b/

A ajouter

Fonds de roulement au 1er janvier 1980 (après ajustement des comptes des années précédentes)	<u>10 351</u>
Fonds de roulement au 31 décembre 1980	<u><u>11 243</u></u>

a/ Ce chiffre ne comprend pas les 6 035 215 dollars annoncés par la Communauté économique européenne pour 1979 et reçus en 1980. Comme cela a été expliqué dans les notes f/ et g/ du tableau 11 de ce rapport, cette contribution a été annoncée trop tard pour être inscrite dans la comptabilité de l'Office pour 1979 mais elle figure dans le rapport présenté par le Commissaire général à l'Assemblée générale sur les opérations financières de l'Office en 1980 (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13) par. 186).

b/ Ce chiffre représente l'excédent des recettes sur les sommes effectivement dépensées ou allouées à la fin de 1980. Toutefois, le budget révisé de l'Office s'élevait à 211,3 millions de dollars, soit 26,7 millions de dollars de plus que les recettes, ce qui a nécessité une réduction du niveau des services prévus (voir aussi par. 7 de l'Introduction).

234. On trouvera ci-dessous une projection des opérations financières de l'Office pour l'année en cours, à partir de juin 1981 :

<u>Recettes (estimées)</u>	<u>(En milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Contributions gouvernementales	182 653
Contributions d'organismes des Nations Unies	6 871
Contributions non gouvernementales	1 530
Contributions du Fonds de l'OPEP	264
Contributions diverses	2 500
Total	193 818

Dépenses inscrites au budget

	<u>Renouvelables</u>	<u>Non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'éducation	122 356	6 707	129 063
Services de santé	36 558	800	37 358
Services de secours	55 777	665	56 442
Autres dépenses	-	15 804	15 804
Total	214 691	23 976	238 667

Comme on pourra le constater, cela laisse un déficit de près de 45 millions de dollars entre les besoins budgétaires et les recettes actuellement attendues même après l'annonce de contributions spéciales se chiffrant à près de 25 millions de dollars en réponse aux appels lancés par le Secrétaire général et autres appels spéciaux. Au début de 1981, il est apparu que seule une réduction, totale ou partielle, du programme d'éducation, seul programme assez important pour permettre de libérer des fonds aussi substantiels, pouvait garantir la solvabilité de l'Office. Grâce à l'annonce de contributions supplémentaires et à la réduction des dépenses renouvelables et non renouvelables, il a été décidé de garder ouvertes les écoles dans toutes les zones d'activité, étant entendu que la situation sera de nouveau examinée en septembre. Si de nouvelles contributions supplémentaires ne sont pas reçues, cela entraînera inévitablement une grave réduction des liquidités et du Fonds de roulement de l'Office à la fin de 1981.

235. Dans le tableau ci-dessus, une distinction est établie entre les dépenses renouvelables (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) et les dépenses non renouvelables (construction de salles de classe, remplacement de matériel hors d'usage et autres dépenses à caractère essentiellement non répétitif). Cette distinction est d'importance car, d'une part, le coût des opérations renouvelables représente les dépenses minima entraînées par le maintien des trois programmes - éducation, santé et secours - dans la mesure

des ressources financières de l'Office (ces programmes ne correspondent pas à une série de projets définis mais consistent à maintenir des services essentiels qui nécessitent une certaine stabilité financière) et, d'autre part, les dépenses non renouvelables sont parfois financées par des contributions spéciales qui ne peuvent pas être utilisées pour les dépenses renouvelables.

236. Au 1er janvier 1980, le solde en espèces dont disposait l'Office s'élevait à 24,2 millions de dollars, soit juste assez pour couvrir ses dépenses pendant un peu plus de deux mois. Toutefois, grâce à l'arrivée à temps d'un certain nombre de contributions et à la décision de ne pas acheter de farine pour le programme de rations de base - ce qui a permis d'économiser quelque 16 millions de dollars - l'Office a pu éviter toute nouvelle suspension importante de ses activités et a terminé l'année avec des liquidités de l'ordre de 22,1 millions de dollars, chiffre légèrement inférieur à ce qu'il en était précédemment.

237. Comme il ne dispose pas de réserves pour alimenter son Fonds de roulement, l'Office utilise à cette fin l'excédent de ses avoirs sur ses obligations. A la fin de 1980, cet excédent se chiffrait à 11,2 millions de dollars, soit 9,3 millions de dollars de plus qu'à la fin de 1979, cette augmentation étant due à un accroissement des stocks et des dettes actives, largement liquidés depuis.

238. Le niveau du solde en espèces constitue un facteur important pour déterminer l'aptitude de l'UNRWA à faire face à ses obligations jusqu'à la fin de l'année. L'Office doit tenir compte du fait qu'il lui faut payer tous les mois quelque 8,5 millions de dollars en salaires et environ 3,5 millions de dollars en fournitures et services. En outre, il doit s'assurer de pouvoir disposer, en cas de réduction de ses programmes et de licenciement du personnel chargé de les gérer, de liquidités suffisantes pour faire face aux indemnités de fin de service ainsi entraînées. Durant de nombreuses années, l'Office a eu pour principe de constituer des réserves pour financer les indemnités de fin de service d'environ la moitié de son personnel local, en supposant que l'autre moitié, composée principalement d'enseignants, se verrait offrir un emploi par toute autorité qui prendrait sa relève et assumerait la responsabilité de ses programmes, s'il venait à cesser ses activités. Il était prévu que l'UNRWA poursuivrait sa tâche jusqu'à ce qu'un règlement politique global du problème de la Palestine rende inutile son existence. Depuis près de deux ans, il était devenu évident qu'il était bien plus probable que ce serait le manque de fonds qui contraindrait l'UNRWA à licencier un grand nombre de ses fonctionnaires plutôt que l'éventualité de leur prise en charge par une autorité qui assurerait sa relève. Aussi, l'Office a-t-il accru graduellement - et continue de le faire - les réserves destinées au paiement des indemnités de fin de service, tant et si bien que vers la fin de la période couverte par le rapport, ces réserves représentaient environ 70 p. 100 de l'ensemble de cette obligation. Toutefois, des fonds n'ont pas été mis de côté pour faire face à cette obligation qui n'en est pas moins couverte par les avoirs de l'Office, jusqu'à concurrence du pourcentage précité. Ces avoirs ne sont constitués qu'en partie par des soldes en banque; pour la plupart, ils se présentent sous forme de dettes actives et de stocks, tels que sacs de farine dans les entrepôts de l'Office, qui ne pourraient être convertis en espèces qu'au moment de la liquidation de l'UNRWA; auquel cas, leur valeur comptable ne pourrait pas être pleinement réalisée. Dans le cas, par exemple, de la fermeture des écoles dans une ou plusieurs de ses

zones d'activité, l'Office aura besoin de liquidités suffisantes pour couvrir les indemnités de fin de service de milliers de fonctionnaires. Le tableau ci-dessous indique le montant total de cette obligation, montant dont il faudra tenir compte au moment où le Commissaire général déterminera la période durant laquelle l'Office continuera d'être financièrement viable :

Indemnités de fin de service devant être probablement versées en cas de licenciement de tout le personnel local - au 30 juin 1981

<u>Zones d'activité</u>	<u>(En milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Liban	7 010
République arabe syrienne	5 540
Jordanie	18 550
Rive occidentale	8 100
Bande de Gaza	11 480
Siège central	2 360
	<hr/>
Total	53 040

Note : Il convient de prévoir un accroissement mensuel de 245 000 dollars.

Les liquidités dont dispose l'Office peuvent être utilisées soit pour couvrir les coûts des programmes, soit pour verser les indemnités de fin de service, mais non pour les deux à la fois. Si des économies nettes doivent être réalisées dans les dépenses relatives au personnel, en mettant fin aux programmes, cela devra se faire au moins vers le milieu de l'année, car dès l'automne, les économies ainsi réalisées seront inférieures au montant des indemnités de fin de service.

239. Une grande partie des recettes totales de l'UNRWA est constituée par des dons en nature, notamment de denrées alimentaires et des sommes en espèces liées au transport et à la distribution de ces denrées. Les recettes de l'Office provenant de l'Organisation des Nations Unies, de l'OMS et de l'UNESCO (6,9 millions de dollars en 1981) couvrent les dépenses relatives au personnel international. Le reste sert à faire face au coût des programmes d'éducation et de santé et à certaines dépenses en espèces imputables au programme de secours, ce dernier étant presque entièrement couvert par des dons en nature. C'est le niveau de ces recettes en espèces dont l'Office peut disposer librement qui déterminera s'il est possible de faire face aux dépenses relatives aux écoles et centres de santé jusqu'à la fin de l'année. Sur des recettes globales de 194 millions de dollars attendues en 1981, 141 millions de dollars seront reçus en espèces, sur lesquels l'Office ne pourra disposer librement que de 124 millions de dollars. La survie et le maintien des programmes d'éducation et de santé de l'Office à leur niveau actuel pourront dépendre de la bonne volonté avec laquelle certains donateurs accepteront de convertir en espèces leurs contributions en nature.

BUDGET POUR 1982 ET BUDGET REVISE DE 1981

A. Introduction

240. Le présent chapitre du rapport contient le projet de budget pour 1982 et le budget de 1981 (révisé en juin 1981). Le projet initial de budget pour 1981 a été soumis dans le rapport de l'an dernier 14/. Le projet de budget pour 1982 est fixé à 265,6 millions de dollars contre 238,7 millions de dollars pour le budget révisé de 1981.

241. Le budget de 1981 accuse une augmentation nette de 7,7 millions de dollars par rapport aux estimations initiales. Cela est dû à l'augmentation des prix des denrées de base accordées à l'UNRWA (10,3 millions de dollars nets, se traduisant par un accroissement des recettes) contrebalancée en partie par une nette diminution des dépenses relatives au personnel (1,5 million de dollars) et diverses autres économies réalisées sur les dépenses non relatives au personnel (1,1 million de dollars).

242. Dans le projet de budget pour 1982, on a estimé à 28,4 millions de dollars l'augmentation des dépenses renouvelables 15/ par rapport à ce qu'elles étaient dans le budget de 1981, comme cela est expliqué au paragraphe 243 ci-dessous. On enregistre toutefois une diminution de 1,5 million de dollars dans les dépenses non renouvelables (voir par. 244 ci-dessous), ce qui entraîne une augmentation nette de 26,9 millions de dollars dans les dépenses totales, par rapport au budget de 1981.

243. Les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget de 1982 sont fixées à 243,1 millions de dollars contre 214,7 millions de dollars dans le budget de 1981, soit une augmentation de 28,4 millions de dollars. Cet accroissement couvre principalement : les augmentations normales du coût des programmes (1,8 million de dollars, surtout pour les services d'éducation, du fait de la poussée naturelle des effectifs scolaires), les majorations annuelles des salaires (2,9 millions de dollars), l'augmentation des dépenses relatives au personnel, entraînée par la persistance de l'inflation (18,3 millions de dollars), les réserves constituées pour éliminer toute discrimination, en matière d'indemnités familiales, basée sur le sexe (1,4 million de dollars), l'amélioration de certains services, notamment ceux de l'alimentation d'appoint et de l'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses (3,8 millions de dollars) et l'augmentation entraînée dans les dépenses non relatives au personnel par l'inflation continue (1,1 million de dollars). En contrepartie, il faut tenir compte d'une réduction nette des coûts afférents aux denrées de base due à des changements dans la structure des prix (soit une économie de 0,3 million de dollars) et de l'élimination des réserves prévues pour la distribution de riz (soit une économie de 0,6 million de dollars).

15/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13), chap. II, sect. B.

16/ Les dépenses renouvelables comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les dépenses non renouvelables comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées sans entraîner, dans la plupart des cas, de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire, font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut pas réduire, même à court terme.

244. Les dépenses non renouvelables prévues dans le projet de budget de 1982 s'élèvent à 22,5 millions de dollars contre 24 millions de dollars dans le budget de 1981, soit une diminution de 1,5 million de dollars. Dans les estimations pour 1982, on a prévu 1,7 million de dollars pour le remplacement de véhicules et de matériel hors d'usage; 0,7 million de dollars pour la construction de salles de classe pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires; 9,2 millions de dollars pour des réalisations ou des améliorations urgentes d'infrastructure (notamment dans les domaines de l'éducation, des abris, des services médicaux et de l'assainissement du milieu; 7,5 millions de dollars servant à augmenter les réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service du personnel local, ajustement rendu nécessaire par le relèvement des rémunérations; 3,0 millions de dollars pour accroître les réserves destinées aux indemnités de licenciement du personnel, en cas de cessation des activités de l'Office et 0,4 million de dollars pour couvrir les frais de rapatriement éventuel du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et à Amman. Ces deux derniers titres, qui s'élèvent au total à 3,6 millions de dollars, seront accrus de nouveau si la situation financière, à la fin de l'année, le permet, et cela afin de réduire le fossé existant entre ces obligations et les montants disponibles pour les financer (voir par. 21 de l'Introduction et par. 238 et 251).

245. Les réserves destinées à couvrir l'accroissement des dépenses relatives au personnel exigent quelque explication. La majeure partie de l'aide apportée par l'Office aux réfugiés est fournie sous forme de services, particulièrement ceux dispensés par les enseignants et le personnel de la santé. Par conséquent, les dépenses afférentes au personnel constituent - de loin - le poste principal dans le budget de l'Office (environ 64 p. 100 en 1981 et 65 p. 100 en 1982). Il s'ensuit que les effets d'une forte inflation sur ces dépenses et, partant, sur le budget total, sont bien plus importants que ceux affectant les dépenses non relatives au personnel.

246. Mis à part l'effet de l'inflation sur les dépenses relatives au personnel, l'Office envisage d'accroître le nombre de ses fonctionnaires, notamment dans le domaine de l'enseignement, où la poussée des effectifs scolaires (environ 5 000 élèves de plus qu'en 1981) exige un surcroît d'enseignants et d'inspecteurs de l'enseignement.

247. En 1982, les services d'éducation représenteront près de 57 p. 100 du budget total, contre 16 p. 100 pour les services de santé, 23 p. 100 pour les services de secours et 4 p. 100 pour les autres dépenses. (Les chiffres correspondants dans le budget de 1981 sont les suivants : 54 p. 100 pour les services d'éducation, 16 p. 100 pour les services de santé, 23 p. 100 pour les services de secours et 7 p. 100 pour les autres dépenses.)

248. Pour les services de santé, le projet de budget prévoit de satisfaire les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse en 1982. On s'attend également à ce que les dépenses relatives au personnel, ainsi que les autres dépenses, soient plus élevées qu'en 1981, principalement à cause de l'inflation, car seule une augmentation minime du personnel sera requise. On a également prévu des réserves pour le remplacement indispensable de locaux et de matériel pour les services de santé et d'assainissement des camps, ainsi que pour un nombre limité d'améliorations hautement souhaitables dans les installations. Dans les camps, les programmes d'amélioration de l'assainissement du milieu comprennent des projets d'autoassistance, à la réalisation desquels les réfugiés qui en bénéficient contribuent substantiellement aux côtés de l'Office.

249. Pour les services de secours, des réserves ont été prévues pour les maintenir en 1982 au même niveau qu'en 1981. On s'attend à une augmentation des dépenses renouvelables de l'ordre de 4 millions de dollars par rapport à l'année précédente, due principalement à l'amélioration du programme d'assistance aux personnes particulièrement nécessiteuses, dont le coût s'élèvera à 3 millions de dollars, le reste

de cette augmentation étant imputable principalement aux réserves constituées pour faire face à l'accroissement des indemnités de vie chère et autres éléments de la rémunération du personnel. Dans l'estimation des dépenses non renouvelables, on a prévu principalement des améliorations à apporter aux abris.

250. Pour les autres dépenses, on s'attend à une réduction d'environ 4,9 millions de dollars par rapport à 1981, due presque entièrement aux ajustements effectués dans les réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local. (Les taux d'augmentation de la rémunération du personnel prévus pour 1982 seront inférieurs à ceux de 1981; par conséquent, on s'attend à ce que les ajustements prévus pour les indemnités de fin de service du personnel local soient moindres en 1982.)

251. Il faut attirer l'attention sur une éventuelle insuffisance des réserves prévues dans le budget. Pour des raisons budgétaires, l'Office a supposé, jusqu'ici, que dans le cas d'un transfert ordonné de ses responsabilités aux gouvernements ou à d'autres organisations, près de la moitié de ses quelque 17 000 fonctionnaires locaux se verront offrir des emplois permanents acceptables; auquel cas, conformément aux règlements régissant le personnel de l'Office, seuls les fonctionnaires restants, environ 50 p. 100, auront droit aux indemnités de cessation de service (ou de retraite) pour perte d'emploi. Avant 1980, les réserves prévues par l'Office pour honorer ses obligations dans ce domaine, ne tenaient compte que de cette proportion. Toutefois, en cas de suspension brutale de ses activités par suite d'une pénurie de fonds, ou de toute autre cause, la totalité du personnel local aura probablement droit à des indemnités de fin de service (ou de retraite). Comme cette éventualité paraît de plus en plus probable, les estimations du budget de 1981 et celles du projet de budget pour 1982 comprennent toutes deux, sous le titre "Autres dépenses", une réserve supplémentaire de 3 millions de dollars, conformément à la mise en oeuvre par l'Office d'un plan visant à constituer les réserves nécessaires, en cinq tranches annuelles, à compter de 1980. Si tous ces prélèvements annuels sont effectués, les réserves totales seront encore à la fin de 1982 de 6 millions de dollars inférieures à l'ensemble des obligations de l'Office.

B. Estimations budgétaires

252. Les estimations budgétaires pour 1982 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également, aux fins de comparaison, les chiffres correspondants du budget révisé de 1981. Le tableau A comprend les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les estimations budgétaires pour 1982 sont exposées dans les paragraphes faisant suite aux tableaux.

Tableau A

Dépenses renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1982 <u>Projet de budget</u>	1981 <u>Budget révisé</u>
<u>Titre I. Services d'éducation</u>		
Enseignement général	113 600	97 101
Formation professionnelle et technique	14 608	13 019
Part du titre I dans les dépenses communes(titre IV)	13 955	12 236
	<u>142 163</u>	<u>122 356</u>
<u>Titre II. Services de santé</u>		
Services médicaux	16 333	14 713
Alimentation d'appoint	10 269	9 058
Assainissement du milieu	6 548	5 791
Part du titre II dans les dépenses communes(titre IV)	7 961	6 996
	<u>41 111</u>	<u>36 558</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Kitchens de base -	40 312	40 919
Abris	659	636
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	6 397	3 234
Part du titre III dans les dépenses communes(titre IV)	12 458	10 988
	<u>59 826</u>	<u>55 777</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	11 699	10 399
Autres services intérieurs	16 535	14 345
Administration générale	6 140	5 476
	<u>34 374</u>	<u>30 220</u>
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(34 374)</u>	<u>(30 220)</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	-	-
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office.	-	-
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	-	-
Troubles locaux	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Total du titre V	-	-
	<u>243 100</u>	<u>214 691</u>
Total général	<u>243 100</u>	<u>214 691</u>

Tableau B

Dépenses non renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1982</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1981</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
<u>Titre I. Services d'éducation</u>		
Enseignement général	7 434	6 198
Formation professionnelle et technique	862	375
Part du titre I dans les dépenses communes(titre IV)	396	134
	<hr/>	<hr/>
Total du titre I	8 692	6 707
 <u>Titre II. Services de santé</u>		
Services médicaux	447	147
Alimentation d'appoint	68	37
Assainissement du milieu	609	518
Part du titre II dans les dépenses communes(titre IV)	270	98
	<hr/>	<hr/>
Total du titre II	1 394	800
 <u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	173	9
Abris	692	355
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	67	78
Part du titre III dans les dépenses communes(titre IV)	571	223
	<hr/>	<hr/>
Total du titre III	1 503	665
 <u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	883	371
Autres services intérieurs	305	72
Administration générale	49	12
	<hr/>	<hr/>
Total du titre IV	1 237	455
Dépenses allouées aux divers programmes	(1 237)	(455)
	<hr/>	<hr/>
 <u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	7 485	12 592
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local.	400	200
Troubles locaux	-	12
	<hr/>	<hr/>
Total du titre V	10 885	15 804
	<hr/>	<hr/>
Total général	22 474	23 976
	=====	=====

Tableau C

Dépenses totales
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1982	1981
	Projet de budget	Budget révisé
<u>Titre I. Services d'éducation</u>		
Enseignement général	121 034	103 299
Formation professionnelle et technique	15 470	13 394
Part du titre I dans les dépenses communes(titre IV)	14 351	12 370
	<hr/>	<hr/>
Total du titre I	150 855	129 063
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre II. Services de santé</u>		
Services médicaux	16 780	14 860
Alimentation d'appoint	10 337	9 095
Assainissement du milieu	7 157	6 309
Part du titre II dans les dépenses communes(titre IV)	8 231	7 094
	<hr/>	<hr/>
Total du titre II	42 505	37 358
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	40 485	40 928
Abris	1 351	991
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	6 464	3 312
Part du titre III dans les dépenses communes(titre IV)	13 029	11 211
	<hr/>	<hr/>
Total du titre III	61 329	56 442
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	12 582	10 770
Autres services intérieurs	16 840	14 417
Administration générale	6 189	5 488
	<hr/>	<hr/>
Total du titre IV	35 611	30 675
Dépenses allouées aux divers programmes	(35 611)	(30 675)
	<hr/>	<hr/>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	7 485	12 592
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	400	200
Troubles locaux	-	12
	<hr/>	<hr/>
Total du titre V	10 885	15 804
	<hr/>	<hr/>
Total général	265 574	238 667
	<hr/>	<hr/>

1. Services d'éducation

a) Enseignement général

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	121 034 000	113 600 000	7 434 000
1981 - Budget révisé	103 299 000	97 101 000	6 198 000

253. On trouvera plus haut, aux paragraphes 115 à 123, ainsi que dans le diagramme et le tableau 4 de l'annexe I, une description du programme d'enseignement général de l'Office. Les activités de jeunes, menées en dehors des écoles de l'UNRWA (voir par. 190), ainsi que d'autres activités mineures, sont également inscrites à ce chapitre.

254. L'augmentation de 16 499 000 dollars des dépenses renouvelables comprend 1 557 000 dollars pour tenir compte de l'accroissement continu des effectifs scolaires, estimé à 5 000 élèves supplémentaires pour l'exercice financier de 1982. Elle comprend aussi le relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel pour faire face à la hausse du coût de la vie (11 774 000 dollars), les majorations normales des salaires (1 921 000 dollars), l'élimination de toute discrimination en matière d'indemnités familiales (932 000 dollars), les améliorations essentielles apportées aux programmes (60 000 dollars) ainsi que l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (255 000 dollars).

255. Les 7 434 000 dollars prévus dans le projet de budget, au titre des dépenses non renouvelables, comprennent des réserves pour la construction de nouvelles salles de classe, afin d'éviter l'utilisation des salles par trois groupes successifs, et le remplacement des locaux inadéquats (2 962 000 dollars), la construction et l'équipement de salles à usages multiples supplémentaires, de bibliothèques scolaires et de laboratoires de sciences (2 822 000 dollars), l'amélioration des laboratoires de sciences existants (150 000 dollars), les travaux exceptionnels d'entretien et de réparation majeure de vieilles écoles et de centres d'activités préscolaires (623 000 dollars), l'achat de livres de bibliothèque et autres fournitures scolaires ainsi que le remplacement de matériel scolaire hors d'usage (131 000 dollars), la construction d'un centre de recherche pédagogique (200 000 dollars), l'introduction d'activités de formation professionnelle dans les écoles (380 000 dollars), certaines améliorations mineures d'infrastructure ainsi que la participation de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (166 000 dollars).

b) Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	15 470 000	14 608 000	862 000
1981 - Budget révisé	13 394 000	13 019 000	375 000

256. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 124 à 131 ci-dessus et au tableau 5 de l'annexe I. Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux cours de formation professionnelle, technique et pédagogique avant l'emploi donnés dans les centres de l'Office. Les dépenses prévues permettront d'accueillir une moyenne totale de 5 230 stagiaires pendant l'exercice financier de 1982. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires, mais les établissements existants accueilleront un plus grand nombre d'élèves qu'en 1980/81 (voir par. 124 et 125).

257. Est également prévue une réserve de 285 000 dollars destinée à financer des bourses d'études dans les universités situées dans ou à proximité des zones d'activité de l'Office (par. 135 et 136 et tableau 6 de l'annexe I), le montant des bourses étant fonction de la situation matérielle des candidats.

258. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités mineures : formation artisanale d'adultes, formation de jeunes handicapés physiques et une certaine formation professionnelle dispensée en dehors des centres de l'UNRWA.

259. L'augmentation de 1 589 000 dollars au titre des dépenses renouvelables servira à financer la formation d'un plus grand nombre de stagiaires au cours des années scolaires 1981/82 et 1982/83 (208 000 dollars), l'augmentation des rémunérations versées au personnel pour compenser la hausse du coût de la vie (1 041 000 dollars), les majorations normales des salaires (181 000 dollars), l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (86 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (102 000 dollars). Ces augmentations ne seront que faiblement compensées par les économies réalisées en écourtant l'année scolaire dans les centres de formation professionnelle en Jordanie (29 000 dollars).

260. Le budget de 862 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira à financer le remplacement de matériel indispensable devenu hors d'usage (315 000 dollars) et de véhicules (150 000 dollars), l'apport d'améliorations essentielles d'infrastructure (315 000 dollars) ainsi que les frais d'entretien exceptionnels et les réparations structurelles des installations (72 000 dollars).

2. Services de santé

a) Services médicaux

	Dépenses <u>totales</u> (en dollars)	Dépenses <u>renouvelables</u> (en dollars)	Dépenses non <u>renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	16 780 000	16 333 000	447 000
1981 - Budget révisé	14 860 000	14 713 000	147 000

261. Les programmes de médecine préventive et curative de l'UNRWA font l'objet des paragraphes 137 à 155 ci-dessus et des tableaux 7 et 8 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs propres ressortissants. La hausse rapide des frais hospitaliers et le coût croissant des fournitures, des installations et de la rémunération du personnel travaillant dans les centres de santé de l'Office lui rendent extrêmement difficile la réalisation de cet objectif.

262. L'augmentation de 1 620 000 dollars dans les dépenses renouvelables prévoit : l'augmentation des rémunérations versées au personnel pour compenser la hausse du coût de la vie (1 221 000 dollars), les majorations normales des salaires (196 000 dollars), l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (95 000 dollars), le relèvement des subventions versées aux hôpitaux (50 000 dollars), une modeste amélioration des services (44 000 dollars) et diverses dépenses non relatives au personnel (14 000 dollars).

263. Les dépenses non renouvelables prévues (447 000 dollars) serviront à financer les améliorations essentielles à apporter aux locaux existants, leur agrandissement et leur équipement (228 000 dollars), le remplacement d'ambulances et autre matériel hors d'usage (130 000 dollars), la formation en cours d'emploi de personnel (80 000 dollars) et la participation de l'Office aux projets d'autoassistance réalisés par les réfugiés (9 000 dollars).

b) Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	10 337 000	10 269 000	68 000
1981 - Budget révisé	9 095 000	9 058 000	37 000

264. Ce programme est exposé aux paragraphes 162 à 165 ci-dessus ainsi qu'au tableau 9 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (par. 175 à 178 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA relatifs à ce programme sont imputables au titre "Services d'approvisionnement et de transport".

265. L'augmentation de 1 211 000 dollars au titre des dépenses renouvelables est due principalement aux compensations plus élevées versées au personnel pour lui permettre de faire face à la hausse du coût de la vie (400 000 dollars), aux majorations normales des salaires (66 000 dollars), à l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (32 000 dollars), à l'accroissement du nombre des bénéficiaires de ce programme (446 000 dollars) et à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (267 000 dollars).

266. Les 68 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables comprennent une réserve destinée aux améliorations essentielles des installations existantes (39 000 dollars), le remplacement de matériel et de mobilier indispensables devenus hors d'usage (20 000 dollars) et la contribution de l'Office aux projets d'autoassistance (9 000 dollars).

c) Assainissement du milieu

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	7 157 000	6 548 000	609 000
1981 - Budget révisé	6 309 000	5 791 000	518 000

267. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 156 à 161 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1982 permettront seulement de faire face aux besoins minima, jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité dans les camps habités par les réfugiés. Une fois de plus, en raison de l'inflation, l'Office n'est pas en mesure de relever à un degré plus souhaitable le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement.

268. L'augmentation de 757 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévoit le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (582 000 dollars), l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (47 000 dollars), les majorations annuelles des salaires (96 000 dollars et l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (32 000 dollars).

269. Les 609 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables sont destinés à des améliorations essentielles d'infrastructure (y compris l'évacuation des eaux de pluie, les systèmes d'égouts, l'enlèvement des ordures ménagères et les réseaux de distribution d'eau) (539 000 dollars) ainsi que le remplacement de matériel hors d'usage (70 000 dollars). Une grande partie des améliorations d'infrastructure envisagées serait réalisée avec la participation des réfugiés dans le cadre de projets "d'autoassistance".

3. Services de secours

a) Rations de base

	Dépenses <u>totales</u> (en dollars)	Dépenses <u>renouvelables</u> (en dollars)	Dépenses non <u>renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	40 485 000	40 312 000	173 000
1981 - Budget révisé	40 928 000	40 919 000	9 000

270. Sont comprises dans ce chapitre la valeur des rations de base et les dépenses afférentes à leur distribution; toutefois, leurs frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA sont inscrits au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport" (par. 278 à 280 ci-dessous). Le budget prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à 831 000 bénéficiaires en moyenne (soit 1 750 de plus qu'en 1981).

271. Le projet de budget prévoit une réduction de 607 000 dollars dans les dépenses renouvelables. Comme en 1981, les distributions de rations de base seront limitées aux contributions en nature, aucun achat de denrée n'étant envisagé. Cette réduction résulte d'une baisse du prix du sucre (1 002 000 dollars) et de la non-distribution de riz (523 000 dollars), ces économies étant toutefois compensées en partie par l'augmentation de la rémunération versée au personnel pour faire face à la hausse du coût de la vie (205 000 dollars), les majorations normales des salaires (34 000 dollars), l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (17 000 dollars), l'augmentation du prix de la farine (571 000 dollars) et l'accroissement des dépenses non relatives au personnel (91 000 dollars).

272. Les 173 000 dollars inclus dans les prévisions des dépenses non renouvelables sont destinés à diverses améliorations mineures dans les centres de distribution.

b) Abris

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	1 351 000	659 000	692 000
1981 - Budget révisé	991 000	636 000	355 000

273. Ce programme est exposé aux paragraphes 179 à 185 ci-dessus ainsi qu'au tableau 3 de l'annexe I. Les dépenses renouvelables inscrites au projet de budget comprennent approximativement 432 000 dollars représentant la valeur locative des terrains occupés par les camps, dont la plupart sont offerts par les gouvernements. L'augmentation de 23 000 dollars est destinée à pallier l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel.

274. Les 692 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables sont destinés aux travaux exceptionnels d'entretien des routes et leur amélioration (374 000 dollars), au remplacement et à la réparation des abris défectueux (269 000 dollars) et diverses améliorations mineures (49 000 dollars).

c) Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	6 464 000	6 397 000	67 000
1981 - Budget révisé	3 312 000	3 234 000	78 000

275. Ce poste budgétaire est destiné à financer l'aide accordée aux réfugiés se trouvant dans le besoin, en sus des rations de base qu'ils reçoivent. Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle, à de petits dons en espèces et à la distribution de couvertures, de vêtements usagés, de lait écrémé et de rations supplémentaires de farine, de sucre et d'huile ménagère. Malheureusement, dans sa situation financière actuelle, l'Office n'est pas en mesure de répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance que dans les cas les plus urgents.

276. L'augmentation nette de 3 163 000 dollars au titre des dépenses renouvelables prévoit une augmentation du nombre des bénéficiaires (833 000 dollars); l'introduction de l'huile ménagère dans la ration de base (450 000 dollars); un accroissement de la quantité de farine et de lait entrant dans la composition de cette ration (783 000 dollars), compensé en partie par la suppression de réserves pour la ration de riz (économie de 53 000 dollars); l'expansion du programme d'octroi de dons en espèces (760 000 dollars); l'accroissement du personnel travaillant dans le domaine de l'assistance sociale (52 000 dollars); diverses améliorations mineures (59 000 dollars); le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel (100 000 dollars); les majorations normales des salaires (16 000 dollars); l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (8 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (155 000 dollars).

277. Les 67 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables représentent la réparation d'abris structurellement défectueux (40 000 dollars), la contribution de l'Office aux projets réalisés par les réfugiés eux-mêmes (15 000 dollars) ainsi que l'organisation de cours de formation pour le personnel travaillant dans le domaine de l'assistance sociale (12 000 dollars).

4. Dépenses communes

a) Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	12 582 000	11 699 000	883 000
1981 - Budget révisé	10 770 000	10 399 000	371 000

278. Ce poste budgétaire intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des marchandises et du matériel, aux formalités portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activité de l'Office.

279. L'augmentation de 1 300 000 dollars au titre des dépenses renouvelables dans le projet de budget pour 1982 prévoit le relèvement des rémunérations versées au personnel pour compenser la hausse du coût de la vie (846 000 dollars), les majorations normales des salaires (128 000 dollars), l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (60 000 dollars); l'accroissement des effectifs du personnel (4 000 dollars) et l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (262 000 dollars).

280. Le montant de 883 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira au remplacement de véhicules vétustes affectés au transport des personnes et des marchandises (800 000 dollars) et d'équipement (25 000 dollars), ainsi qu'à la réalisation d'un certain nombre d'améliorations mineures d'infrastructure dans les installations de l'Office (58 000 dollars).

b) Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	16 840 000	16 535 000	305 000
1981 - Budget révisé	14 417 000	14 345 000	72 000

281. Ce poste budgétaire comprend les dépenses suivantes : enquêtes pour déterminer le droit des réfugiés à l'aide de l'Office; services administratifs et du personnel; services linguistique, juridique, financier et d'informatique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

282. L'augmentation de 2 190 000 dollars au titre des dépenses renouvelables servira au relèvement des indemnités de cherté de vie versées au personnel (1 591 000 dollars), aux majorations normales des salaires (212 000 dollars), à l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (94 000 dollars), à l'augmentation des effectifs du personnel (36 000 dollars), à compenser l'effet de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (198 000 dollars) et à d'autres dépenses inévitables (59 000 dollars).

283. Les 305 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables serviront au remplacement du matériel indispensable devenu hors d'usage (134 000 dollars), aux améliorations nécessaires à apporter aux installations (126 000 dollars) et à financer la formation en cours d'emploi et les cours de langue offerts au personnel (45 000 dollars).

c) Administration générale

	<u>Dépenses totales</u> (en dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	6 189 000	6 140 000	49 000
1981 - Budget révisé	5 488 000	5 476 000	12 000

284. Ce poste budgétaire comprend les dépenses relatives aux services d'administration générale au siège de l'Office, à Vienne et Amman, et des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York et du Caire et celles afférentes aux services de presse et d'information.

285. L'augmentation de 664 000 dollars au titre des dépenses renouvelables est imputable à l'augmentation des rémunérations versées au personnel pour faire face à la hausse du coût de la vie (526 000 dollars), aux majorations normales des salaires (75 000 dollars), à l'élimination de la discrimination en matière d'indemnités familiales (29 000 dollars) et à l'effet de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (34 000 dollars).

286. Les 49 000 dollars inscrits au titre des dépenses non renouvelables serviront à remplacer le matériel de bureau devenu hors d'usage (16 000 dollars) et diverses améliorations (33 000 dollars).

d) Répartition des dépenses communes

287. Les tableaux récapitulatifs faisant suite au paragraphe 252 ci-dessus indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activité de l'Office : éducation, santé et secours. Une telle ventilation comporte un certain élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés ont été calculés et vérifiés périodiquement à partir d'une analyse détaillée de l'ensemble des activités de tous les bureaux de l'Office pour lesquels ils ont constitué des moyennes pondérées.

5. Autres dépenses

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (en dol. ars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (en dollars)
1982 - Projet de budget	10 885 000	-	10 885 000
1981 - Budget révisé	15 804 000	-	15 804 000

288. Le montant de 10 885 000 dollars inscrit au budget est destiné à couvrir, d'une part, l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel, ajustement rendu nécessaire par l'augmentation des rémunérations /7 485 000 dollars, chiffre comprenant le relèvement des indemnités de cherté de vie (2 113 000 dollars)/, l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère (4 950 000 dollars) et l'effet de cette incorporation sur les majorations normales des salaires (422 000 dollars) et, d'autre part, l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local en cas de cessation des activités de l'Office (3 000 000 de dollars) ainsi que l'ajustement des réserves prévues pour le rapatriement éventuel du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et Amman (400 000 dollars).

C. Financement du budget - 1981 et 1982

289. Le tableau ci-dessous permet de saisir les problèmes graves que pose à l'Office le financement du budget de 1981 et du projet de budget pour 1982 :

	<u>1982</u>	<u>1981</u> (au 30 juin)
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
Dépenses budgétaires	<u>265 574</u>	<u>238 667</u>
Recettes prévues provenant de :		
Contributions gouvernementales	173 319	182 653
Contributions d'organismes des Nations Unies	7 317	6 871
Contributions non gouvernementales	1 943	1 530
Contributions du Fonds de l'OPEP	237	264
Recettes diverses (y compris les différences de change)	<u>2 500</u>	<u>2 500</u>
Total des recettes prévues	<u>185 316</u>	<u>193 818</u>
Excédent (déficit) prévu	<u>(80 258)</u>	<u>(44 849)</u>

290. Au moment de la préparation de ce budget, les gouvernements et les autres donateurs n'avaient pas encore annoncé les contributions qu'ils comptent faire pour 1982. L'estimation des recettes pour l'année en question ne peut être donc rien de plus qu'une extrapolation des contributions de 1981, ce qui exclut les contributions spéciales accordées explicitement ou implicitement pour cette année-là. Il convient de noter, toutefois, que même si le niveau des recettes prévues en 1982 atteint celui des recettes actuellement prévues pour 1981, le déficit envisagé sera encore de l'ordre de 72 millions de dollars.

ANNEXE I

Données statistiques

1. Nombre total des réfugiés immatriculés.
2. Précisions concernant les réfugiés immatriculés.
3. Répartition des réfugiés immatriculés.

Diagramme - Effectifs des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, 1951-1981.

4. Répartition des élèves réfugiés scolarisés.
5. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA.
6. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires.
7. Soins aux malades non hospitalisés.
8. Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office.
9. Programme d'alimentation d'appoint.
10. Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement.
11. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA.
12. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice clos le 31 décembre 1980.
13. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine.

On trouvera de plus amples données statistiques concernant les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes :

a) Recueil annuel de statistiques 1979-1980 du Département d'éducation UNRWA/UNESCO;

b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1980.

Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés (au 30 juin de chaque année)

1950	960 021 <u>a/</u>	1966	1 317 749
1951	904 122 <u>a/</u>	1967	1 346 086
1952	915 411 <u>a/</u>	1968	1 364 294
1953	916 761	1969	1 395 074
1954	941 851	1970	1 425 219
1955	969 389	1971	1 468 161
1956	996 338	1972	1 506 640
1957	1 019 201	1973	1 540 694
1958	1 053 348	1974	1 583 646
1959	1 087 628	1975	1 632 707
1960	1 120 889	1976	1 668 205
1961	1 151 024	1977	1 706 486
1962	1 174 760	1978	1 757 269
1963	1 210 170	1979	1 803 564
1964	1 246 585	1980	1 844 318
1965	1 280 823	1981	1 884 896

Ces statistiques sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office, qui n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée, en raison de certains facteurs tels que les naissances et les décès non déclarés, ainsi que les immatriculations erronées ou doubles. L'Office suppose que le nombre des réfugiés immatriculés se trouvant dans sa zone d'activité est inférieur à celui des réfugiés immatriculés.

a/ Ces chiffres comprennent les personnes qui recevaient une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Précisions concernant les réfugiés immatriculés

Nature des précisions	1er juillet	Année se terminant le				Total
	1950 au 30 juin 1976	30 juin 1977	30 juin 1978	30 juin 1979	30 juin 1980	

Nombre de réfugiés
immatriculés a/

Accroissement	1 088 238	46 316	59 088	54 570	48 383	47 938	1 344 533
Diminution	380 054	8 035	8 305	8 275	7 629	7 360	419 658
Total		1 706 486	1 757 269	1 803 564	1 844 318	1 884 896	

Nombre des rationnaires
immatriculés b/ c/

Accroissement	1 282 630	47 041	56 807	54 133	47 003	48 512	1 536 126
Diminution	929 864	18 315	21 657	19 866	20 222	19 604	1 029 528
Total		1 341 513	1 376 663	1 410 930	1 437 711	1 466 619	

Nombre des personnes re-
cevant des rations b/

Total (moyenne des chiffres de distribution au-
rent toute l'année pré-
cédente)

	825 012	824 850	824 238	824 499	825 726
--	---------	---------	---------	---------	---------

a/ En comparant ces chiffres avec ceux des "rationnaires immatriculés" on ne doit pas oublier que la radiation d'une personne des listes de rationnaires n'entraîne pas nécessairement sa radiation des listes de réfugiés immatriculés. Les personnes qui cessent de toucher des rations pour cause d'absence ou d'indépendance économique continuent de figurer dans le nombre total des personnes immatriculées. D'un autre côté, naissances, décès, immatriculations erronées ou doubles sont, selon le cas, déclarées ou faites par certaines familles ne recevant pas de rations.

b/ A cause du plafond fixé au nombre des bénéficiaires, 56,30 p. 100 seulement des personnes ayant droit aux rations les reçoivent effectivement - voir par. 175.

c/ Ces modifications affectent les bénéficiaires de rations et leurs enfants immatriculés pour certains services. Les nouvelles immatriculations, les naissances, les décès, les absences, l'indépendance économique et les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculations.

Tableau 3

Répartition des réfugiés immatriculés

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Réfugiés immatriculés vivant dans les camps	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés vivant dans des camps	Nombre total des réfugiés a/
Jordanie(orientale)	732 615	10	189 309	543 306	25,84	231 973
Rive occidentale	334 410	20	84 838	249 572	25,37	86 359
Bande de Gaza	370 269	6	205 445	164 824	55,48	205 445
Liban	232 455	13	119 868	112 587	51,57	119 868
République arabe syrienne	215 147	10	63 721	151 426	29,62	65 659
Total	1 884 896	61	663 181	1 221 715	35,18	709 304

a/ Le nombre total des réfugiés vivant dans les camps se décompose comme suit:
663 181 réfugiés immatriculés.

32 252 personnes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 et des combats qui ont eu lieu ultérieurement dans la vallée du Jourdain au début de 1968 qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office.

13 871 personnes qui ne sont ni des réfugiés immatriculés ni des personnes déplacées.

En milliers d'élèves

Garçons et filles

Diagramme 1

Effectifs des écoles
primaires élémentaires et
primaires supérieures dans
les écoles de l'UNRWA
1951 - 1981

Garçons
Filles

Années

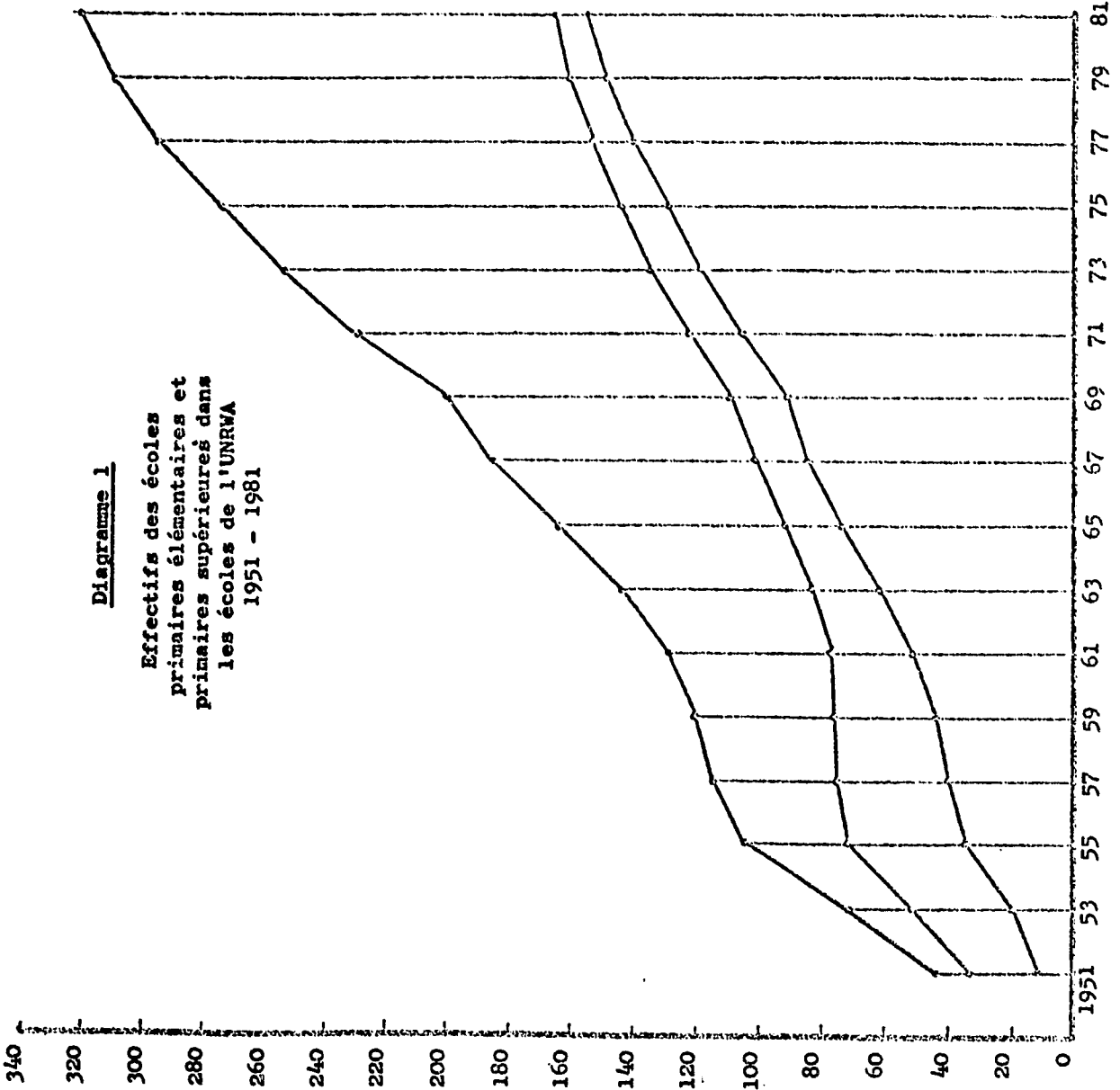


Tableau 4

Répartition des élèves réfugiés scolarisés

	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires a/ des écoles de l'UNRWA		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles de l'UNRWA		Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés		
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		Ecoles Publiques	Ecoles Privées
Jordanie orientale	204	3 692	49 294	46 205	95 599	18 287	16 288	34 575	28 037	-	158 211
Rive occidentale	99	1 243	13 143	14 777	27 920	4 953	5 058	10 011	25 098	1 180	64 209
Gaza	137	2 078	29 136	25 899	55 035	10 090	8 749	18 839	15 700	-	89 574 b/
Liban	85	1 260	12 667	12 148	24 815	4 491	4 783	9 274	532	7 026	41 647
République arabe syrienne	110	1 401	16 966	15 489	32 455	6 651	6 050	12 701	11 704	695	57 555
TOTAL	635	9 674	121 206	114 618	235 824	44 472	40 928	85 400	81 071	8 901	411 196

a/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 43 280, dont 10 853 sont immatriculés dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'enseignement. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'enfants non réfugiés. Il faut signaler qu'en Jordanie, le nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA est compensé par celui des élèves réfugiés qui fréquentent gratuitement des écoles publiques, y compris des écoles secondaires; que dans la République arabe syrienne, quelques élèves réfugiés sont inscrits dans des écoles publiques, l'inscription étant gratuite dans le cas; et que ceux qui entrent dans le secondaire fréquentent des écoles publiques, l'inscription étant gratuite dans les deux cas; qu'à Gaza, le Département de l'enseignement fournit quelques professeurs aux écoles de l'UNRWA et que les enfants réfugiés qui entrent dans le secondaire fréquentent gratuitement des écoles publiques; et qu'au Liban, il s'est avéré impossible de faire payer des frais de scolarité au petit nombre d'enfants réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit et qu'aucune disposition n'a été prise en accord avec le gouvernement pour compenser le petit nombre d'élèves non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'UNRWA.

b/ Non compris 1 343 enfants réfugiés fréquentant 15 centres pré-scolaires dont l'encadrement est assuré par 63 enseignants.

Tableau 5

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA

Métiers et spécialités	Jordanie orientale				Riva occidentale				Liban				Rép. arabe syrienne				Centre de formation de Gara		Total	Total général
	Centre de formation d'Amman		Centre de formation Wadi Sir		Centre de formation Kalandia		Centre de formation Ramallah		Ecole normale jeunes gens Ramallah		Centre de formation de Sidline		Centre de formation de Dares		Centre de formation de Gara		H	F		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
A. Enseignement professionnel et technique																				
Niveau post-préparatoire																				
Travail des métaux	-	304	-	-	-	-	-	-	-	-	336	-	240	-	332	-	1316	-	1316	
Electricité	-	123	-	-	-	-	-	-	-	-	96	-	110	2	96	-	512	2	512	
Stimont	-	144	-	-	-	-	-	-	-	-	48	-	64	-	144	-	464	-	464	
Autres cours pour jeunes filles	-	46	-	-	-	-	-	143	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194	
Niveau post-secondaire																				
Technique	-	132	24	-	-	-	-	-	-	-	56	-	86	10	-	-	370	34	404	
Commerce	-	120	96	-	-	-	-	-	-	-	68	32	-	-	-	-	288	248	536	
Paratélical	-	-	23	17	-	-	-	-	-	-	32	-	27	33	-	-	82	90	172	
Autres cours pour jeunes filles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76	
Total	-	166	827	41	445	-	-	360	-	-	656	32	527	45	572	-	3022	644	3666	
B. Formation pédoncique avant l'emploi	300	250	-	-	-	-	-	300	325	-	31	89	-	-	-	-	656	639*	1255*	
Total général	300	416	827	41	440	-	-	660	325	-	687	121	527	45	572	-	3678	1283	4961	

* Le nombre effectif des stagiaires de sexe féminin, 653, a dépassé le nombre officiel de places, ce qui a porté à 1 309 le nombre total des effectifs.

Tableau 6

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires
de bourses universitaires

Discipline	Egypte		Jordanie		Rive occidentale		Liban		République arabe syrienne		Autres a/		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Médecine	35	5	31	4	-	-	1	1	53	14	3	-	123	24
Pharmacie	1	1	-	3	-	-	-	-	-	3	-	-	1	7
Soins dentaires	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1
Soins infirmiers	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Génie	32	-	85	4	11	-	20	2	24	3	6	-	178	9
Sciences	-	1	2	1	-	1	1	1	2	-	-	-	5	4
Commerce	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Lettres	-	-	-	2	-	-	1	-	-	1	-	-	1	3
Etudes techniques supérieures	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Formation pédagogique	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Total	72	9	120	14	11	1	23	5	80	21	9	-	315	50
Total général	365													

a/ Les autres pays sont les suivants: Iraq (trois étudiants), Arabie saoudite (deux étudiants), Turquie (trois étudiants) et Soudan (un étudiant).

Note : En outre, en 1980/81 dix bourses, provenant de sources diverses, ont été accordées à des réfugiés, principalement en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/13B du 3 novembre 1980.

Tableau 7

Soins aux malades non hospitalisés
(1er juillet 1980 - 30 juin 1981)

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	Rép. arabe syrienne	Total
A. Soins de médecine curative						
Consultations médicales	709 946	364 660	402 516	292 196	398 683	2 168 001
Injections/pansements et dermatologie	445 963	338 552	599 580	249 901	173 208	1 807 204
Ophthalmologie	111 770	69 158	163 446	51 125	10 080	405 579
Soins dentaires	35 532	22 822	23 515	17 566	21 440	120 875
Total	1 303 211	795 192	1 189 057	610 788	603 411	4 501 659
B. Soins maternels et infantiles						
Femmes enceintes :						
Nouvellement inscrites	8 162	5 012	12 672	2 346	2 383	30 575
Soignées	2 714	1 627	4 023	531	664	9 539
Enfants de moins de 3 ans :						
Inscrits	34 290	15 227	34 473	8 365	11 400	103 755
Soignés	31 548	14 468	28 072	6 336	9 814	90 238
Visites à domicile	43 534	5 201	40 373	5 951	2 823	97 882
Vaccinations de routine	72 770	53 713	72 919	21 003	33 722	254 127
C. Services d'hygiène scolaire						
Nouveaux élèves examinés	19 743	4 705	8 454	1 502	5 818	40 222
Autres élèves examinés	5 961	9 422	6 501	870	15 372	38 126
Inspections scolaires	188	468	293	47	303	1 299
Vaccinations de routine	15 442	14 535	15 248	3 517	20 256	68 998

Tableau 8

Nombre de lits d'hôpital réservés aux malades relevant de l'Office
(1er juillet 1980 - 30 juin 1981)

Nature des soins	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	TOTAL
Médecine générale et chirurgie	175	130	339	111	73	828
Phtisiologie	5	0	35	14	0	54
Obstétrique	25	32	119	0	6	182
Pédiatrie	18	40	96	0	0	154
Psychiatrie	36	75	12	112	0	235
TOTAL	259	277	601	237	79	1 453
Centres de réhydratation/nutrition	8	1	6	3	3	21
Nombre de lits	81	5	28	25	20	229

Tableau 9

Programme d'alimentation d'appoint
(1er juillet 1980 - 30 juin 1981)

A. Programme de distribution de repas chauds <u>a/</u>	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Nombre de centres d'alimentation d'appoint	18	29	23	13	13	96
Moyenne quotidienne des bénéficiaires (moins de 15 ans)	7 504 <u>b/</u>	8 444	8 762	3 655	5 134	33 499
B. Programme de distribution de lait	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyenne quotidienne des bénéficiaires dans les centres de distribution de lait et de santé maternelle et infantile	18 650 <u>c/</u>	9 837	20 414	3 978	7 750	60 629
C. Distribution de rations supplémentaires	Jordanie orientale	Rive occidentale	Gaza	Liban	République arabe syrienne	Total
Moyennes mensuelles des bénéficiaires:						
i) Femmes enceintes	1 578	1 488	3 239	341	552	7 198
ii) Mères allaitantes	4 503	5 125	8 419	1 131	1 960	21 138
iii) Tuberculeux non hospitalisés	88	271	284	114	29	786

a/ Des sandwichs ont remplacé les repas chauds et leur distribution sera étendue graduellement étant donné leur popularité auprès des enfants et leur valeur nutritive égale à celle des repas chauds.

b/ Dont 1 319 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

c/ Dont 1 416 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

Tableau 10

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement ^{a/}
 (1er mai 1950 - 31 décembre 1981)
 (en dollars des Etats-Unis)

	RECETTES			Dépenses	Ajustements opérés sur le fonds de roulement ^{b/} (Augmentations (réductions))	Solde du fonds de roulement (réserve d'exploitation)
	Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes			
1er mai 1950 au 31 décembre 1970	709 878 970	30 260 406	740 139 376	736 380 191	1 875 483	5 634 668
1er janvier au 31 décembre 1971	43 922 586	3 752 483	47 675 069	48 431 744	117 113	14 995 106
1er janvier au 31 décembre 1972	49 388 110	2 160 211	51 548 321	52 125 635	3 766 958	8 184 750
1er janvier au 31 décembre 1973	55 269 051	3 349 102	58 618 153	62 531 667	1 415 431	5 686 667
1er janvier au 31 décembre 1974	85 320 533	3 896 816	89 217 349	88 149 279	494 316	7 249 053
1er janvier au 31 décembre 1975	106 902 825 ^{c/}	6 675 401	113 578 226	111 808 954	1 756 962	10 775 287
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 ^{d/}	8 457 398	120 718 669	114 774 837	1 062 467	17 781 586
1er janvier au 31 décembre 1977	114 109 995 ^{e/}	8 868 471	122 978 466	126 771 889	1 771 036	15 759 199
1er janvier au 31 décembre 1978	122 338 708	8 165 993	130 504 701	132 111 444	449 173	14 601 629
1er janvier au 31 décembre 1979	138 639 249 ^{f/}	13 549 278	152 188 527	158 871 622	(12 731)	7 905 803
1er janvier au 31 décembre 1980	166 930 874 ^{g/}	17 638 122	184 568 996	183 677 394	2 444 851	11 242 256 ^{h/}
1er janvier au 31 décembre 1981 ^{g/}	182 653 000	11 165 000	193 818 000	238 667 000	-	(33 606 744) ^{h/}
	1 887 615 172	117 938 681	2 005 553 853	2 054 301 656	15 141 059	-

^{a/} Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes (c) et (e) ci-dessous. Le fonds de roulement de l'Office provient exclusivement de l'excédent annuel net des recettes sur les dépenses, moins les excédents annuels des dépenses sur les recettes, tels qu'ils se sont accumulés depuis la création de l'Office.

^{b/} Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs, ainsi que de la rectification des prévisions budgétaires.

^{c/} Y compris un montant de 6 millions de dollars promis pour 1976 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncée trop tard.

^{d/} Non compris un montant de 6 millions de dollars (voir (c) ci-dessus) qui figure dans la comptabilité finale de l'Office pour 1977.

^{e/} Y compris un montant de 6 044 034 dollars promis pour 1979 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncé trop tard.

^{f/} Non compris une contribution tardive promise pour 1979 (voir (e) ci-dessus) inscrite dans la comptabilité finale de l'Office pour 1980 comme étant de 6 035 215 dollars (chiffre représentant la valeur des denrées effectivement reçues alors que la valeur de la contribution promise était de 6 044 034 dollars).

^{g/} Recettes prévues, dépenses inscrites au budget.

^{h/} Telle sera la situation si toutes les dépenses inscrites au budget sont effectuées et qu'aucune recette supplémentaire n'est reçue.

Tableau 11

Etat détaillé des recettes de l'UNRRA a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1981)
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1976	Année					1981 ^{b/}	Total
		1977	1978	1979	1980	1981 ^{a/}		
		I. Contributions de gouvernements						
Abou Dhabi c/	190 927	-	-	-	-	-	190 927	
Allemagne, République	34 224 416	3 324 259	5 057 215	5 623 822 ^{d/}	5 877 038 ^{d/}	5 898 000	60 004 750	
Arabie saoudite	28 090 081	3 341 091	6 300 000	3 500 000	5 000 000	6 200 000	52 431 172	
Argentine	143 000	5 000	4 800	5 200	5 000	10 000	173 000	
Australie	6 048 545	419 430	490 467	473 625	466 433	572 000	8 470 500	
Autriche	391 859	107 000	107 000	131 862	132 000	132 000	1 001 721	
Bahamas	-	-	-	-	500	-	500	
Bahrein	88 867	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	163 867	
Barbade	-	-	-	500	500	1 000	2 000	
Belgique	4 241 756	1 129 342	1 028 027	1 773 191 ^{d/}	1 932 863 ^{d/}	1 974 000	12 079 907	
Bénin	250	403	-	-	1 000	-	1 653	
Birmanie	9 546	-	-	-	-	-	9 546	
Bolivie	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
Brésil	55 009	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	105 009	
Canada	39 384 829	3 689 477	4 519 792	4 306 724 ^{d/}	4 877 096 ^{d/}	6 167 000 ^{d/}	62 944 192	
Chili	11 000	2 000	2 000	3 000	3 000	4 000	25 000	
Chine	153 279 ^{e/}	-	-	-	-	50 000	203 279	
Chypre	7 656	482	1 299	1 437	2 890	1 000	14 764	
Communauté économique européenne	61 673 754	16 366 245	15 290 144	20 454 415 ^{f/}	33 372 854 ^{d/}	37 953 000	185 110 413	
Congo	4 717	-	-	-	-	-	4 717	
Cuba	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
Danemark	9 780 574	1 795 044	1 725 834	2 094 460	2 186 665	2 228 000	19 810 577	
Dubaï c/	40 000	-	-	-	-	-	40 000	
Egypte	5 491 336	4 290	8 580	4 290	8 580	9 000	5 526 076	

Tableau II (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1976		A n n é e					Total
	1977	1978	1979	1980	1981	b/		
I. Contributions de gouvernements (suite)								
El Salvador	500	-	-	-	-	270 000	500	
Emirats arabes unis	3 215 000	270 000	-	670 000	-	270 000	4 695 000	
Espagne	6 980 000	50 000	-	1 000 000	-	1 000 000	10 023 997	
Etats-Unis d'Amérique	663 964 592 ^{h/}	51 500 000	52 000 000	55 200 000	62 000 000	62 000 000	933 364 592	
Ethiopie	35 500	-	3 000	-	-	-	38 500	
Finlande	1 740 212	249 703	313 330	274 725	381 000	381 000	3 209 871	
France	25 088 530	1 385 172	1 727 965	1 965 503	1 856 000	1 856 000	33 347 116	
Gambie	30	-	-	-	-	-	30	
Gaza (autorités de)	1 991 680	40 744	100 834	100 352	98 000	98 000	2 399 799	
Ghana	64 940	5 200	5 200	5 200	5 000	5 000	90 780	
Grèce	727 557	30 000	19 000	37 000	35 000	35 000	878 557	
Guinée	1 000	-	-	-	-	-	1 000	
Haïti	7 000	-	-	-	-	-	7 000	
Haute-Volta	1 887	-	-	-	-	-	1 887	
Honduras	2 500	-	-	-	-	-	2 500	
Inde	482 989	12 195	18 519	19 000	18 000	18 000	563 282	
Indonésie	273 768	6 000	6 000	6 000	8 000	8 000	305 768	
Iran	222 047	30 000	-	-	30 000	30 000	312 047	
Iraq	970 829	121 600	121 600	5 121 600	3 500 000	3 500 000	9 957 229	
Irlande	813 676	109 440	226 550	157 229	131 000	131 000	1 577 195	
Islande	92 439	14 000	17 500	17 500	18 000	18 000	174 439	
Israël	7 325 823	706 641	776 372	450 625	897 000	897 000	11 054 594	
Italie	3 148 894	252 750	-	772 581	898 000	898 000	5 313 189	
Jamaïque	3 816 100	1 000 000	4 000 000	1 250 000	4 250 000	4 250 000	15 316 100	
Japon	22 370	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	37 370	
Jordanie	18 684 218	5 974 714	7 000 000	9 633 027	10 951 000	10 951 000	58 742 959	
Kampuchea démocratique	3 917 311	260 612	268 473	355 219	770 000	770 000	5 830 623	
	7 141	-	-	-	-	-	7 141	

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1976	Année				1981 ^{b/}	Total
		1977	1978	1979	1980		
		I. Contributions de gouvernements (suite)					
Koweït	5 562 860	600 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	13 062 860	
Liban	1 369 159	96 620	76 500	93 139	78 184	1 781 602	
Libéria	66 500	5 000	5 000	5 000	5 000	91 500	
Luxembourg	277 454	9 450	11 655	172 300 ^{d/}	16 644 ^{d/}	498 503	
Madagascar	1 784	-	4 742	-	-	6 526	
Malaisie	57 785	1 500	1 500	1 500	1 500	65 785	
Malawi	280	-	-	-	-	280	
Maldives	-	-	-	-	-	2 000	
Malte	5 000	-	1 100	-	-	6 100	
Neroc	624 418	57 485	57 000	59 220	59 000	857 123	
Naurico	3 932	2 000	5 000	-	2 000	14 932	
Nauritanie	-	-	-	-	-	543	
Mexique	143 191	-	-	-	-	148 191	
Monaco	9 959	201	-	699	5 000	13 224	
Niger	4 920	-	-	-	735	4 920	
Nigéria	63 360	-	20 880	20 000	-	104 240	
Norvège	8 836 455	2 625 069	2 929 254	3 349 992	3 919 667	25 534 137	
Nouvelle-Zélande	3 213 305	96 659	127 206	123 007	116 174	3 791 351	
Oman	120 000	25 000	25 000	25 000	25 000	255 000	
Pakistan	803 933	20 832	20 843	20 909	20 843	908 360	
Panama	500	-	-	1 000	500	3 000	
Pays-Bas	6 032 008	2 007 670	2 491 913	2 460 000	2 852 206 ^{d/}	18 171 797	
Philippines	29 500	3 000	3 000	2 250	5 000	47 750	
Portugal	-	-	-	-	10 000	12 000	
Qatar	1 800 728	60 000	60 000	100 000	250 000	2 370 728	
République arabe syrienne	2 395 243	99 558	109 783	163 321	170 444	3 056 349	
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	
République de Corée	2 198	5 000	5 000	5 000	5 000	2 198	
	48 500	-	-	-	-	73 500	

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1 ^{er} mai 1950 au 31 décembre 1976	Année					Total
		1977	1978	1979	1980	1981 ^{b/}	
		I. Contributions de gouvernements (suite)					
République démocratique populaire lao	4 687	-	-	-	-	-	4 687
République dominicaine	6 000	-	-	-	-	-	6 000
République-Unie du Cameroun	5 408	-	-	-	-	-	5 408
Rhodésie et Nyassaland	39 200	-	-	-	-	-	39 200
Roumanie	5 555	-	-	-	-	3 000	8 555
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	147 072 176	8 230 874	7 729 21	9 350 000	10 442 250	10 755 000	193 579 514
Saint-Marin	5 750	-	-	500	1 638	5 000	12 823
Saint-Siège	102 965	2 500	2 500	2 500	2 500	3 000	115 965
Sénégal	3 988	-	-	-	-	-	3 988
Sierra Leone	26 746	-	1 000	-	-	-	27 746
Singapour	12 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 000	20 500
Soudan	180 919	6 027	-	6 027	6 027	6 000	203 000
Sri Lanka	17 800	967	1 000	1 000	1 000	1 000	22 767
Subde	38 279 276	8 092 486	8 808 781	9 932 130 ^{d/}	11 235 027 ^{d/}	10 609 000 ^{d/}	86 956 700
Suisse	10 432 322	1 571 969	1 708 834	5 523 804 ^{d/}	4 590 418 ^{d/}	4 044 000 ^{d/}	27 971 347
Surinam	-	-	-	-	1 000	1 000	2 000
Swaziland	660	-	-	-	-	-	660
Thaïlande	73 514	27 265	17 628	17 628	17 620	17 000	170 655
Togo	1 000	-	-	-	-	-	1 000
Trinité-et-Tobago	17 839	2 487	2 488	2 488	4 975	2 000	32 277
Tunisie	79 000	8 000	15 984	8 533	8 533	9 000	120 517
Turquie	230 759	35 000	-	-	-	20 000	285 759

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1976	Année					Total
		1977	1978	1979	1980	1981 ^{b/}	
		I. Contributions de gouvernements (suite)					
Uruguay	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Venezuela	5 000	-	5 000	-	-	-	15 000
Viet Nam	42 000	-	-	-	-	-	42 000
Yémen	-	-	-	-	-	-	2 000
Yémen démocratique	750	-	-	-	-	-	750
Yougoslavie	783 700	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	908 700
Zaire	20 000	1 500	-	-	-	-	21 500
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémo- ratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	-	-	238 211
Contributions promises, annulées par la suite							
	1 162 805 633	114 063 180	122 163 006	138 600 117	166 903 128	182 653 000	1 887 188 064
	137 713	46 815	175 702	39 132	27 746	-	427 108
	1 162 943 346	114 109 995	122 338 708	138 639 249	166 930 874	182 653 000	1 887 615 172

Tableau II (suite)

Donateurs	1er mai 1950 ou 31 décembre 1976	Année					Total
		1977	1978	1979	1980	1981 ^{1/2}	
Organisation des Nations Unies Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve (OIGUST) Programme alimentaire mondial (PAM) Organisation mondiale de la santé (OMS)	6 572 663	3 811 670	4 127 286	4 613 966	5 329 832	5 586 000	30 041 417
	30 000	-	-	-	-	-	30 000
	9 063 347	1 025 720	993 414	1 354 601	642 180	959 000	14 038 262
	100	200	-	-	-	-	300
	1 239 290	391 576 ^{1/2}	-	-	-	-	1 650 866
1 926 801	190 322	244 866	288 464	304 042	326 000	3 280 515	
18 852 201	5 419 488	5 365 566	6 257 031	6 276 054	6 871 000	49 041 360	
-	-	-	6 939	1 962 967	264 000	2 233 905	
III. Contributions du Fonds de l'CEEP							
IV. Contributions de sources non gouvernementales							
20 633 979	1 928 050	1 443 153	1 769 365	2 749 711	1 530 000	30 054 258	
V. Recettes diverses et diffuses							
19 065 637	1 520 933	1 357 254	5 515 943	6 649 390	2 500 000	36 609 157	
1 221 495 163	122 978 466	130 504 701	132 108 527	164 508 996	193 812 000	2 005 553 653	
TOTAL DES RECETTES							

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 11)

- a/ Les données de ce tableau indiquent les contributions des gouvernements et des organismes des Nations Unies pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées. Toutefois, certaines contributions, portant sur des sommes minimes, annoncées tardivement par rapport à l'année à laquelle elles étaient destinées, figurent dans les comptes de l'année durant laquelle elles ont été effectivement promises (voir note (f) et (h) ci-dessous).
- b/ Ces chiffres, arrondis en milliers de dollars, représentent les contributions confirmées et attendues.
- c/ Fait actuellement partie des Emirats arabes unis.
- d/ Y compris les denrées telles qu'elles ont été évaluées par le donateur.
- e/ Contributions reçues au 24 octobre 1971. Par sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent".
- f/ Y compris une contribution de 6 044 034 dollars promise pour 1979 qui n'apparaît pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncée trop tard.
- g/ Non compris une contribution tardive pour 1979 (voir (f) ci-dessus), inscrite dans la comptabilité finale de l'Office pour 1980 comme étant de 6 035 215 dollars (représentant la valeur des denrées effectivement reçues).
- h/ Y compris une contribution de 6 millions de dollars pour 1976 qui n'apparaît pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncée trop tard.
- i/ Non compris un montant de 6 millions de dollars (voir (h) ci-dessus) inscrit dans la comptabilité finale de l'Office pour 1977.
- j/ Contributions spéciales versées au Gouvernement jordanien (en 1971) et au Gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.

Tableau 12

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
pour l'exercice clos le 31 décembre 1980

Donateurs	(En dollars des Etats-Unis)
<hr/>	
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> Donateurs divers	171
<u>Arabie saoudite</u> Arabian American Oil Company (ARAMCO)	180 000
<u>Australie</u> Australian Care for Refugees	12 011
<u>Belgique</u> Donateurs divers	550
<u>Canada</u> Canadian Save the Children Fund Donateurs divers	36 541 292
<u>Danemark</u> Statens Seruminstitut	2 297
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> ADM Milling Company American Friends Service Committee American Near East Refugee Aid, Inc. (ANERA) AMER Division of ANERA Brittain, Mr. Robert NAJDA (American Women for the Middle East) Donateurs divers	333 789 116 300 5 160 13 515 2 400 2 404 265
<u>Gaza</u> Famille Abou Middain Département du Waqf Donateurs divers	1 242 4 097 2 593
<u>Japon</u> Fondation de l'industrie navale japonaise Donateurs divers	130 000 80
<u>Jordanie</u> Al Tewfiq Automobile and Equipment Company Asad A. Asad Donateurs divers	83 000 17 050 2 761

Tableau 12 (suite)

Donateurs	(En dollars des Etats-Unis)
<u>Koweït</u>	
Donateurs divers	375
<u>Liban</u>	
American Mission	2 698
Communauté grecque-orthodoxe	2 113
Héritiers de Saadeddin Chatila	4 226
Mission syro-libanaise	6 340
Mneimneh et Bohsaly	4 755
Donateurs divers	964
<u>Norvège</u>	
Conseil norvégien pour les réfugiés	262 638
Redd Barna	103 799
Donateurs divers	738
<u>Portugal</u>	
Fondation Calouste Gulbenkian	53 350
<u>République arabe syrienne</u>	
Autorités locales syriennes	3 072
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	
OXFAM	53 934
Save the Children Fund	45 820
Succession Miriam Carey	1 630
Donateurs divers	707
<u>Suède</u>	
Fédération suédoise de secours à l'enfance(RHdda Barnen)	439 385
Donateurs divers	14
<u>Suisse</u>	
Caritas	13 777
M. Jurg Kappeler	2 040
Mlle Eva Marie Krbec	1 186
Donateurs divers	1 218
<u>Organisations internationales</u>	
Fédération des clubs des femmes de carrières libérales et commerciales:	2 520
Mission pontificale pour la Palestine	113 002
Near East Council of Churches	14 557
Donateurs Divers	500
<u>Divers</u>	
Fonds jordano-palestinien	666 000
Club du personnel de l'UNRWA	1 600
Donateurs divers	235
TOTAL	1 749 711

Tableau 13

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1980-30 juin 1981)

N.B. : Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et basés, selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre.

	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	République arabe syrienne
Enseignement	37 800 000	9 190 000	8 263 351	-	23 055 850
Services sociaux	2 100 000 <u>b/</u>	1 216 000	4 890 000	52 623	1 403 293
Services médicaux	-	5 541 000	589 734	-	1 218 649
Logement	-	2 297 000	-	250 092	1 900 600
Services de sécurité	-	<u>c/</u>	490 630	-	3 914 447
Services divers	-	<u>c/</u>	-	50 181	6 109 630
Frais administratifs	98 300 000 <u>c/</u>	2 973 000	21 386 757 <u>e/</u>	179 025	3 939 066
	138 200 000	21 217 000	35 620 472	531 921	41 541 535

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableau 11).

b/ Y compris les services médicaux.

c/ Les dépenses relatives au logement et aux services divers sont comprises dans les frais administratifs.

d/ Les dépenses relatives aux services de sécurité et aux services divers sont comprises dans les frais administratifs.

e/ Les dépenses relatives au logement et aux services divers et les dépenses afférentes aux personnes déplacées sont comprises dans les services administratifs.

f/ Chiffres non disponibles.

ANNEXE II

Résolutions pertinentes, rapports et documents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies

1. Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2341 (XXII)	19 décembre 1967
212 (III)	19 novembre 1948	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
302 (IV)	8 décembre 1949	2535 (XXIV)	10 décembre 19
393 (V)	2 décembre 1950	2656 (XXV)	7 décembre 1970
513 (VI)	26 janvier 1952	2672 (XXV)	8 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2728 (XXV)	15 décembre 1970
720 (VIII)	27 novembre 1953	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
818 (IX)	4 décembre 1954	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
916 (X)	3 décembre 1955	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
1018 (XI)	28 février 1957	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1191 (XII)	12 décembre 1957	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1604 (XV)	21 avril 1961	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1725 (XVI)	20 décembre 1961	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1856 (XVII)	20 décembre 1962	31/15 A à E	24 novembre 1976
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	32/90 A à F	13 décembre 1977
2002 (XIX)	10 février 1965	33/112 A à F	18 décembre 1978
2052 (XX)	15 décembre 1965	34/52 A à F	23 novembre 1979
2154 (XXI)	17 novembre 1966	35/13 A à F	3 novembre 1980
2252 (ES-V)	4 juillet 1967		

2. Rapports du Commissaire général de l'Office et rapports spéciaux du Commissaire général et de la Commission consultative à l'Assemblée générale:

- 1950: Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev. 1);
- 1951: Ibid., sixième session, Suppléments No 16 et 16 A (A/1905 et Add.1);
- 1952: Ibid., septième session, Suppléments No 13 et 13 A (A/2171 et Add.1);
- 1953: Ibid., huitième session, Suppléments No 12 et 12 A (A/2470 et Add.1);
- 1954: Ibid., neuvième session, Suppléments No 17 et 17 A (A/2717 et Add.1);
- 1955: Ibid., dixième session, Suppléments No 15 et 15 A (A/2978 et Add.1);
- 1956: Ibid., onzième session, Suppléments No 14 et 14 A (A/3212 et Add.1);
- 1957: Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et Corr.1); et A/3735;
- 1958: Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
- 1959: Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);

- 1960: Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
- 1961: Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);
- 1962: Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- 1963: Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- 1964: Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- 1965: Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- 1966: Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- 1967: Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713); A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);
- 1968: Ibid., vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- 1969: Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
- 1970: Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);
Rapports du Commissaire général sur les activités de l'UNRWA en Jordanie (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8084 et Add.1);
- 1971: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);
Rapport spécial du Commissaire général relatif à l'effet sur les réfugiés de Palestine des récentes opérations menées par les autorités militaires israéliennes dans la bande de Gaza (A/8383 et Add.1);
- 1972: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1 et 2);
- 1973: Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/0913);
- 1974: Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 13 (A/9613 et Corr.1);
- 1975: Ibid., trentième session, Supplément No 13 (A/10013 et Corr.1);
- 1976: Ibid., trente et unième session, Supplément No 13 (A/31/13 et Corr.1);
- 1977: Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 13 (A/32/13 et Corr.1);
- 1978: Ibid., trente-troisième session, Supplément No 13 (A/33/13);
- 1979: Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13);
- 1980: Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13).

3. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA.

- 1970: Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264;
- 1971: Document A/8476 et Corr.1;
- 1972: Ibid., vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849;
- 1973: Ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9231;
- 1974: Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9815;
- 1975: Ibid., trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10334;
- 1976: Ibid., trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/279;
- 1977: Ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/278;
- 1978: Ibid., trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/320
- 1979: Ibid., trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/567;
- 1980: Ibid., trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/526.

4. Résolution 1565 (L) du Conseil économique et social, du 3 mai 1971.

5. Autres documents

- 1949: Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, première et deuxième parties);
- 1949: Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, Annexes, volume II (A/1060), p.14)
- 1959: Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine : document soumis par le Secrétaire général (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121 et Corr.1;)

- 1967: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787 et Corr.1). Voir le texte imprimé dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième session, Supplément de juillet, août et septembre 1967, S/8124;
- 1969: Rapport du Secrétaire général relatif au retour des personnes déplacées (résolution 2452 A (XXIII) du 19 décembre 1968), (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/7665);
- 1971: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2672 D (XXV) du 8 décembre 1970 sur le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes, point 41 C de l'ordre du jour, document A/8366);
- Appel lancé en commun par le Président et par le Secrétaire général de l'Assemblée générale (A/8526);
- 1972: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2792 E (XXVI) du 6 décembre 1971 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8786);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2792 C (XXVI) du 6 décembre 1971 concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8814);
- 1973: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2963 C (XXVII) du 13 décembre 1972 concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9155);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2963 D (XXVII) du 13 décembre 1972 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9156);
- 1974: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3089 C (XXVIII) du 7 décembre 1973 de l'Assemblée générale sur les personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9740);
- 1975: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3331 D (XXIX) du 17 décembre 1974 sur le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/10253);

- 1976: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 3419 C (XXX) du 8 décembre 1975 sur les personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/240);
- 1977: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 31/15 D du 23 novembre 1976 sur la population et les réfugiés déplacés (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/263);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 31/15 E du 23 novembre 1976 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/264 et Corr. 1 et Add.1).
- 1978: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 C du 13 décembre 1977 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/285);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 E du 13 décembre 1977 concernant le retour des personnes déplacées (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/286);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 32/90 F du 13 décembre 1977 concernant les subventions et bourses d'études (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/287);
- 1979: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 33/112 C du 18 décembre 1978 concernant l'octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/480);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 33/112 E du 18 décembre 1978 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/517);
- Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 33/112 F du 18 décembre 1978 sur la population et les réfugiés déplacés depuis 1967 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/518);
- 1980: Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 34/52 C du 23 novembre 1979 concernant l'octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/438 et Corr.1);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 34/52 E du 3 novembre 1979 sur la population et les réfugiés déplacés depuis 1967 (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/472);

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 34/52 F du 23 novembre 1979 sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/473).

Réduction des services de l'UNRWA par suite
de difficultés financières

Le 16 mars 1981, le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies a répondu dans les termes suivants à la requête du Commissaire général désirant obtenir un avis juridique sur le point de vue avancé par l'un des gouvernements des pays d'accueil, à savoir qu'il n'avait pas autorité pour réduire les programmes de l'Office, en raison du manque de fonds, sans en référer au préalable à l'Assemblée générale :

1. Vous savez fort bien que la question de l'autorité, voire l'obligation, du Commissaire général de réduire le programme d'activités de l'Office, si les fonds nécessaires à la poursuite de ces activités ne sont pas disponibles, a déjà fait l'objet d'un avis juridique émis en date du 26 juin 1975 (A/10013, Annexe IV). Selon cet avis, le Commissaire général est, entre autres, responsable devant l'Assemblée générale de la gestion prudente des activités de l'UNRWA. Une telle gestion impliquerait nécessairement une réduction planifiée des services si le maintien de ces derniers, à leur niveau actuel, conduirait, de l'avis du Commissaire général, à la banqueroute ainsi qu'à l'effondrement de l'UNRWA. Les considérations juridiques sur lesquelles cet avis était basé n'ayant pas changé pour l'essentiel, les conclusions formulées alors restent applicables dans la conjoncture actuelle.
2. L'article 9.5 des Règlements financiers de l'UNRWA, adoptés conformément au paragraphe 9 c) de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale (en vertu de laquelle l'UNRWA a été créé), stipule depuis 1967 que :

Après examen par l'Assemblée générale, le budget servira d'autorité au Commissaire général pour contracter des obligations et engager des dépenses pour les besoins des activités prévues, dans la limite des contributions effectivement reçues ou d'autres fonds effectivement disponibles, étant entendu que le Commissaire général pourra, en outre, contracter des obligations en fonction des contributions annoncées par les gouvernements, mais non encore reçues, si les gouvernements donateurs confirment que leurs contributions sont destinées au budget de l'année en cours ou d'une année fiscale antérieure et seront versées dans une monnaie que l'Office pourra utiliser pour faire face aux obligations contractées en fonction de ces contributions.

Il est donc clair que, dans la limite du budget examiné par l'Assemblée générale (voir pour 1981 A/35/13, Chapitre II), l'autorité dont jouit le Commissaire général pour contracter des obligations et engager des dépenses est limitée de façon absolue aux fonds effectivement disponibles et à certaines promesses de contributions confirmées par les gouvernements. Comme le Commissaire général ne peut pas contracter d'obligations qui dépassent les montants spécifiés, il ne peut que gérer les activités de l'Office de façon à ne pas contracter de telles obligations. Indépendamment des Règlements financiers, on doit bien reconnaître qu'il n'a autorité ni pour effectuer des emprunts ni pour faire supporter aux Nations Unies des

obligations, à l'égard du personnel ou des fournisseurs, qui devraient être réglées à partir de fonds autres que ceux dont dispose l'Office et il lui faut ainsi gérer les activités de l'UNRWA dans la limite de ces fonds.

3. L'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, a eu pleinement l'occasion d'examiner la question d'éventuelles réductions forcées des services, sur lesquelles le Commissaire général avait attiré son attention à plusieurs reprises, à la fois dans son rapport officiel (A/35/13, par exemple par. 6 et 9 et Chapitre II) et dans des déclarations orales (A/SPC/35/SR.6, par. 7 et 11); toutefois, l'Assemblée n'a donné aucune directive spécifique au Commissaire général mais a simplement lancé un appel aux gouvernements, les invitant à accroître leurs contributions (résolution 35/13 A, par. 7). Si les fonds dont dispose l'UNRWA sont insuffisants pour lui permettre de dispenser la totalité de ses services jusqu'à ce que l'Assemblée puisse être de nouveau consultée, le Commissaire général doit prendre, en temps voulu, les mesures nécessaires pour protéger la situation financière de l'Office. Il n'a pas autorité pour proposer la convocation de l'Assemblée générale en session extraordinaire; toutefois, par ses mises en gardes répétées, y compris celles adressées à la Commission consultative de l'UNRWA, il a donné à tout Etat Membre concerné l'occasion de proposer la réunion de l'Assemblée en session extraordinaire conformément à la règle de procédure 9 a)."